L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1087 - VENDREDI 12 NOVEMBRE 2010 2 €

ISSN 1776-0224



Sommaire



Actions syndicales *(P09)*

Le groupe Bigard, premier visé, premier bloqué !

P 03 **Actualités** Côte d'Or

Conférence «Quelle production de blé demain?»: Côte d'Or, on a besoin de ton blé

P 05 **Actualités** Nièvre

Blocage des abattoirs du groupe Bigard: Soixante éleveurs nivernais engagés dans la bataille

P 07 **Actualités** Yonne

Filière bovine : Les éleveurs passent à l'Atac

P 10 **Vie syndicale**

Formation : communiquer de manière «positive et sereine»

P 12 Filières **Élevage**

Éleveur bourguignon: les élevages grandissent, les bâtiments se réfléchissent

P 13 Filières **Viticulture**

Commerce et marketing du vin: mondialisation et uniformisation ?

Encarts: - Catalogue Agram
- Catalogue Sureau agriculture (sur certains cantons)

Dossier spécial

MOISSONNEUSES-BATTEUSES



Des chenilles pour limiter la compaction et respecter le gabarit routier

Le poids et le gabarit croissants des moissonneuses-batteuses justifient plus facilement le recours aux chenilles pour augmenter leur surface au sol et limiter la largeur au transport.

Les petites non conventionnelles allient gabarit et performances

Les moissonneuses-batteuses de petit gabarit intéressent de plus en plus les exploitations céréalières de petite et moyenne tailles.

Les nouveautés 2010

Les nouveaux modèles 2010, marque par marque





l'Agenda

Côte d'Or

CER France assemblées de section 2010

CER France organise ses assemblées de section au cours desquelles seront désignés les délégués de section. Côté information, les conseillers d'entreprise exposeront les tendances et les résultats chiffrés de la campagne 2010 par grand système de production. Suivra une intervention sur le thème «La Loi de modernisation Agricole et ses implications juridiques: droit des sociétés, droit rural et fiscalité des exploitations». Rendez-vous plaine: le 16/11/2010 à 10 h (Salle SAFER – Saint-Apollinaire)

JA Assemblées cantonales 2010

Voici les dates des prochaines assemblées générales cantonales des jeunes agriculteurs de Côte d'Or : Genlis/Auxonne : le **15 novembre** à la MFR de Fauverney à 9h30, Beaune : le **16 novembre** chez Benoît Lahaye à Pommard à 19h30, Nuits/Gevrey : le **16 novembre** à 9h30 à la salle communale de Flagey, Pouilly-en-Auxois : le **17 novembre** à la salle de la coopérative à 20h, Saint-Seine-l'Abbaye : le **22 novembre** à 9h30 à la salle de la mairie, Fontaine/ Mirebeau : le **24 novembre** à 20 heures à la salle de la mairie de Baigneux, Vitteaux : le **3 décembre** à 20h à la salle des jeunes à Vitteaux, Seurre : le **10 décembre** à 14h à la salle de la coopérative à Seurre. Les AG restent à définir pour les cantons d'Is-sur-Tille/Selongey, Nolay, Saulieu/Liernais, Semur-en-Auxois, St Jean de Losne et Venarey-les-Laumes. A l'ordre du jour de ces assemblées : rapport d'activités, rapport financier, présentation et inscription aux groupes de travail JA 21, thème : fonctionnement du réseau JA, PAC post-2013

GDS Assemblées cantonales 2010

• Canton de Liernais: lundi 15 novembre à 9h30, Salle de la Maison Familiale à Liernais.
• Canton de Pouilly en Auxois, lundi 22 novembre à 9h30, Salle polyvalente 406 à Pouilly en Auxois
• Canton de Saulieu, lundi 15 novembre à 14h30 Salle Jean Bertin, salle bleue à Saulieu
• Canton de Bligny sur Ouche, lundi 22 novembre à 14h30, Salle polyvalente à Thorey sur Ouche
• Canton de Saint Saine l'Abbaye, vendredi 19 novembre à 9h30 Salle de la Mairie à Saint Seine l'Abbaye.
• Cantons d'Is sur Tille/ Grancey/Selongey, mardi 23 novembre à 14h30 Salle de la Mairie à Selongey.
• Canton de Vitteaux, vendredi 19 novembre à 14h30 Salle polyvalente à Vitteaux.
• Canton de Semur en Auxois, mercredi 24 novembre à 9h30, Caveau Les Maréchaux à Semur en Auxois.
• Canton de Précy sous Thil, mercredi 24 novembre à 14h30, Salle du Foyer rural à Précy sous Thil.
• Canton de Venarey les Laumes, vendredi 26 novembre à 14h30, Salle des Fêtes à La Roche Vanneau
L'assemblée cantonale de Fontaine-Française prévue le 23 novembre à 9h30 est reportée au lundi 6 décembre à 14h.

Semur Concours charolais les 17 et 18 novembre

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise son concours charolais le **mercredi 17 et le jeudi 18 novembre**. 300 reproducteurs sont attendus. Renseignements au 03 80 90 68 80 (heures bureau) ou au 03 80 97 23 28 (heures repas).

MSA Instants Santé à Gevrey

Les Instants Santé organisés par la MSA pour le canton de Gevrey Chambertin se tiendront les **lundi 8 et mardi 9 novembre** de 7h30 à 11h au centre Social (avenue de Nierstein) à Gevrey.

Nièvre

La Nocle Maulaix Foire aux veaux

La foire-concours primée aux veaux de La Nocle Maulaix se déroulera le dimanche 14 novembre. Elle est ouverte aux mâles inscrits ou non, génisses d'élevage et taureaux de 18 mois. Les animaux doivent provenir d'élevages qualifiés IBR A ou B.

Internet haut débit par le Wimax installation prise en charge par Nivertel jusqu'au 31 décembre

Le haut débit partout dans la Nièvre, c'est l'ambition du Conseil Général. Pour cela, il a délégué à Nivertel le soin de développer la boucle de fibre optique et l'installation des antennes Wimax dans le département. L'utilisation de la technologie Wimax nécessite une antenne et un modem, en plus de la connexion internet. Ces équipement représentent un investissement de l'ordre de 250 €. Nivertel prolonge la prise en charge des frais d'installation jusqu'au 31 décembre 2010. N'hésitez pas à appeler le 0810 58 00 58 pour avoir tous les renseignements nécessaires et ne tardez pas si vous voulez profiter de cette offre.

Formation Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures

Une formation organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre Aujourd'hui, la décision de produire ne peut-être indépandante de la capacité à vendre. La vente des céréales et des oléagineux est désormais très exposée à la volatilité des prix et tend à fragiliser les exploitations.
Le Marché à terme et la connaissance des nouveaux contrats proposés par les organismes stockeurs sont des moyens parmi d'autres pour sécuriser son revenu. Cette formation vous propose donc : d'appréhender de manière opérationnelle l'utilisation des marchés à terme, de mieux comprendre ces nouveaux contrats de vos organismes stockeurs.
Elle aura lieu sur 3 jours : le mardi 30 novembre, mardi 7 décembre et mercredi 15 décembre. Lieu : Nevers (à la chambre d'agriculture) ou Cosne/Loire (à la Chambre d'Agriculture). Contact : Sandrine Delannoy au 03 86 93 40 62

Yonne

Visites d'essais inter-cultures conventionnels et biologiques

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise **jeudi 18 novembre**, à partir de 14 h 30 à Civry-sur-Serein, une demi-journée de présentation et de communication sur les essais inter-cultures conventionnels et biologiques, afin de répondre aux diverses questions que peuvent se poser les agriculteurs, notamment sur le choix des espèces, sur les itinéraires techniques, ainsi que sur les avantages et les inconvénients. Au programme : intervention sur le rôle des expérimentations en agriculture avec un lien sur la réglementation vis-à-vis des inter-cultures ainsi que la nécessité de réaliser des références pour augmenter les connaissances sur les thématiques testées.

Se nourrir en respectant la planète

Le groupe «Modes de vie et Environnement» du Puits d'Hiver nous invite **samedi 20 novembre**, de 14 h à 17 h, salle des fêtes, place de la mairie à Chichery, pour un après-midi débat sur le thème *« Comment 6,5 milliards d'humains pourront se nourrir en respectant la planète ? »* Débat animé par Yves Froissart, agronome et écologue.

Assemblées cantonales du GDS 89

Prochaines assemblées cantonales du Groupement de Défense Sanitaire de l'Yonne :
Mardi 16 novembre, de 13 h 45 à 16 h 30 au foyer communal de Villiers Vineux
Mardi 23 novembre, de 13 h 45 à 16 h 30 à la salle polyvalente de Villeneuve sur Yonne
Mardi 30 novembre, de 13 h 45 à 16 h 30, à la salle des fêtes de magny
Jeudi 2 décembre (avec élection délégué de canton), à la salle des fêtes de Dracy
A l'ordre du jour : présentation des comptes, actualités sanitaires, point sur la tuberculose…

Certiphyto Formation viticulture

Le CFPPA d'Auxerre-la Brosse vous propose de vous former au nouveau certificat «Certiphyto» obligatoire d'ici 2015. Ce certificat valable 10 ans vous sera délivré à l'issue d'une formation de 2 jours, assurée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Cette formation est prise en charge hors frais de repas.
Prochaine session de formation les **lundi 29 novembre et mercredi 15 décembre** dans les locaux du CFPPA. Rens. ou inscription : Edith Mazeron ou Corinne Landrier au 03 86 94 60 20

Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra **jeudi 25 novembre** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet
tél 03 86 94 22 11

Formation phytosanitaire la 16 janvier

Une journée de positionnement DAPA et de formation à la prévention des risques phytosanitaires aura lieu **lundi 6 janvier** au CFPPA d'Auxerre-la Brosse.
Suite de la formation jeudi 13, vendredi 14, mardi 19 et mercredi 20 janvier pour la partie technique. Les mardi 26 et jeudi 28 janvier pour la partie réglementaire et lundi 31 janvier pour la partie communication. L'épreuve de validation finale se fera mardi 1er février.
Rens. et inscriptions : Edith Mazeron au 03 86 94 60 20.

Filière le porc bio se dévoile le 16 novembre

Le Sedarb et Cirhyo, vous convient à une journée d'information sur la filière porcine bio le mardi 16 novembre à Chastenay le Bas-Ouanne (89) de 10h à 16h30. La matinée en salle permettra de faire le point sur la filière en Bourgogne, la réglementation et le cahier des charges à respecter, les perspectives de débouchés ainsi que les aides possible. L'après midi une visite d'un élevage porcin biologique plein air naisseur engraisseur (50 truies et engraissement en bâtiment de 900 porcs charcutiers environ par an) à proximité vous sera proposée.
Confirmer votre présence avant le 12 novembre en contactant Laurence Henriot - Sedarb au 03 80 31 45 61 / 06 30 65 57 27 ou Philippe Delahaye – Cirhyo : 03 86 80 14 22 / 06 23 21 38 76.

En région

MSA Fermeture exceptionnelle

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne informe ses adhérents que l'ensemble de ses points d'accueil des sites de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne seront exceptionnellement fermés
mardi 23 Novembre

Conférence *«Quelle production de blé demain?»*

Côte d'Or, on a besoin de ton blé

La FDSEA21 a organisé une conférence-débat sur le blé à l'occasion de la foire gastronomique de Dijon. L'intervention de plusieurs spécialistes a conforté la position de la FDSEA : produire du blé est une nécessité, voire même un devoir. Le blé français, et notamment côte d'orien, est un maillon considérable dans le schéma mondial.

La quatrième participation de la FDSEA de Côte d'Or à la foire de Dijon a été marquée par l'organisation d'une conférence-débat sur la production de blé. *«Il semblait opportun d'ouvrir le débat avec le grand public sous une autre forme»* signale Jacques de Loisy. Deux choses tenait particulièrement à cœur au président de la commission productions végétales : apporter *«un certain nombre d'éclairages sur ce qui s'est dit cet été lors de l'évolution des cours des céréales»* et *«rappeler la nécessité pour le bassin méditerranéen que la France continue à produire»*. Pour le premier point, Jacques de Loisy a voulu attirer l'attention sur ce qui était paru dans la presse cet été : *«Il était marqué que les prix flambaient pour tout le monde, or les producteurs ne perçoivent pas toujours à 100% les prix affichés dans la presse. Les ventes se font tout au long de l'année et non pas à un instant t. D'autre part, le coût du blé dans une baguette ne correspond pas au prix de la farine, ce n'est pas la même chose, c'est pourtant ce que UFC Que Choir pensait»*. Pour le second point, Jacques de Loisy a rappelé l'instabilité des productions de certains pays. *«Il est important que le producteur français, bourguignon, et donc côte d'orien conserve des moyens de production et puisse les faire-valoir tous les ans sur le marché. Nous demandons aux pouvoirs publics de prendre enfin en compte les besoins du monde et notamment ceux du bassin méditerranéen. On ne peut pas produire que pour le territoire national, pour notre confort et avec des normes draconiennes sans savoir ce qui se passe à l'extérieur. Nous ne pouvons pas laisser le nord de l'Afrique sans approvisionnement une année comme 2010, année au cours de laquelle les pays de l'Europe de l'Est ne peuvent pas les approvisionner»*.



Jacques de Loisy, président de la commission productions végétales de la FDSEA : *«Nous demandons aux pouvoirs publics de prendre enfin en compte les besoins du monde et notamment du bassin méditerranéen»*.

Vision mondiale par Robert Bilbot

Robert Bilbot, le directeur de Cérévia Union des coopératives, a mis en avant l'importance du marché français au niveau mondial. *«Aujourd'hui, le bassin méditerranéen représente 50% du marché mondial. Il s'agit donc d'un marché de proximité pour la France»* signalait Robert Bilbot. Le pain est un aliment de base pour le Maghreb, la Libye ou encore l'Egypte qui connaissent une forte croissance démographique. Dans le même temps, ces pays n'ont pas vocation à produire du blé tendre, d'où leurs importants besoins d'importer. Leur non-approvisionnement cette année par les pays de l'Est comme la Russie, à cause des aléas climatiques, est la raison de l'augmentation des cours des céréales. Dans le même temps, ces évènements posent des questions sur les capacités des pays de l'Est à pouvoir assurer des approvisionnements réguliers. L'Union européenne, dont la France est le «tampon», a sans doute des opportunités à saisir pour ce marché méditerranéen. La France, qui est une référence à l'échelon européen, se distingue sur plusieurs critères : la maîtrise des rendements, son savoir-faire, son organisation, sa logistique et donc sa proximité..... La Côte d'Or, avec notamment sa logistique intéressante via Fos-sur-Mer, a forcément sa carte à jouer. Pour illustrer les difficultés rencontrées dans certains pays, Jean-Paul Ferry, un agriculteur du Châtillonnais, est venu témoigner sur l'agriculture en Hongrie, pays dans lequel le Côte d'orien a investi des terres.

Vision optimiste d'Arvalis

Gérard Morice, directeur général d'Arvalis Institut du végétal, a répondu à la question posée par la FDSEA : *«Comment produire du blé, tout en conciliant les objectifs économiques et environnementaux?»*. Le directeur a tenu un discours positif et plein d'espoirs (à l'exception de l'aspect *«désherbage»*, qui reste le *«premier problème à résoudre dans une exploitation agricole»*). Un certain nombre de points ont été abordés. Tout d'abord, en parlant des sols, Gérard Morice a voulu *«dédramatiser»* en précisant que la *«ferme France n'est pas dans une situation catastrophique, bien au contraire»*. Gérard Morice s'est voulu très optimiste en évoquant les espoirs portés par les créations variétales et l'amélioration génétique. La résistance aux agresseurs, maladies et ravageurs est de plus en plus importante. L'exemple des cécidomyies a été cité avec la recherche de variétés possédant des gènes résistant à ces diptères ayant touché la plaine dijonnaise. Les adaptions aux fortes variations climatiques des dernières années sont également au programme de recherche, notamment pour les *«sécheresses de printemps»*. Globalement, des variétés très riches en grains par épis et en poids de chaque grain sont recherchées. La précision de la nutrition azotée a ensuite été abordée. Gérard Morice a mis en avant les outils *«très fiables»* de calcul et de détermination des besoins de la plante. Le directeur d'Arvalis a conclu son intervention en rappelant que la production de la France était *«la plus régulière au monde»* : un atout intéressant pour l'avenir, surtout si l'on se remémore les événements survenus cet été en Russie.



Ont participé à la table ronde : Jean-Paul Ferry (agriculteur dans le Châtillonnais), Jacques de Loisy, Pierre Guille (président départemental de l'Union fédérale des consommateurs - Que Choisir) et Robert Bilbot (directeur de Cérévia Union des coopératives).

UFC Que Choisir demande de la transparence

Pierre Guille, le président de l'union fédérale des consommateurs-que Choisir de Côte d'Or a développé trois points : l'environnement, les OGM et les prix alimentaires. Pour le premier point, UFC Que Choisir demande un renforcement de l'éco-conditionnalité, une augmentation de la part du 2ème pilier et la création d'un 3ème pilier prenant en compte les effets du changement climatique et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre. Tout cela dans le but de *«convaincre les consommateurs contribuables et les états anti-Pac de la légitimé des aides apportées à l'agriculture»*. Pour les OGM, l'association de consommateurs se dit opposé à encourir des risques sanitaires *«environnementaux et éthiques»*. Enfin, en ce qui concerne les prix alimentaires, UFC Que choisir a conscience que les fortes variations des prix agricoles constituent *«souvent des opportunités pour les intermédiaires pour augmenter leurs marges et ce, au détriment des consommateurs et des professions agricoles qui sont les grands perdants»*. Plus de transparence sur la formation des prix alimentaire est demandée.

AURÉLIEN GENEST

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com
20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Les RENDEZ-VOUS du CRA BOURGOGNE

CLAAS

L'OFFRE SAV DU MOIS



Rémy, Responsable après-vente

Pensez à l'entretien préventif de vos tracteurs & moissonneuses-batteuses

+ de sérénité
+ de sécurité

LA SÉLECTION LIBRE-SERVICE DU MOIS



par Pierre

Spécial OUTILLAGE jusqu'au 30/11/2010





Servante complète KING TONY
5 tiroirs 135 outils
(Réf. 932135MR04)
690 €HT



Lot onduleur W 180 GE
Spécial groupe électrogène 230 V - IP 23. Réglage de 5 à 180 A pour électrodes ø 1,6 À 4,0 mm poids 5,0 kg + 1 masque à main + 1 marteau à piquer + 1 paire de gants + 1 brosse métallique + 1 étui 10 électrodes ø 2,5 (67RD2510) + 1 étui 10 électrodes ø 3,2 (67RD3210) + 1 étui 6 électrodes ø 4 (67RD4006) + 1 valise plastique à roulettes et son compartiment outils. (Réf. XH730372BP24)
545 €HT

RENDEZ-VOUS LE MOIS PROCHAIN POUR DE NOUVELLES OFFRES

CRA BOURGOGNE
L'esprit Service

■ Varois 03 80 68 07 80 ■ Laignes 03 80 81 60 55 ■ Autun 03 85 52 61 68

Formation

Comment gérer la transmission de mon exploitation ou de mon association ?

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité, votre remplacement dans la société, une association et vous ne savez pas par où commencer.

« Je n'ai pas d'enfant pour reprendre mon exploitation, à qui vais je la transmettre ? Comment ? Que vais je faire avec mes propriétaires ? Comment vais-je pouvoir trouver quelqu'un pour m'associer avec lui ? » Pour toutes ces questions, il est nécessaire d'anticiper. Le Point Info Transmission et Association (PITA) est un outil clé dans votre carrière d'exploitant(e) agricole. Sans aucun engagement, il s'agit d'effectuer un premier état des lieux de votre situation. Un conseiller peut vous accompagner, vous informer et vous orienter. Une première rencontre, à la Chambre d'agriculture ou sur votre exploitation permettra de déterminer précisément les questions que vous vous posez pour pouvoir vous orienter ou vous apporter une réponse. Cette rencontre vous servira également à identifier les différentes étapes de votre projet de transmission ou d'association. Ainsi, vous pourrez bénéficier des outils du Point Info Transmission Association : journées de formation, Répertoire Départ Installation, audit diagnostic…. Il vous est donc proposé un cheminement personnalisé, pour envisager au mieux votre projet. Renseignement au 03 80 68 67 84.

Un projet à construire

La retraite est d'actualité. Vous avez 55 ans ou plus, vous êtes agriculteur ou agricultrice. Vous vous interrogez sur le devenir de votre exploitation. Les organisations partenaires du PRI (Programme Régional à l'Installation) vous proposent une formation sur cette thématique. Elle vous permettra de connaître les démarches et les conditions pour bénéficier de la retraite agricole (avec Murielle Violay et Dominique François de la MSA), de vous informer sur les modalités de transmission des baux, droits à produire et DPU (avec la juriste Christelle Mignard) et de commencer à réfléchir sereinement à cette nouvelle étape de vie, les changements que cela engendre et envisager positivement votre retraite et la transmission de votre exploitation (avec Nicole Boiteux, formatrice-consultante Amplitude Formation). Inscriptions avant le 22 novembre.

▶ Dates à retenir

Deux sessions sont proposées : mercredi 8 décembre de 9h30 à 17h30 à Dijon, ou mercredi 15 décembre de 9h30 à 17h30 à Vitteaux. Contact et inscriptions : Parent Alexis. Tel : 03 80 68 67 84, alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

▶ Témoignage d'agriculteur



Alain Levoyet (agriculteur dans le canton de Sombernon, envisage de partir en retraite en décembre 2012 et souhaite céder à un jeune) : *«Je fréquente ces réunions depuis deux ans. Comme tout le monde, mes journées de travail sont bien remplies mais j'ai su me libérer pour ces moments importants. Je veux prendre mon temps pour que tout soit bien calé. J'ai des enfants mais aucun ne souhaite reprendre la ferme. L'aspect psychologique est important pour moi : la retraite, il faut s'y préparer. Je vois assez d'agriculteurs qui sont démunis, une fois qu'ils ont pris leur retraite... La retraite se prépare, aussi bien dans la tête que dans les papiers. Je suis en train de faire un audit par la Chambre d'agriculture qui m'est très utile».*

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET
• Bâtiments Agricoles en kit ou montés
• Étude bâtiments AGRI CONFORT
• Bâtiments industriels
58000 SAINT ÉLOI
Fax : 03 86 36 58 29
Tel : 03 86 57 24 57
Portable : 06 76 45 76 48

Foire gastronomique de Dijon

Fiers de leur ferme

La ferme Côte d'Or a fermé ses portes lundi soir à la foire gastronomique de Dijon après quatre jours très intenses de communication avec le grand public. La satisfaction était présente chez les deux co-organisateurs : la Chambre d'agriculture et le Conseil général.



La finale départementale de jugement de bétail s'est déroulée pour la deuxième fois consécutive à la ferme Côte d'Or. Une cinquantaine de jeunes a participé. Ils étaient tous issus de trois établissements : CFA Quetigny, MFR Liernais et Legta de Semur/Châtillon. Les élèves qualifiés pour les finales nationales des CJAJ (concours de jugement d'animaux par les jeunes) à Paris à l'occasion du salon de l'agriculture sont les suivants. Equins: Raphael Robelot et Amandine Marillonnet (Legta Semur/Châtillon). Bovins Prim'Holstein : Sébastien Gouget et Adrien Soyer (Legta Semur/Chatillon), charolais : Remy Ormancey (Legta Semur/Châtillon), Jonathan Pelletret (CFA Quetigny). Ovins : Yannick Salomon (Legta Semur/Châtillon).



Parmi les races bovines présentes à la ferme Côte d'Or : la blonde d'Aquitaine. Arnaud Chauve (Puits) et Franck Debeaupuis (Montberthault) ont saisi l'opportunité de faire la promotion de la race blonde durant les quatre jours de la ferme Côte d'Or. Combien touche un éleveur pour être présent à Dijon? Cinquante d'euros pour l'éleveur et 130€ par animal : aucun bénéfice réalisé si l'on enlève les frais sanitaires et les frais de transport liés à la manifestation. L'envie de communiquer vers le grand public est donc la seule motivation des éleveurs.



Lors de l'inauguration avec, de gauche à droite : Marc Frot, Dominique Chambrette, Pierre Guez et François Sauvadet, tous les quatre sur un tracteur.



Environ 1500 jeunes scolaires se sont rendus sous le chapiteau de la ferme Côte d'Or. La jeunesse aura été l'une des principales «cibles» de la manifestation organisée conjointement par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et le Conseil général. De nombreux ateliers pédagogiques et ludiques étaient proposés.



Foire concours de Moulins Engilbert

Une belle participation

La foire concours des bovins reproducteurs s'est déroulée le 2 novembre dernier à Moulins Engilbert avec une participation similaire aux années précédentes.

Bénéficiant d'une météo clémente, la foire concours de Moulins Engilbert a été l'occasion comme les années précédentes, avec 14 exposants dont un nouveau cette année, d'offrir une belle représentation d'animaux à des visiteurs venus nombreux. Avec 60 animaux au total dont 52 veaux et 8 bovins de 18 mois et adulte, cette année, la foire concours de Moulins Engilbert a vu le nombre de veaux non inscrits augmenter de plus d'un tiers par rapport aux foires précédentes qui déjà enregistraient chaque année, une augmentation régulière. De nombreux contacts ont été pris pour visiter les élevages, et 2 transactions de vente ont été réalisées. Le comité d'organisation remercie le jury, composé de 3 éleveurs de Saône et Loire : Mrs Marechal - Godet - Ciron, les commerçants de Moulins Engilbert, les organisations agricoles, la municipalité ainsi que les éleveurs, qui par leur participation et leur présence contribuent à faire vivre ces petites foires, moments importants de convivialité et d'échanges, si importants pour le maintien de la vie dans nos territoires avant les longs mois d'hiver.

▶ Le palmarès

Veaux inscrits
1er section :
1er prix gaec Beauzon (Préporché)
2ème: prix earl des Couthions (Luzy)
3ème: earl des Couthions (Luzy)
2ème section : 1er scea Lemaitre (Montaron)
2ème Gaec Beauzon
3ème scea Lemaitre
3ème section : 1er Thierry Lemoine (Villapourcon)
2ème Gaec Beauzon
3ème Guy Perrin (St Leger de Fourgeret)
4ème section :1er Gaec Beauzon
2ème Thierry Lemoine
3ème Gaec Beauzon
Prix d'ensemble veaux inscrits
1er prix : gaec Beauzon
2ème prix : scea Lemaitre
3ème prix : earl Des Couthions
Prix d'honneur veaux inscrits :
1er prix : gaec Beauzon
2ème prix : thierry Lemoine
3ème prix : scea Lemaitre
Prix de la ville de Moulins Engilbert : scea Lemaitre
Palmarès veaux non inscrits
1ère section :
1er prix : Roland Montcharmond (millay)
2ème prix : Nicolas Beauzon (Moulins Engilbert)
3ème prix : Bruno Pacaut (St Léger sous Beuvray)
2ème section :
1er prix : Frédéric Cyrille (Chiddes)
2ème prix : Nicolas Beauzon
3ème prix : Frédéric Cyrille
3ème section : 1er prix : Frédéric Cyrille
2ème prix : Roland Montcharmond
3ème prix : Roland Montcharmond
4ème section :
1er prix : Bernard Lemaitre (Decize)
2ème prix : Earl Renaud (Diennes Aubigny)
3ème prix : Bruno Pacaud
Prix d'ensemble veaux non inscrits :
1er Prix Roland Montcharmond
2ème prix : Frédéric Cyrille
Prix d'honneur veaux non inscrits :
Frédéric cyrille
18 mois inscrits :
1er prix : Elysabeth Martin (Montigny sur canne)
2ème prix : Elysabeth Martin
3ème prix : Alain Guinot (Sermages)

Publi-rédactionnel

Conduite d'élevage → depuis 2 ans, la recherche dans les sciences de la vie décuple ses retombées dans le domaine de l'élevage bovin. Les perspectives sont considérables et les besoins en informations aussi. GENESIA reproduction et génétique **FORME SES EQUIPES A LA NUTRIGENOMIQUE**

Alors que la mise à la reproduction en races laitières débute et que celle en races à viande ne tardera pas, les techniciens et inséminateurs de GENESIA sont informés et perfectionnés aux innovations à transmettre aux éleveurs de leur territoire.

Sexage de la semence, génomique et maintenant **nutrigénomique** transforment profondément le paysage de l'élevage. C'est pourquoi GENESIA a organisé le 23 septembre dernier dans ses installations de MARMILHAT(63) une formation à à la NUTRIGENOMIQUE. C'est tout naturellement que la Coopérative d'Insémination Animale, GENESIA a l'exclusivité de la distribution des nouvelles gammes GENIAL en complémentarité avec ses services de reproduction. Il s'agit ainsi d'optimiser l'expression de la génétique bovine grâce aux découvertes des interactions nutritionnelles sur le génome.

Nutrigénomique : Une nouvelle ère pour la nutrition

Après la génomique, l'élevage « découvre » la nutrigénomique qui associe, comme son nom l'indique, la nutrition et la génétique. Son objectif est de nourrir les animaux pour qu'ils expriment au mieux leur potentiel génétique. Cette science est nouvelle, mais elle apporte d'immenses perspectives. La bio-informatique, les recherches fondamentales menées au niveau des cellules et la maîtrise de l'outil génétique offrent de nouvelles perspectives : c'est d'ailleurs au niveau cellulaire que l'on s'interroge sur les effets des nutriments. La société Alltech a investi dans cette nouvelle science en créant le premier centre de recherches dédié à la Nutrigénomique animale à Lexington (USA).

Si la génomique s'intéresse de près à l'ADN donc aux gènes présents chez tel ou tel individu, la nutrigénomique quant à elle s'intéresse à l'activation des gènes par les nutriments en mesurant la production d'ARN, intermédiaire entre l'ADN et les protéines. Les protéines contrôlent les fonctions biologiques et permettent le fonctionnement d'un organisme (santé, repro, production).

La révolution de la nutrigénomique permet de comprendre comment les nutriments affectent l'expression des gènes. Cette technologie permet de mieux comprendre les mécanismes biologiques et ainsi valoriser le potentiel génétique des animaux.

UNE GAMME DE MINÉRAUX QUI AGISSENT SUR LA REPRO ET SUR LES GÈNES

GENIAL: Formulée par Alltech, Genial est la première gamme de minéraux selon les Normes Nutrigénomiques. En plus des minéraux de base, Génial contient des oligo-éléments et vitamines de qualité, sélectionnés pour leur action sur la repro et 3 noyaux spécifiques : ECONOMASE, 1er produit nutrigénomique pour ruminants ; PROMUTASE, source naturelle d'anti-oxydants et VEO, noyau de plante qui stimule l'appétit des animaux. Fabriquée par Remond, et distribuée par les inséminateurs de GENESIA, la gamme GENIAL est disponible en différentes formules.





Patrick CHEUCLE (Entreprise REMOND) et Bertrand MENARD (Ingénieur Recherche et Développement, Laboratoire ALLTECH au centre sur la photo) ont transmis leurs connaissances et leurs conseils à l'équipe

GENESIA INSEMINATION reproduction et génétique

Blocage des abattoirs du groupe Bigard

Soixante éleveurs nivernais engagés dans la bataille

A l'appel de la FNB, de la FNSEA et des JA, les FDSEA/JA de France ont entamé cette semaine le blocage illimité des abattoirs du groupe Bigard, dans la continuité des actions syndicales entamées il y a maintenant près de deux mois.



Les éleveurs nivernais, aux côtés de leurs collègues de Bourgogne, de Franche-Comté et du Rhône-Alpes sont, depuis dimanche soir, bien décidés à ne rien laisser sortir des abattoirs Bigard de Cuiseaux (71).

Stickages en GMS, récupération de factures d'achats de viande, présence accrue aux commissions de cotations et maintenant bras de fer engagé avec les industriels. Depuis plus de deux mois, les sections bovines des FDSEA et des JA de l'ensemble des départements français sont mobilisées sur le terrain pour accentuer la pression mise sur l'aval de la filière viande.

Plongés dans une crise désormais pérenne, les producteurs ne peuvent plus tolérer l'attitude inadmissible des opérateurs de la filière qui, sans concession et dans le seul but de rentabiliser leurs outils industriels, font du prix payé aux producteurs la variable unique d'ajustement.

C'est dans ce contexte que, dès dimanche 7 novembre, une soixantaine d'éleveurs nivernais des cantons de Fours, Luzy, Montsauche, Lormes, Château-Chinon et Corbigny se sont retrouvés en compagnie des FDSEA de Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes devant les abattoirs Bigard de Cuiseaux (71). Avec un mot d'ordre : Rien ne sort !

Objectif : obtenir des établissements Bigard, principal acheteur français et dont l'attitude des représentants à l'interprofession et lors des dernières commissions de cotations s'est avérée plus que néfaste au bon fonctionnement de la filière, de revenir à la table des discussions et de s'engager fermement à augmenter de manière significative le prix payé aux producteurs.

Et malgré les discours démagogiques des opérateurs et des syndicats minoritaires, ne nous trompons pas : avec des marges opérées par les abatteurs et industriels de l'ordre de 30 à 40 %, reconduites à l'identique par les GMS, la hausse de 0,60 € du prix payé au producteur est possible sans que celle-ci ne soit répercutée sur le prix à la consommation. Les éleveurs de gras ou de maigre ne peuvent en tous cas plus vivre dignement de leur métier dans les conditions inadmissibles leurs étant imposées par l'aval de la filière. Pour envisager l'avenir avec plus de sérénité, les éleveurs ont besoin de prix. Il y a là légitimité, il y a là nécessité. La mobilisation est donc appelée, en cas de refus de Bigard et de l'ensemble des opérateurs d'entendre la demande des éleveurs, non seulement à durer, mais surtout à s'amplifier.

En somme, nous n'avons qu'un mot : si filière il y a = action, si filière il n'y a plus = réaction.

Et dans un rapport de force où l'État se doit *«enfin»* de jouer son rôle, les producteurs ne plieront pas. D'ici la fin de semaine, l'ensemble des cantons nivernais, des FDSEA/JA de Bourgogne, Rhône-Alpes et Franche-Comté se mobiliseront.

Ventres affamés n'ayant plus d'oreilles, il est désormais urgent que chacun revienne aux fondamentaux. A bon entendeur…

FDSEA 58 - SL

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER



DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Conférence agricole du Crédit Agricole Centre-Loire

«L'agriculture au cœur de notre société»

La conférence agricole organisée par le Crédit Agricole, Centre Loire se déroulera le 2 décembre à 16h00 au Palais d'Auron à Bourges. François Thibault, président du Crédit Agricole Centre Loire, nous en explique les grandes lignes.


François Thibault

Depuis son origine en 1995, le Crédit Agricole Centre Loire a pris l'habitude d'organiser une conférence agricole tous les deux ou 3 ans Pourquoi ces conférences ?

«L'Agriculture est une activité économique très consommatrice de capitaux où les projets doivent être réfléchis sur le moyen et long terme.

Dès lors, les orientations stratégiques des agriculteurs reposent plus ou moins implicitement sur un certain pari sur l'avenir d'où la nécessité d'avoir une vision prospective de l'évolution du contexte économique, social et réglementaire sur les années futures.

L'objectif de cette conférence est, à travers un certain nombre de signaux plus ou moins lisibles, de repérer les évolutions structurantes du contexte dans lequel opéreront demain les agriculteurs de nos trois départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre».

Quel public ciblez vous pour ces conférences ?

«Cette conférence s'adresse à l'ensemble des agriculteurs de Centre Loire et au-delà à tous les partenaires du monde agricole (fournisseurs, sociétés de services, coopératives….) intéressés par l'avenir de ce secteur économique Mais plus largement, tous les acteurs du monde rural sont concernés par le dynamisme de l'agriculture qui constitue le socle de l'économie de nombre de communes et cantons de nos territoires.

C'est pourquoi, nous avons largement invité pour cette conférence surtout compte tenu du thème retenu pour cette sixième édition et nous avons pour ambition comme sur les conférences précédentes de rassembler un public de plus de 1.000 agriculteurs et ruraux».

Pourquoi avoir choisi ce thème en 2010 ?

«Le thème «l'Agriculture au cœur de notre société» est intemporel. Il prend néanmoins une acuité particulière ces dernières années car notre société évolue de manière extrêmement rapide impactant fortement les relations entre les agriculteurs et la société sous l'effet de deux facteurs essentiels :

Tout d'abord la démographie: avec 300 000 agriculteurs sur 35 millions d'actifs en France, les agriculteurs sont devenus une minorité en terme sociologique y compris souvent en milieu rural. Dès lors, les liens entre agriculteurs et société se sont distendus : de moins de moins de Français se réclament d'une origine et donc d'une culture agricole…. A la différence de voilà encore quelques dizaines d'années.

D'autre part, sous l'effet de l'amélioration des niveaux de vie et des efforts de compétitivité des filières agricoles, le coût de l'alimentation n'a cessé de baisser en valeur relative dans le budget des ménages. Aujourd'hui, même s'il existe toujours des aspirations qualitatives, la faim ne fait plus réellement peur dans la société française. Dès lors débarrassés de cette hantise ancestrale de la famine, nos concitoyens s'intéressent aux impacts de l'Agriculture sur leur environnement au sens large : impacts sociaux, écologiques, cadre de vie… tout en trouvant désormais «normal» de disposer d'une alimentation abondante, saine, de qualité …et bon marché !

Il y a donc nécessité de redéfinir le «contrat moral » liant agriculture et société ; c'est l'objet de cette conférence».

Comment ce thème s'inscrit il par rapport à celui des conférences précédentes ?

«Il est de plus en plus clair que l'agriculteur Français (et Européen) doit composer avec deux grands types de partenaires.

Les consommateurs finaux qui, via les acteurs de la filière agro-alimentaire sont toujours plus exigeants en terme de qualité des produits et en termes de prix sur des marchés largement mondialisés.

Nos conférences précédentes ont porté sur cette nécessaire adaptation des productions agricoles aux exigences des marchés dans le cadre d'une globalisation de plus en plus large et de plus en plus présente où la compétitivité est la règle (meilleur rapport qualité/prix).

Les citoyens qui, via les politiques influencent les contraintes réglementaires imposées à la production agricole et les contreparties exigées pour l'octroi des aides. Il y a là un défi collectif en matière de communication où l'agriculture doit sortir d'une posture uniquement défensive pour engager un dialogue d'égal à égal avec toutes les parties prenantes de la société (en particulier tout le secteur associatif). L'Agriculture de nos territoires a de nombreux atouts à faire valoir compte tenu de ses impacts positifs sur l'économie locale et régionale, l'aménagement des territoires et le cadre de vie….

Sans parler de la santé publique via la qualité de l'alimentation produite (malgré tous les procès en sorcellerie sur le sujet !)

C'est sur cette nécessité d'un nouveau dialogue entre Agriculture et Société que nous invitons les agriculteurs à venir débattre le 2 décembre à Bourges».

Pouvez vous nous dévoiler les grandes lignes de cette conférence ?

«Quatre grands thèmes vont animer les échanges :

- Une analyse sur les grandes tendances qui marquent l'évolution de notre société, ses rapports avec la terre et le vivant.

Nous avons demandé à Hervé Juvin, sociologue, de mettre en lumière ce qui est susceptible de façonner les nouveaux rapports entre l'Agriculture et les consommateurs concitoyens

- Un regard sur les attentes de la Société vis-à-vis des agriculteurs en matière d'environnement. Nous avons demandé à Jean Claude Bevillard, Secrétaire National de France Nature Environnement de nous présenter à la fois les attentes et les domaines de coopérations avec l'Agriculture, dans une logique de co-responsabilité

- Un rappel sur les conditions à réunir pour assurer une pérennité économique aux exploitations agricoles, leur permettant de poursuivre les investissements nécessaires pour relever le challenge des besoins alimentaires de demain.

Xavier Beulin, que l'on ne présente plus, illustrera la capacité des agriculteurs à relever les nouveaux défis en ce sens et apportera son analyse sur les liens à construire pour préserver des perspectives de développement.

- Un éclairage sur les nouveaux champs de la recherche qui vont marquer la prise en compte du contexte sociétal, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et de l'évolution du métier d'agriculteur.

Marion Guillon, Présidente de l'Inra, nous présentera l'analyse de son Institut de Recherche en la matière.

Comment cette conférence sera organisée ?

«Nous avons fait appel, comme pour les réunions précédentes, à un animateur professionnel, Eric Dournes.

Il a comme mission de favoriser l'émergence des clés de compréhension des différents thèmes qui seront traités.

Il animera un premier débat à cet effet entre les intervenants.

Il animera ensuite un débat avec la salle».

Ce sujet ne risque t-il pas d'être décalé avec les préoccupations immédiates des agriculteurs portées avant tout sur l'évolution de leur revenu ?

«Ce type de conférence ne vise pas à fournir des réponses à des problèmes d'actualité et s'inscrit en complémentarité avec l'expertise apportée par les autres organisations agricoles de nos départements et régions.

Encore une fois, nous voulons alerter les agriculteurs sur les grandes évolutions en marche en termes économique, sociologique et susceptibles d'influencer les orientations stratégiques prises au niveau de la conduite des exploitations agricoles.

A titre d'illustration, chacun a compris à travers l'actualité agricole que la réforme de la Pac 2013 sera très influencée par le nouveau «contrat social» liant agriculture et société.

Il s'agit donc bien d'un thème d'actualité avec des impacts lourds sur l'équilibre économique des exploitations agricoles sur le moyen terme.

Nous aurons grand plaisir à accueillir des intervenants de qualité. Ils sauront renforcer la conviction de nos filières agricoles dans la confiance d'un avenir à construire ensemble».

N'oubliez pas ce rendez vous du 2 décembre 2010 à 16 h au Palais d'Auron à Bourges.

PROGRAMME DE LA FOIRE CONCOURS de LUZY

DES 19 et 20 NOVEMBRE 2010

VENDREDI 19 NOVEMBRE

8h. Section laitonnes + prix d'ensemble
Section veaux mâles inscrits et non inscrits

11h. Prix d'honneur veaux mâles inscrits et non inscrits

SUPER PRIX D'HONNEUR des foires concours non reconnues de la Nièvre

12h. Prix d'ensemble veaux mâles non inscrits
Prix d'ensemble veaux mâles inscrits

14h. Trophée jeune éleveur
Challenge viande
Section femelles 18 mois,
Section femelles 30 mois,
Section femelles vaches,

15h. Section taureaux 18 mois,
Section taureaux 30 mois,
Section taureaux adultes

16h. Prix de famille par le père

SAMEDI 20 NOVEMBRE

9h. Salle des fêtes : discours des officiels, remise des prix

10h. Visite officielle sous le hall

11h. Défilé des prix d'honneur

A VOIR AUSSI PENDANT CES DEUX JOURS

• Exposition de moutons CHAROLLAIS et de chevaux de traits de race PERCHERONNE • Exposition de matériels agricoles

Comme chaque année, nous nous retrouverons le vendredi 19 et le samedi 20 novembre 2010 sous le chapiteau (place du champ de foire) pour le concours de reproducteurs charolais.

Malgré la crise qui frappe le monde agricole, je pense que les éleveurs sélectionneurs restent motivés, pour nous présenter leurs plus beaux spécimens.

Le Comité des Foires et Concours de Luzy saura vous accueillir comme il sait le faire depuis maintenant de nombreuses années et pourra vous présenter environ 300 animaux inscrits au HBC ou NON, venus principalement de la région SUD MORVAN.

A voir également, une exposition de moutons charollais, des chevaux percherons qui nous feront une petite démonstration de folklore le samedi midi et de nombreux exposants de matériel agricole et stands divers.

Venez nous rendre visite… Un accueil chaleureux vous sera réservé…

Le président
Christian Pouchelet

Le mot du maire

La foire concours de LUZY est devenue le rendez-vous annuel des professionnels. Les animaux exposés sont d'une grande qualité ; ils sont la vitrine du savoir-faire des éleveurs du Sud-Morvan.

Aussi, la Ville de LUZY, la Communauté de Communes et le Conseil Général soutiennent l'action dynamique du Comité des Foires et Concours de LUZY et sont solidaires des éleveurs dans une période économique difficile.

Le premier canton de la Nièvre pour l'élevage du charolais vous attend. Venez nombreux. Nos éleveurs et nos commerçants ont le sens de l'accueil.

Jean-Louis ROLLOT
Maire de Luzy
Vice-Président du Conseil Général



L'agriculture dans le canton

1ER DANS LES 4 CATÉGORIES



- Nombre de chefs d'exploitation: ***247***
- Nombre de bovins: ***+ de 35 000***
- Nombre d'hectares de S.A.U.: ***22 000***





INSTALLATIONS des JEUNES

- 1er de la Nièvre au cours des huit dernières années
- 46 installations entre 2002 et 2009

La Communauté de Communes «Entre l'Alène et la Roche», est partenaire de la Chambre d'Agriculture-ODASEA pour l'installation des jeunes.

A.C.A.L. (Association des Commerçants et Artisans de Luzy)

Les Commerçants de LUZY sont heureux de soutenir cette grande manifestation agricole, qui rassemble les plus beaux spécimens de la RACE CHAROLAISE de notre région.
Le commerce et l'agriculture représentent, pour notre canton, deux pôles économiques très dynamiques.
Nous devons continuer à nous mobiliser pour que chaque manifestation soit une réussite afin d'attirer de nombreux visiteurs des départements limitrophes.
Nous vous donnons rendez-vous les 19 et 20 Novembre 2010 à LUZY, Place du Champ de Foire.

La Présidente de l'ACAL, Mme Danielle Frisot

Boudot Forage
Agriculteurs, éleveurs, réduisez votre facture d'eau.
Chauffage géothermie - Culture irrigable…
• Renseignements et devis gratuits (Sourcier) •
ZA des Grivelles - 18600 SANCOINS - Tél. 02 48 76 20 34 - Fax 02 48 76 29 42



Filière bovine

Les éleveurs passent à l'Atac

Les éleveurs JA et FDSEA de Puisaye se sont invités aux magasins Atac et Intermarché de Toucy pour une nouvelle opération «stickage», avec l'objectif d'obtenir des factures pour relever l'origine de la viande vendue et les prix pratiqués.



Factures à l'appui, recherche des *«prix perdus»* et des origines des viandes.

Dans un contexte particulièrement difficile pour les productions animales, les éleveurs de l'Yonne sont de nouveau passés à l'action. Après avoir déjà visité des enseignes de la grande distribution à Monéteau et Avallon, une nouvelle opération *«stickage»* a eu lieu dans deux magasins de Toucy, Atac et Intermarché. Une dizaine d'éleveurs allaitants se sont ainsi mobilisés, drapeaux syndicaux en bandoulière, investissant le rayon viande, sous le regard parfois étonné, des consommateurs, qui pour la plupart, semblent comprendre et soutenir le mouvement.

«Traçabilité non garantie», *«pas de revenus pour les éleveurs aujourd'hui, pas d'installation demain»*, *«produit qui ne rémunère pas les éleveurs français»*, les slogans revendicatifs ont tôt fait de recouvrir les barquettes de viande dans les linéaires. A noter dans les deux magasins concernés, l'accueil conciliant des responsables respectifs, qui ont accepté la transparence, fournissant les factures demandées. Pas de mauvaise surprise et un premier point positif pour l'enseigne Atac, avec de la viande bovine en provenance exclusive de Bourgogne Franche-Comté. Une volonté du groupe Schiever, propriétaire du magasin. Les prix relevés en rayon sur différents morceaux (Bourguignon, plat de côtes, entrecôtes, rumsteck…) faisant apparaître une moyenne quasiment identique à ceux relevés dans le magasin d'Avallon : 11,75 € contre 11,68 €. Reste à savoir comment une carcasse vendue aux alentours de 4,50 € du kg par les abattoirs peut voir sa valeur marchande presque tripler ? D'autant que pour le directeur du magasin Atac : *«même si le rayon viande représente pour nous près de la moitié de notre chiffre d'affaires, c'est un produit d'appel et notre marge est faible, en dépit du volume vendu»*. A noter que si l'enseigne Intermarché de Toucy mise sur une provenance nationale de la viande, elle joue également la filière locale en faisant travailler certains éleveurs de la région. Avec toutefois un système d'abattage centralisé chez SAV à Rennes, du fait de contrats spécifiques et au final un bilan carbone pas vraiment positif du fait des kilomètres parcourus !

Forts des renseignements obtenus, les éleveurs JA et FDSEA de l'Yonne vont maintenant demander à rencontrer la société d'abattage icaunaise Sicavyl, pour tenter de remonter la traçabilité de la viande contrôlée en magasin jusqu'à l'éleveur et comprendre où passe la marge.

DOMINIQUE BERNERD



Une dizaine d'éleveurs allaitants étaient présents, venus de Puisaye et du Morvan.

Viticulture

Concours des vins du Grand Auxerrois

Pour sa 20ème édition, le Concours des vins du Grand Auxerrois a réuni 41 dégustateurs, sous l'égide du restaurateur parisien, Jean Christiansen, dans les locaux prestigieux de l'Abbaye Saint-Germain à Auxerre.



Au total 41 dégustateurs, pour 217 échantillons présentés et 67 médailles décernées.

La sérénité des lieux sied à l'évaluation des 215 échantillons présentés, au terme de laquelle 67 médailles ont été décernées, dont 24 d'or, 33 d'argent et 10 de bronze. Cette année, 51 caves du vignoble ont concouru, présentant dans 17 appellations les millésimes 2008 en Irancy et 2009 pour ce qui est des appellations régionales et Saint-Bris. Les Crémant de Bourgogne étant présentés pour leur part sans distinction de millésime. Réuni sous la présidence de Romaric Petitjean, le jury, composé majoritairement de sommeliers, journalistes œnologues courtiers et professionnels du vin, a récompensé notamment le domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot à Saint-Bris, qui à l'issue de la matinée est reparti avec 4 médailles d'or.

Prochain rendez-vous pour le vignoble du Grand Auxerrois : le 15 novembre prochain à *«l'Atelier Berger»*, dans le secteur des Halles, où Jean Christiansen fera dans le cadre de son restaurant et sous la houlette du Bureau Interprofessionnel des Vins de bourgogne, la promotion des vins de l'Yonne.

DB

Palmarès 2010

Bourgogne Coulanges blanc 2009 : Jean-Luc Houblin, cuvée prestige, Migé (argent) ; Christophe Auguste, Coulanges la Vineuse (bronze)
Bourgogne Coulanges rouge 2009 : Earl Maltoff, Coulanges la Vineuse (bronze)
Bourgogne Chitry blanc 2009 : Edmond Chalmeau et fils, Vieille vigne d'Aimé, Chitry (or) ; Earl Chalmeau, Chitry (or) ; Château du Val de Mercy, Val de Mercy (argent)
Bourgogne Chitry rouge 2009 : Earl Giraudon, lot n° 4, Chitry (argent)
Bourgogne Côtes d'Auxerre blanc 2009 : Domaine JL et JC Bersan, cuvee Louis Bersan, Saint-Bris (or) ; Domaine JF et PL Bersan, Saint-Bris (or) ; Jean-Hugues et Guilhem Goisot, Gondonne, Saint-Bris (or) ; Gérard Persenot, Saint-Bris (or) ; Anne et Arnaud Goisot, Saint-Bris (argent) ; Gaec du Parc Verret et Fils, Saint-Bris (argent) ; Domaine Petitjean, lot n° 1, Saint-Bris (argent) ; Domaine des vaux marquis, Champs sur Yonne (argent) ; Gaec Sorin Defrance, Saint-Bris (argent) ; Earl Boivin, Quenne (bronze).
Bourgogne Côtes d'Auxerre rouge 2009: Jean-Hugues et Guilhem Goisot, Corps de garde, Saint-Bris (or) ; Xavier Julien, la Côte d'Or, Auxerre (or) ; Domaine Petitjean, Saint-Bris (argent) ; Domaine de la cour céleste, Saint-Bris (argent) ; Xavier Julien, Terroir de Vaux, Auxerre (argent) ; Anne et Arnaud Goisot, Saint-Bris (argent)
Bourgogne Tonnerre 2009 : Marc Cameron, Beine (argent) ; Vignoble Dampt, Collan (argent)
Bourgogne Epineuil rouge 2009 : Alain Mathias, Epineuil (argent)
Bourgogne Vézelay 2009 : Woillez et Associés, L'Impatiente, Tharoiseau (argent) ; Cave Henri de Vézelay, Cuvée Henry de Vézelay, Saint-Père (argent)
Saint-Bris 2009 : Sorin de France, Saint-Bris (or) ; Jean-Hugues et Guilhem Goisot, Exogyra Virgula, Saint-Bris (or) ; Earl Mauperthuis, Massangis (argent) ; Domaine JL et JC Bersan, Mont Embrasé, Saint-Bris (argent) ; Anne et Arnaud Goisot, Saint-Bris (bronze) ; Domaine JF et PL Bersan, Saint-Bris (bronze)
Irancy 2008 : Earl Renaud, Irancy (or) ; Benoit Cantin, Palotte "fût de chêne", Irancy (argent) ; Gaec du Parc Verret et Fils, Sillage, Saint-Bris (argent); Caves de Bailly, Saint-Bris (bronze)
Bourgogne aligoté 2009 : Porte de saint-Bris, Saint-Bris (or) ; Earl Giraudon, lot n° 2, Chitry (or); Jean-Hugues et Guilhem Goisot, Saint-Bris (or) ; Domaine Petitjean, Saint-Bris (argent) ; Earl Giraudon, Chitry (argent) ; Earl Chalmeau, Chitry (argent) ; Gaec du Parc Verret et Fils, Saint-Bris (argent) ; Edmond Chalmeau et fils, Chitry (argent) ; Alain Rigoutat, Jussy (bronze) ; Domaine de la cour céleste, Saint-Bris (bronze)
Bourgogne blanc 2009 : Clotilde Davenne, Préhy (or) ; Vivien Gabrielle, Venoy (or) ; Serge Lepage, Champlay (or) ; Vignoble Dampt, Les Joudres, Collan (or) ; Denis Gabrielle, Cuvée Vivien, Venoy (argent) ; Domaine de la Tour, Lignorelles (argent) ; Earl Mauperthuis, « Renouelle » vieilles vignes, Massangis (argent) ; Alain Geoffroy, Beine (argent) ; Michel Lorain, Les capucins, Joigny (bronze)
Bourgogne rouge 2009 : Vivien Gabrielle, Venoy (or) ; Denis Gabrielle, La Chaume blanche, Venoy (or) ; Earl Mauperthuis, Grande réserve, Massangis (argent) ; Alain Vignot, Paroy sur Tholon (argent)
Bourgogne Rosé 2009 : Michel Lorain, Côte Saint-Jacques, Joigny (or) ; Alain Vignot, Côte Saint-Jacques, Paroy sur Tholon (or) ; Michel Rouyer, Tonnerre (or) ; Christophe Ferrari, Irancy (argent)
Crémant de Bourgogne : Caves de Bailly, Pinot noir, Saint-Bris (or) ; Scea Marsoif, blanc de blanc, Serrigny (bronze).

BARBOT
FAYAT GROUP
www.barbot.fayat.com
Photovoltaïque
AUBOEUF Patrick
12, rue Rimboeuf - 89380 Appoigny
Tél. 03 86 53 12 98
Fax. 03 86 53 17 70
Port. 06 62 12 21 25
Constructions Métalliques

Foire Saint-Martin à Auxerre

Une foire bien arrosée

L'espace agricole de la foire Saint-Martin est l'un des éléments phare de la manifestation auxerroise. En dépit d'une météo humide, les promeneurs sont venus nombreux au rendez-vous que leur donne chaque année la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.

Le marché aux bestiaux qui se tenait place Saint-Amâtre a depuis longtemps déserté la traditionnelle foire de la Saint-Martin. Venus pour certains de leur lointaine Puisaye en voiture à cheval, c'était pour nombre de paysans de l'époque l'unique *«sortie en ville»* de l'année. Si les camelots ont désormais remplacé les animaux, il est un rendez-vous que les citadins apprécient : celui que leur donne la profession agricole depuis plusieurs années, sur les esplanades de l'Arquebuse, transformées le temps d'une journée en *«ferme à la ville»*.

L'inauguration en a été faite en fin de matinée par Guy Férez, maire d'Auxerre et vice-président du Conseil régional, accompagné pour l'occasion par plusieurs conseillers municipaux, en présence de Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne et Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture. A peine le ruban coupé, le cortège a entamé la visite des stands. L'occasion pour les élus de s'informer sur les grandes filières de production du département ou les formations dispensées dans les différents lycées agricoles et Maisons Familiales Rurales de l'Yonne.

Trait d'union entre la terre et la ville

L'occasion aussi de goûter aux produits du terroir au fil des stands des producteurs icaunais. Bière artisanale de Puisaye, un *«doigt»* de Chitry, une gorgée de Côtes d'Auxerre, un verre de lait, un petit fromage en passant, un peu de jus de pomme, un morceau de viande à la volée…, il faut savoir avoir de l'appétit en politique ! Le maire d'Auxerre s'est prêté de bonne grâce au jeu de la dégustation, façon *«Jacques Chirac inaugurant le salon de l'agriculture»* ! Autre moment fort, celui où le premier édile de la cité a tenté (et réussi !) à traire Rosabelle, placide ruminante gonflable du professeur *«Lactus»* : un savant fou… du lait, qui avait déployé sa salle de traite virtuelle, réalisant à l'attention des plus jeunes, de nombreuses animations pour faire comprendre la processus magique de la production de lait.

13 h : ça commence à bouchonner du côté de la rotonde pour le traditionnel *«bœuf bourguignon»*. Un repas servi cette année avec de la vaisselle entièrement biodégradable. Envie de gaufres ? Pas de problème, la section des anciens exploitants assure au gaufrier ! Et pour les crêpes, c'est tout droit ! Suivez le biniou ! Vieux tracteur, pressoir à pommes, démonstration d'aménagement paysager…, les animations se sont succédé tout au long de l'après-midi. 16 h : la pluie s'invite. Repli sous le marché couvert où les élèves du lycée agricole de Champs sur Yonne ont, toute la journée, proposé jeux de construction, origamis, fabrications de chapeaux et de badges au sein d'un espace entièrement dédié aux enfants.

Véritable trait d'union entre la terre et la ville, l'espace agricole de la Saint-Martin devrait prendre l'an prochain une autre forme. Peut-être plus d'animaux ? Un nouvel espace ? Les professionnels y réfléchissent. Pour le maire d'Auxerre, une certitude : *«il n'y a pas de raison que ça ne continue pas. Je trouve que ce qu'on fait ici est exemplaire car sans prétention inutile, une vocation très pédagogique et toujours cette volonté d'un contact direct entre tous»*.

DOMINIQUE BERNERD



Couper de ruban. C'est parti pour un petit tour des stands du Pôle agricole !



Pas si facile que cela de poser correctement des trayons… Ce n'est pas le maire d'Auxerre qui prétendra le contraire !



Des crêpes, une Bretonne, Christian et son biniou… Ne manquait que le cri des mouettes ! C'est encore loin l'Armorique ?



« Du haut de cette pyramide, 400 choux fleurs vous contemplent… ! »



«Et si on trinquait au succès de la foire Saint-Martin ?» De gauche à droite : Guy Ferez, maire d'Auxerre, Yves Granger, directeur départemental de la DDT, Francis Letellier, président de la FDSEA 89.



Le bonheur, c'est beau comme un tracteur !







Actions syndicales viande bovine

Le groupe Bigard, premier visé, premier bloqué !

Pour ménager leurs profits, industriels et grande distribution fixent d'abord leur marge et décrètent ensuite du prix payé à la production ! Les coûts de production et le revenu des éleveurs c'est leur variable d'ajustement. Pendant ce temps, l'État regarde ailleurs… Pour dénoncer cette situation, les éleveurs de bovins bloquent depuis dimanche soir les abattoirs du groupe Bigard.



Autour de Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB, Yves Bonnot, président de la FDSEA de Saône-et-Loire, Gilles Brenon de la FDSEA de l'Ain et Adrien Bourlez des JA de l'Ain.



Une soixantaine d'éleveurs de Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté bloquent depuis dimanche soir les accès de l'abattoir Bigard à Cuiseaux en Saône-et-Loire.

Dimanche 7 novembre, 20 heures, les accès de dix sites d'abattage et de transformation de viande bovine du groupe Bigard sont bloqués. Le plan élaboré par la FNSEA, les JA et la FNB (Fédération nationale bovine) vise surtout Bigard qui contrôle 70% des vaches de réforme et 75% des steaks hachés en France. Cette position acquise avec le rachat de la Socopa *«lui donne des droits, mais lui impose aussi des devoirs»*, indique Jean-Pierre Fleury (Côte d'Or), le secrétaire général de la FNB venu soutenir les éleveurs de l'Ain, du Jura, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire installés devant l'abattoir Bigard de Cuiseaux en Saône-et-Loire. Des devoirs que ne veut pas reconnaître le patron du groupe. Jean-Pierre Fleury estime la responsabilité de Jean-Paul Bigard totale dans la situation faite aux éleveurs : *«il refuse de participer aux discussions de l'interprofession bovine où il y représente le Sniv (Syndicat national des industries de la viande). Cette politique de la chaise vide bloque le fonctionnement de l'interprofession dont les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité de ses collèges»*.

Bigard verrouille le marché

C'est une attitude irresponsable et le secrétaire général de la FNB estime que le numéro un de la viande bovine *«pense ne devoir discuter qu'avec lui-même»*.
Les éleveurs reprochent au groupe Bigard et à son patron de *«verrouiller le marché à son seul profit en maintenant artificiellement basses les cotations pour ne pas payer aux éleveurs les animaux au prix du marché»*, dénonce Yves Bonnot, le président de la FDSEA de Saône-et-Loire présent avec ses troupeaux devant l'abattoir de Cuiseaux. L'éleveur du Charolais rappelle que tous les indicateurs du marché de la viande sont au vert : *«une consommation qui progresse, un déficit de production de viande bovine en Europe et des importations stables d'environ 5% de la consommation»*. Avec de tels indicateurs, si les mécanismes du marché fonctionnaient normalement, les cours de la viande remonteraient. Pourtant, les prix restent à leur niveau de 1997 pendant que le coût des matières premières provoque une augmentation de l'alimentation animale de 35% ! *«Nous avons besoin de 60 centimes du kilo pour simplement couvrir nos coûts de production,* estime Yves Bonnot, *sans quoi, c'est la moitié des éleveurs du grand bassin allaitant qui disparaîtra»*. Un responsable de la FDSEA de la Nièvre confirme l'abandon par les éleveurs de l'engraissement qui *«coûte de l'argent a l'éleveur»*. C'est un drame économique et social car le maigre part, en Italie et, avec lui, des emplois et la plus value que devrait en tirer les éleveurs ! Bigard n'est pas le seul responsable de cette situation, *«des groupements de producteurs ne respectent pas plus l'intérêt des éleveurs»*, dénonce Yves Bonnot. *«Mais Bigard pèse en France d'un tel poids qu'il est notre première cible avant que d'autres ne soient également dans notre viseur…»*, menace Jean-Pierre Fleury.

L'État regarde ailleurs…

Dimanche soir, à Cuiseaux, comme à Villefranche-d'Allier où des éleveurs de la Loire sont venus prêter main-forte à leurs collègues d'Auvergne, la tente dressée, le feu entretenu et le barbecue alimenté laissaient présager un long blocus. *«Pour nous, il ne s'agit pas de mobiliser toutes nos troupes pour une seule nuit. Nous sommes organisés pour tenir le temps qu'il faudra et imposer la négociation à Bigard. Pas un kilo de viande ne doit sortir de l'abattoir. L'objectif, c'est d'assécher les linéaires de la grande distribution qui se partage avec les industriels la marge des éleveurs»*, insiste Yves Bonnot. Une position partagée par Gilles Brenon, l'un des responsables de la FDSEA de l'Ain, producteur de porcs, et qui voit, dans la situation imposée aux éleveurs de viande bovine beaucoup de similitudes avec celle que vivent les producteurs de porcs. Jean-Pierre Fleury s'inquiète du système qui semble de mettre en place : *«les cotations sont décrétées par les industriels et, pendant ce temps, l'État regarde ailleurs !»*.

SERGE BERRA



▶ En images

Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne et Franche-Comté à Bruxelles



Dix-huit Jeunes agriculteurs de Bourgogne et de Franche-Comté se sont rendus à Bruxelles les 26 et 27 octobre afin de rencontrer les parlementaires européens. Cette visite, initiée lors d'une première rencontre avec le député Arnaud Danjean au début de l'année, a été l'occasion pour les JA de faire du «lobbying» pour la future Pac 2013-2020. Leur message était clair : le potentiel de production agricole doit être maintenu et un secteur dynamique et créateur d'emplois doit se développer sur nos territoires. Stéphane Sauce, président des JA BFC et agriculteur dans le Doubs, était plutôt satisfait : *«Nous avons dialogué directement avec les députés en charge de l'agriculture. Il semble qu'ils comprennent bien nos messages, c'est donc très positif. Après, il faut que «la mayonnaise prenne» entre les différents pays et ça, ce n'est pas évident. En effet, nous avons beaucoup appris sur le fonctionnement de Bruxelles, chaque pays a sa propre position !»*.
Lors de ce voyage à Bruxelles, les JA de Bourgogne-Franche-Comté ont notamment discuté avec l'ancien ministre de l'agriculture Michel Barnier.

AG

▶ Rendez-vous

Vêlage à 2 ans à 100% Rendez-vous le 18 novembre à Germagny (71)

Dans le prolongement des 8 journées portes-ouvertes réalisées à l'automne 2009 dans des exploitations pratiquant le vêlage à 2 ans en partenariat avec les Chambres d'agriculture (21, 42, 58, 71), le Réseau d'Élevage Charolais et l'Institut de l'Élevage, il a été décidé avec les partenaires de la Ferme Expérimentale de Jalogny de poursuivre l'élan de diffusion sur le thème *«Plus de veaux avec du vêlage à 2 ans, exploitez tout le potentiel de votre élevage Charolais»*.
le Gaec Lagrost à Viry, le Gaec Sève Labille va ouvrir les portes de son élevage pour dévoiler au plus grand nombre les motivations profondes d'une pratique radicale sur la quasi totalité des génisses de renouvellement du 1er vêlage à l'âge de 2 ans. Ca ne date pas d'hier, il y a plus d'une trentaine d'années que M. Sève, fondateur du cheptel était passé au vêlage à 2 ans en 1974… les 2 associés du Gaec aujourd'hui (Florent Sève et Laurent Labille) continuent cette pratique sans la remettre en question tant l'expérience est concluante sur l'aspect économique, technique… Pour en savoir plus, venez échanger avec les membres du Gaec Sève-Labille pour découvrir l'itinéraire d'élevage de leur femelles, de leur première mise à la reproduction à 1 an, du premier vêlage à 2 ans à leurs réformes en fin de carrière. La Chambre d'Agriculture 71 présentera les enseignements des 10 années d'expérimentation conduites à Jalogny sur la technique du vêlage à 2 ans, le Réseau d'Élevage Charolais comparera l'intérêt économique des vêlages supplémentaires à 2 ans à d'autres choix de productions qui s'offrent aux éleveurs.
Prochain Jeudi de Jalogny délocalisé à Germagny (71) le jeudi 18 novembre à 14h00. enseignements auprès de Julien Renon, responsable de la Ferme expérimentale de Jalogny.
Tél : 03 85 59 80 40 - jrenon@sl.chambagri.fr



Viande bovine

JA58 entendu par le ministère de l'Agriculture

Las des promesses jamais tenues, Fabrice Prévotat représentant JA 58, Nicolas Maurelle, administrateur national en charge du dossier viande aux JA et Jérôme Gauthier, vice-président responsable viande, ont rencontré le ministre de l'Agriculture et son conseiller.

De réunions en manifestations et de manifestations en opérations sur le terrain des GMS, les JA de la Nièvre maintiennent la mobilisation sur le front du prix de la viande bovine. Après l'action du 14 septembre dernier, aux côtés de la FDSEA 58, JA 58 représentés par son président, Fabrice Prévotat, accompagné par Nicolas Maurelle, administrateur national JA en charge du dossier viande bovine et Jérôme Gauthier, vice-président responsable viande, est allé à Paris rencontrer Jean-François Michel, conseiller du ministre de l'Agriculture.

Cette rencontre explique Fabrice Prévotat se situe «*dans la continuité du mouvement de fond initié par les JA de la Nièvre, pour amener la grande distribution et en particulier le groupe Carrefour, à revoir sa politique de prix vis-à-vis des producteurs*». Considérant avoir été «*mal reçus*» lors de leur dernière action visant à relever les prix et qualités de la viande vendue chez Carrefour à Nevers, les JA avaient dans un premier temps rencontré M. Basquin , directeur des achats viande de l'enseigne et surtout représentant de la grande distribution à l'interprofession. Peu convaincu par les arguments du responsable national et constatant que les discussions entamées depuis le 15 septembre avec le soutien du préfet de la Nièvre ne débouchaient sur rien de concret, JA 58 a alors décidé de porter les inquiétudes et les propositions des éleveurs bovins au niveau du ministère. Les JA entendent ainsi montrer qu'ils ne sont pas dupes du jeu de la grande distribution qui élude sans cesse la seule question importante : celle du prix payé aux producteurs.

La voie du dialogue bientôt bouchée

Le conseiller du ministre s'est montré particulièrement attentif aux arguments des représentants professionnels. Fabrice Prévotat, Nicolas Maurelle et Jérôme Gauthier ont même pu échanger rapidement avec Bruno Lemaire. L'occasion de mesurer que le ministre et son conseiller étaient parfaitement au fait des conflits d'intérêts qui agitent l'interprofession. Fabrice Prévotat regrette ainsi que «*les intérêts économiques de certains opérateurs de l'interprofession bovine prennent le pas sur les attentes légitimes des éleveurs*». Les maillons les plus influents de l'interprofession semblent avoir tout intérêt à contenir toute augmentation du prix à la production.

«*Il serait te*mps» prévient le président de JA 58 «*que tout le monde tire dans le même sens et dans l'intérêt des producteurs. Depuis un an nous avons privilégié la voie du dialogue, mais les éleveurs sont à bout. En l'absence d'avancée concrète sur le problème du prix à la production et de solutions pérennes pour assures un revenu décent aux éleveurs, les prochaines actions pourraient donner lieu à des débordements que nous ne pourrons pas contenir. Les marges excessives pratiquées à différents niveaux sont flagrantes, alors que le prix à la production stagne ou régresse. Cette situation ne peut plus durer. Nous continuons à travailler sur le dossier, mais le temps est compté et nous ne nous contenterons pas de belles promesses jamais tenues !*»

ANNE-MARIE KLEIN



Jérôme Gauthier, vice-président responsable viande, Fabrice Prévotat, président de JA 58 et Nicolas Maurelle, administrateur JA national ont pu dialoguer ouvertement avec le conseiller du ministre de l'Agriculture et échanger rapidement avec Bruno Lemaire.

Formation

Communiquer de manière «positive et sereine»

La FDSEA de l'Yonne organise le 17 novembre prochain une journée de sensibilisation à la communication grand public, animée par Antoine Part, de l'association «*Passion Céréales*».

TdB : Quel est le thème de cette journée ?

Antoine Part : «*la communication grand public, c'est-à-dire le dialogue au quotidien avec la société, afin d'aider les agriculteurs à partager leur passion pour leur métier et conserver une place de choix dans le cœur des français. Ce module a été spécialement créé à leur attention. Il n'y a aucun pré requis nécessaire, tout le monde est le bienvenu. L'important est d'avoir envie de progresser dans sa façon de communiquer*».

Les grandes lignes et les thèmes abordés ?

«*Cette journée se déroule en deux temps. Le matin est consacré à un échange. Chacun évoque ses expériences dans la communication. Puis nous discutons des points clés d'une communication sereine et efficace. Par exemple : L'importance d'identifier son interlocuteur, de positionner l'agriculture comme solution, ou bien encore de simplifier ses propos pour faciliter la compréhension de l'interlocuteur. L'après midi est consacrée à des exercices pratiques, souvent un moment convivial pour les agriculteurs*».

Le but d'une telle journée ?

«*Cette journée à pour objectif de sensibiliser les agriculteurs à la communication grand public. L'objectif est de prendre confiance en soi, d'apprendre à acquérir une posture positive et détendue pour parler de son métier à son entourage et de s'exercer à appliquer cela dans des exercices concrets, par exemple savoir s'adresser à un public scolaire ou à ses voisins très simplement. Communiquer au quotidien n'est pas forcément difficile, si l'on se place dans une logique d'ouverture. Ce module de sensibilisation est tout nouveau, il a été créé par Passion Céréales, et testé avec la coopérative Nouricia. Les agriculteurs de l'Yonne compteront parmi les premiers à en bénéficier, c'est une bonne occasion d'aborder le sujet de la communication dans une bonne ambiance*».



Une journée de sensibilisation à la communication grand public animée par Antoine Part, de l'association Passions Céréales

Existe-t-il aujourd'hui un déficit de communication de la part du monde agricole vis à vis du grand public ?

«*Non, je ne pense pas. On s'imagine souvent que la communication c'est de la publicité, et effectivement les campagnes de ce type sont rares pour les agriculteurs. Mais l'agriculture n'a pas à rougir, car elle est très proactive en communication, notamment sur des actions de terrain. Il y a de nombreuses initiatives nationales et locales qui vont dans le bon sens, et les agriculteurs comprennent de plus en plus que la communication est un dialogue, et non un combat*».

Est-il important aujourd'hui de voie la communication vis-à-vis du grand public se renforcer ?

«*Oui. C'est capital. Car l'agriculture est au cœur des enjeux de société, donc doit obligatoirement dialoguer avec elle. Cette société évolue, le monde agricole doit valoriser ses réponses à de nouvelles attentes. Le monde d'aujourd'hui est un monde de l'information, il est indispensable de se montrer, et d'avoir confiance en soi. Les gens veulent comprendre le monde qui les entoure, et la pédagogie commence là où on ne l'attend pas. Lorsque vous demandez aux gens avec quoi on fabrique des pâtes, la réponse la plus fréquente est les œufs. Et pour la bière, c'est le houblon. Tout est dit. Les messages les plus simples et les plus imagés sont les meilleurs*».

Estimez vous qu'aujourd'hui, au travers des médias, le grand public soit suffisamment informé des réalités du monde agricole ?

«*Les médias ont un rôle fondamental dans l'information des gens, et il faut être heureux de pouvoir en France avoir une telle diversité des sources d'information. Mais n'oublions pas que les médias ne sont que le reflet de l'opinion. La première chose à faire pour un agriculteur, c'est d'abord de concentrer son énergie dans la proximité : ses voisins, les enseignants de l'école de ses enfants… Et qui mieux que lui pour parler de son métier ? Comme les artisans, la force des agriculteurs est d'être répartis sur tout le territoire. Un maillage de 500 000 agriculteurs, c'est une opportunité inouïe ! Il n'y a pas de petites actions. Chaque échange du quotidien est une énorme action. Cela n'empêche pas de se mobiliser régulièrement pour des évènements de grande envergure*».

Vous parlez dans la présentation de cette journée, de communiquer auprès du grand public de manière «positive et sereine», qu'entendez-vous par là ?

«*De mêmes idées formulées dans des phrases affirmatives ou négatives peuvent être perçues complètement différemment par un interlocuteur. Se positionner dans le même monde que l'autre, apprendre à écouter, sortir de la justification, ce sont des trucs et astuces simples, que l'on apprend au cours de cette journée*».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Carte Moisson FDSEA, récoltez les remises !



La FDSEA de Côte d'Or vous annonce l'arrivée de deux nouveaux partenaires Carte Moisson.

Avec FINELLE location bénéficiez d'une réduction de 10 % sur la location de matériel (non cumulable avec les promotions en cours).
FINELLE Location 3 rue Bocanon à Mirebeau sur Bèze

L'EARL CUNIN Eric, pédicure et écornage, propose aux adhérents FDSEA porteurs de la carte moisson une réduction de 10 % sur le total de la facture.
EARL CUNIN - 6 rue de l'Autot 21210 JUILLENAY - 03 80 64 79 64

Dispositif Adema dans l'Yonne

A la découverte des métiers de l'agriculture

Une première session de formation dans le cadre d' ADEMA vient de débuter dans l'Yonne. Ce nouveau dispositif réservé aux demandeurs d'emploi va permettre à cinq d'entre eux d'expérimenter quinze jours durant au sein d'une exploitation un métier agricole. Avec à la clé la possibilité d'une nouvelle orientation professionnelle.



Autour de Damien Brayotel (2ème à partir de la gauche) : Nicolas, Graziella, France Lahutte, Philippe

Tout a une justification, on ne fait pas les choses par hasard» : Damien Brayotel est à la tête d'une exploitation céréalière de 127 ha, sur les plateaux, au dessus de Saint-Julien-du-Sault. Installé depuis 7 ans, il s'est lancé également dans la production de framboises et en récolte 8 tonnes à l'année. Pour l'heure, il reçoit le groupe de stagiaires sélectionné dans le cadre du dispositif Adam (Accès des Demandeurs d'Emploi aux métiers Agricoles), pour une visite de sa ferme et un éclairage sur le métier. Une première pour la majorité d'entre eux, qui n'avaient jamais mis les pieds à ce jour sur une exploitation. Venus d'horizons différents : informatique, peintre en bâtiment, magasinier…, ils sont tous demandeurs d'emploi et prêts à donner une nouvelle orientation à leur parcours professionnel. Pour Nicolas, 22 ans, *«j'ai toujours aimé la nature et c'est l'occasion de diversifier mon panel de connaissances, j'ai l'âge pour et encore le temps de me construire»*. Intéressé par la vigne, il ira effectuer son stage chez un viticulteur chablisien. L'occasion aussi de briser quelques clichés : *«pour moi avant, l'image que j'avais de l'agriculture, c'était plus relax, plus de liberté pour les vacances… On se fait des idées !»* Philippe, 50 ans, a pour sa part toujours aimé les espaces verts : *«ce que j'aime dans l'agriculture, c'est cette ouverture sur la terre, le rythme auquel on l'exploite. On a accusé les agriculteurs de s'être fait entrainer par le système, mais c'est ce nouveau regard qu'ils ont sur leur profession qui me parait intéressant aujourd'hui»*. Lui aussi, se dit prêt à changer de métier à l'issue de son stage chez un maraîcher.

L'agriculture a besoin de main d'œuvre

Présentation du matériel, petit cours sur le calendrier des semis, les impératifs à respecter pour une bonne utilisation du pulvérisateur, avantages et inconvénients de la technique de non labour, visite du local phyto…, au total, un circuit de près de 2 heures, guidé par Damien, intarissable et passionné de son métier. Avec parfois des données chiffrées qui interpellent les stagiaires : *«savez-vous qu'il faut pas moins de 100 à 150 kg de grains à l'ha, soit près de 15 tonnes pour l'ensemble de l'exploitation… Si on traite le matin avant le lever su soleil, ce n'est pas par hasard, cumulée, la rosée peut représenter jusqu'à 10.000 litres d'eau à l'ha !»* Un petit tour par le champ de framboisiers : *«cette année, la récolte a été tardive et on a pas pu remettre de l'ordre dans la plantation»*. Du travail assuré pour Aurélien, qui effectuera son stage chez Damien. Au programme : taillage et palissage.

Avant cette immersion de 3 semaines en entreprise, les stagiaires ont reçu une formation de 4 jours dispensée par France Lahutte, animatrice emploi à la FDSEA de l'Yonne, au travers d'une découverte de l'environnement et des métiers agricoles et l'acquisition de quelques connaissances techniques de base. Rendez-vous dans 3 semaines, pour un premier bilan et peut-être la consolidation d'un projet débouchant sur un nouvel emploi ? Le secteur de l'agriculture a besoin de main d'œuvre. Le dispositif Adema a été mis en place pour répondre à la demande et remédier aussi au déficit d'image que véhiculent encore trop souvent les métiers agricoles.

DOMINIQUE BERNERD

Lycée agricole de Nevers

Deux jours pour consolider un partenariat

Après un séjour en 2009, Bertrand Rainville, enseignant québécois, a souhaité poursuivre ses visites en terre nivernaise.

La première visite au lycée agricole de Nevers de Bertrand Rainville, enseignant et responsable des stages à l'étranger au Cegep (Collège d'Enseignement Général et Professionnel) de Lévis Lauzon (Québec), avait abouti à la signature d'un partenariat d'échanges. C'est ainsi que 10 stagiaires en BTS ACSE ont découvert l'agriculture québécoise pendant 6 semaines au cours de l'été 2010.

La semaine dernière, la présence de Bertrand Rainville a permis de tirer un bilan positif de ce premier départ en nombre. Cela a été aussi l'opportunité de réaliser la visite de deux exploitations de maîtres de stage du lycée et ainsi d'observer le vécu et les attentes réciproques d'un maître de stage et d'un stagiaire. L'approche technique a également été l'occasion d'un échange sur les pratiques entre nos deux pays.

L'observation de cours était également au programme pour un échange des pratiques pédagogiques entre enseignants français et québécois : quelle organisation ? quels supports ? Quelles évaluations ?

Enfin, les BTS ACSE première année ainsi que quelques personnels du lycée ont eu une présentation de l'agriculture québécoise et de la vie au Québec en général. Une découverte et un échange qui donne envie à 10 nouveaux étudiants de traverser l'Atlantique pour une nouvelle expérience : un stage en exploitation durant 6 semaines. Pour terminer sur une note humoristique, Bertrand Rainville nous a proposé quelques expressions Québécoises comme par exemple : *«être agité comme la queue d'un jeune veau»*[1] !

STÉPHANIE MOULIN

[1] se dit par exemple d'un enfant qui s'agite beaucoup ou qui est hyperactif



Bertrand Rainville présente l'agriculture québécoise aux étudiants de BTS ACSE 1ère année.

BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE AMÉNAGÉS TOUTABRI®
LE BON CALCUL !
Arceaux ovalisés Ø90 mm
+ bâche camion haute résistance 630g/m²
+ aménagement intérieur Jourdain
+ abreuvoirs chauffants
= Moins de 900 €HT/vache
(hors aides agricoles)
Confort optimum
Normes de qualité
Longue durée
RICHEL STOCKAGE
LUZY MOTOCULTURE
Mathieu Carnot
58 - Luzy 03 86 30 16 99
luzy.motoculture@cegetel.net

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

ETS BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Reproducteurs charolais

Une réelle opportunité en croisement

Le dernier Sommet de l'élevage a été l'occasion pour le Herd book charolais de présenter tous les avantages du croisement de races rustiques et laitières avec des reproducteurs charolais.

Si les taureaux charolais sont principalement utilisés en race pure, la part des reproducteurs charolais employés en croisement n'est pas négligeable. Ainsi, une étude réalisée en 2010, sur la base de données Système national d'information génétique bovins, analysant l'utilisation des taureaux charolais, montre que sur la campagne 2009/2010, 365 000 veaux sont issus de 33 000 pères charolais et de mères croisées ou d'autres races, dans 40 000 élevages. Ces veaux sont issus de 33 000 pères charolais, soit un marché potentiel de 6000 à 8000 taureaux par an.

Les taureaux charolais sont utilisés sur 48 mères de type racial différent. Les races rustiques étant d'importantes utilisatrices. Elles sont toutefois suivies de près par les principales races laitières : normande, montbéliarde et prim'holstein. Sur races laitières, environ 50% des veaux sont issus des programmes croisement diffusés par insémination. En races rustiques, la reproduction en croisement se fait presque exclusivement en monte naturelle.

La qualité «paye»

Une autre étude réalisée en 2010 par le HBC montre que le prix de vente des broutards charolais nés d'un père inscrit est de 86 euros supérieur à celui d'un broutard né d'un père non inscrit. Pour 2011, le HBC travaille à une autre étude mesurant l'impact économique de l'utilisation des taureaux charolais en croisement. Tout en étant soucieux et attaché à la sélection en race pure, le Herd book charolais montre ainsi qu'il est attentif à l'utilisation des reproducteurs sur d'autres vaches que charolaises. Il estime en effet qu'il est essentiel pour les utilisateurs d'acheter un reproducteur de qualité, donc certifié, qui garantit performances et homogénéité aux produits croisés. En décembre 2010, tous les mâles certifiés nés et présents chez leur naisseur seront présentés sur le site www.charolaise.fr.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ HBC

A noter

Charolais Rendez-vous la semaine prochaine à Semur en Auxois



Florence Marquis et Jean-Luc Baudot, prêts pour l'édition 2010.

Plus de 50 éleveurs et 270 animaux sont inscrits à la nouvelle édition du concours charolais de Semur-en-Auxois. Celui-ci se déroulera mercredi 17 et jeudi 18 novembre. Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur, est fier du nouveau succès qui se profile : *«Il y a largement autant de bêtes que les autres années. Semur affiche sa notoriété au fil du temps avec son concours qui s'inscrit dans les grands rendez-vous charolais. Il y a toujours du commerce, même si l'on peut toujours espérer mieux. Il s'était vendu une vingtaine de veaux l'an passé, ce qui est bien vu la conjoncture».* AG

Portes ouvertes de l'Éleveur bourguignon

Les élevages grandissent, les bâtiments se réfléchissent

L'Eleveur Bourguignon organisait récemment ses portes-ouvertes. L'occasion de rencontrer Jean-Paul Clerget, technicien-conseil en bâtiment.



Parmi le matériel présenté à Pouilly-en-Auxois : une cage de contention et de tri pour ovins, avec notamment la lecture des boucles électroniques.

Plus de 4000 éleveurs avaient reçu une invitation pour les portes-ouvertes de l'Eleveur Bourguignon. L'équipe de techniciens conseils en élevage spécialistes du bâtiment a répondu à de nombreuses questions sur les stabulations et la contention. Une très large gamme de produits de marques différentes était exposée (l'Eleveur bourguignon, c'est plus de 4000 produits). A Pouilly-en-Auxois, on notait la présence de Patrick Mougin (spécialiste utilitaire et motricité renforcée, la SAS Mazeron et DabSystem avec du matériel pour la gestion et la traçabilité de la filière ovine.

Erreurs à ne pas faire

La principale vocation de l'Eleveur bourguignon reste le conseil en bâtiment. A ce sujet, le message de Jean-Paul Clerget est clair : *«Les éleveurs nous appellent souvent trop tard. Il ne faut pas hésiter à le faire le plus tôt possible car souvent, le bâtiment est déjà construit et il y a déjà des erreurs techniques qu'on ne peut plus rattraper, surtout au niveau de la contention. On oublie souvent la circulation des animaux. Quand on construit une maison, c'est pareil, on pense à la toiture, au mur mais pas à l'intérieur».* Pour Jean-Paul Clerget, il est important de réfléchir au besoin avant de vouloir *«tirer»* sur les prix. C'est apparemment un des principaux réflexes *«négatifs»* que peuvent avoir les agriculteurs.

Le bois, c'est bien

Le technicien-conseil insiste sur un autre point, celui de ne pas se limiter en termes de surfaces : *«souvent, on ne pense pas aux extensions futures et cela pose de gros problèmes. Il faut savoir qu'une entreprise qui tourne bien refait un bâtiment tous les six ou sept ans...».* Plus globalement, l'évolution du cheptel et de la main d'œuvre au sein de l'exploitation doit être mieux considérée. En ce qui concerne la matière première, *«penser plus bois que fer»* est une bonne chose. A ce sujet, l'Eleveur bourguignon peut fournir du bois pour le bardage et les équipements, de même que des adresses de constructeurs bois. «Les prix sont les mêmes» indique Jean-Paul Clerget, *«le bois présente de nombreux avantages, comme une moindre résonance des bruits et des écarts de température beaucoup plus faibles que la tôle. Le bois fait aussi diminuer l'hygrométrie et en terme d'intégration paysagère, il n'y a pas photo : il donne une bonne image à l'agriculture».*

Plus économe?

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, lors de ses dernières réunions d'informations, a évoqué sa volonté de trouver des bâtiments *«plus économes»* (voir notre édition du 29 octobre). Questionné sur ce point, Jean-Paul Clerget donne quelques pistes. *«Il s'agirait de faire moins de béton pour faire baisser les coûts. Du béton, il n'y en a vraiment besoin que vers les auges. D'autres pistes : mieux utiliser les surfaces couvertes pour le logement des animaux, faire du libre-service et réfléchir la contention d'une autre façon. Surtout, éviter des allées d'alimentation de 6 mètres et des murs de 2,5 mètres sur une grande longueur...»*

Relativité des coûts

Le technicien-conseil de l'Eleveur bourguignon ajoute des anecdotes: *«Quand on me dit qu'un couloir de contention à 5000 euros est cher, je réponds que plusieurs personnes l'utilise et régulièrement (contrôle de performances, vétérinaires...) et qu'il fait gagner en productivité et en sécurité, il y a moins de stress du côté des animaux et pas d'arrêt de la production. Les interventions du vétérinaire sont facilitées et les coûts sont réduits. Je compare souvent cela à certaines pièces ou options de tracteurs qui coûtent cher mais qui ne sont que très rarement utilisées. La climatisation peut coûter aussi cher qu'un couloir de contention mais ça, on n'en parle pas ! Deux autres exemples : il est normal d'avoir quatre tracteurs dans la cour alors que certains pourraient être utilisés en commun. Après, on nous dit qu'un bâtiment est trop cher...Enfin, beaucoup de monde refuse de faire du libre-service alors que le coût est de 10, 15 voire 20€ la place. Dans le même temps, on préfère mettre une mélangeuse qui coûte plus de 30 000€ qui va consommer 150 litres de fioul chaque semaine, pour produire moins de viande à l'heure de travail !»*

Contact : L'Eleveur bourguignon, 12 rue de la coopérative, 21320 Pouilly-en-Auxois. Tel : 03 80 90 86 48.

AURÉLIEN GENEST



Commerce et marketing

Mondialisation et uniformisation

Mondialisation et uniformisation sont deux notions qui se confondent parfois malheureusement mais qui, de toute évidence, entretiennent des liens ambiguës provoquant de vives passions autour du commerce et du goût à l'échelle mondiale. De l'Université de Bourgogne, Marie-Claude Pichery est revenue sur ces idéaux lors des 4ème Rencontres du Clos-Vougeot.

Si la Bourgogne viticole est équilibrée entre export et commerce intérieur, il n'empêche que sa segmentation et ses orientations sont diverses, voire parfois situées aux antipodes. La genèse de ces clivages est certainement à rechercher lorsque *«les producteurs du nouveau monde ont profondément perturbé les pays historiques et conduit à la contestation du leadership européen»*. C'est le constat que dressait Marie-Claude Pichery, le 30 septembre, lorsqu'elle présentait *«L'expansion du commerce mondial des vins : uniformisation et valorisation des différences»*. Car depuis quarante ans, la part des exportations dans la production totale est passée de 15 % à 32 %. En somme, un tiers des bouteilles produites sont vendues en dehors de leur zone de production. Idem pour la part *«en expansion»* des exportations dans la consommation. Surtout, l'exportation des vins français dans le monde s'est effondrée pour ne représenter *«que»* 15 % des volumes exportés mondialement aujourd'hui, contre 30 % historiquement. *«Cette grande régression sur un marché en extension a induit une grande inquiétude professionnelle»*, analysait l'universitaire, car cela s'accompagnait *«d'un accroissement de la concurrence par les prix»*, surtout vraie pour les vins d'entrée de gamme. La sélection naturelle du marché s'opérant douloureusement ensuite...

Le monde des vins standards

D'autant qu'à cette époque, l'uniformisation des vins gagnait aussi des parts de marchés, laissant craindre *«une standardisation, avec des vins au même goût»*. *«Faux»*, tonne la spécialiste en direction des opposants à la mondialisation. Elle estime que mondialisation ne signifie pas obligatoirement uniformisation : *«il y a suffisamment de variétés de vins pour ne pas prendre ou rester dans cette direction»*. Une bonne nouvelle pour nos terroirs de Bourgogne qui ne seraient se limiter à un seul type de vin.
Reconnaissant tout de même une certaine progression de l'uniformisation, la chercheuse rappelait l'historique des faits. Avec les *«mêmes six grands cépages»* cultivés de part le monde, avec la diffusion des techniques œnologiques et aussi avec l'expatriation (foncier limité et prix) de viticulteurs occidentaux formés *«de la même manière»*, Marie-Claude Pichery balayait largement, n'incriminant personne. Elle insistait par contre pour que désormais en France et en Bourgogne, les viticulteurs *«valorisent les différences entre vins»*.

Comment se différencier ?

Pour se faire, les moyens ne manquent pas et passent par *«les terroirs, IG, la "patte" du vigneron, les cépages, les process de production, les marques, les demandes des néophytes ou connaisseurs…»* Segmentation capitale faisant appel à des *«identifiants»*, du type géographique, climatique, marque ombrelle (groupe LVMH, Ricard…), domaines, vins, viticulteurs, œnologues, personnalités connues (Depardieu...), familles (Rotschild…). Elle n'écartait pas non plus la segmentation réglementaire ou celle dite *«anglo-saxonne»* par les prix (basic, popular premium, premium...). *«Les vins au-delà du premium ne représentent que 8 %»* du marché mondial, tempérait-elle cependant. Les lieux de consommation (GMS, restaurants étoilés, cavistes…) et les occasions de consommations (hors domicile, grandes occasions, amis…) finissent de définir le positionnement d'un vin et son réseau de distribution. Enfin, la *«reconnaissance»* du vin - qui peut vite être *«balayée»* - passe aussi par les concours, les prescripteurs et les *«bons communicants»*. Malgré tout, personne n'est détenteur du bon goût !
Tous ces éléments contribuent à valoriser et différencier les vins. *«Cela revient au final à développer une stratégie de niche»*, conseille-t-elle, *«pour des vins marqués par une typicité»*. Elle prenait alors l'exemple des climats de Bourgogne, comparable *«au marché de l'art. Sortant de l'ordinaire, cette opportunité n'est pas offerte à tous les viticulteurs»* mais, *«à un petit nombre»*.
Reste alors que pour se distinguer, *«la qualité est une obligation aujourd'hui»*. *«Vous avez bien raison de vous battre pour ce patrimoine et identifier des parcelles particulières, porteuses d'intérêt gustatif, historique, financier ou pour leur beauté»*, s'engageait-elle.
Souvent mis en cause dans l'uniformisation mondialisée des goûts, *«les vins dits industriels à gros volumes ont aussi leur place pour une partie des consommateurs à faible revenu et connaissances des vins (réguliers, légers, fruités...), ne voulant pas consacrer de gros budgets»* à leur cave. Dès lors, la vraie question semblait être la place de ce modèle des "wineries". Développer ou freiner à *«10, 20, 50 %»*, s'interrogeait-elle. Elle n'apportait pas de réponse. Pour elle, la préoccupation de tous les professionnels doit être de savoir comment *«faire évoluer ces consommateurs basiques vers des vins plus élaborés»*. Et en la matière, les vins de Bourgogne du Sud ont toute une gamme d'arguments à mettre en avant, ensemble pour accompagner et éduquer les consommateurs, chaque jour plus nombreux dans le monde. Un travail de patience et de persistance.

CÉDRIC MICHELIN

Coulanges-la-Vineuse

L'AOC Bourgogne Coulanges *«hisse la toile»*

Avec un site Internet *«relooké»* et réactualisé, portant haut et fort les couleurs de l'appellation, les vignerons de Coulanges-la-Vineuse partent à la conquête de nouveaux marchés.



Page d'accueil du nouveau site www.bourgognecoulanges.com

Des fragments de frise du IIe siècle retrouvés sur le site archéologique d'Escolives-Sainte-Camille, témoignent d'une présence depuis longtemps de vignobles dans la région. Pas certain pour autant, que les vins de l'appellation régionale AOC Bourgogne Coulanges-la-Vineuse connaissent une renommée à la hauteur de leur talent ! C'est pour y remédier que le syndicat de l'appellation, sous l'égide de son président, Jean-Luc Houblin, vient de lancer une nouvelle version de son site internet www.bourgognecoulanges.com
La refonte du site a été confiée à un Coulangeois d'origine, Nicolas Lajambe qui, après avoir vécu 7 ans en Angleterre, réside désormais en Espagne où il a fondé il y a 3 ans une agence graphique et de référencement de sites Web, spécialisée dans le Marketing sur Internet dans les secteurs des loisirs, des voyages, de la gastronomie et du vin.
Les objectifs de la refonte étaient multiples : améliorer le design du site afin qu'il reflète plus l'image de l'appellation, apporter plus d'informations sur les vins et ses domaines viticoles, améliorer son référencement pour être plus présent sur les différents moteurs de recherche de la toile, offrir une solution e-commerce économe et permettre aux viticulteurs du Coulangeois de vendre leurs vins en ligne. Au fil des pages du nouveau site, outre la liste des domaines viticoles, l'histoire de l'appellation, les caractéristiques du vignoble, deux nouvelles rubriques, afin de toucher un public encore plus large. Une section *«Guide touristique»*, faisant la promotion de l'oenotourisme en Coulangeois au travers de deux routes touristiques : l'une de 24 km, avec liens interactifs signalant lieux intéressants, hébergements, restaurants, la seconde de 255 km permettant un tour complet des principaux vignobles icaunais. Une nouvelle section *«Recettes»* également, à l'attention des internautes gourmands d'œufs en meurette, gougères, bœuf bourguignon et autres Poires au vin… A déguster bien sur avec des vins appropriés, comme par exemple, les… *«Bourgogne Coulanges»* !
Afin d'améliorer le référencement du site sur les moteurs de recherche, Nicolas Lajambe en a fait la promotion sur des réseaux sociaux comme Facebook, ainsi que sur tous les sites spécialisés dans le vin. Notamment, www.bourgogne-info.eu, créé par un Suédois passionné des vins de Bourgogne, Ola Bergman et qui attire plus de 10 000 visiteurs par jour !
Ne reste au nouveau site Internet de l'appellation *«Bourgogne Coulanges»* qu'à connaître le même succès… Juste le temps de s'enrichir au fil des années, tel un site *«fin et de bonne garde»*, à l'image des vins dont il vante les mérites !

DOMINIQUE BERNERD

ENTREPRISE
DE TERRASSEMENT DU CENTRE
Terrassement, démolition,
création d'étangs, déboisement
La Baratte - 58000 St Eloi
Tel. 03 86 38 85 44 - Mail: terrassement-centre@orange.fr



Fiscalité

Bénéfices agricoles forfaitaires imposables 2009

Éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 2009 a été publié au Journal Officiel.

Premier tableau. Généralité des cultures *(JO du 24/07/2010)*

ÉLÉMENTS À RETENIR POUR LE CALCUL DES BÉNÉFICES FORFAITAIRES DE L'EXPLOITANT-FERMIER (régions agricoles, catégories d'exploitations, etc.)	BÉNÉFICES FORFAITAIRES (euros/hectare)
21 – CÔTE-D'OR	
I. – Châtillonnais	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 12 août 1982 [NC 186]).	
Un coefficient de correction de 0,80 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 15,55 €	123,20
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 12,65 € et ne dépasse pas 15,55 €	101,20
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 11,43 € et ne dépasse pas 12,65 €	88,00
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 10,06 € et ne dépasse pas 11,43 €	79,20
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 10,06 €	66,00
II. – Auxois	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 12 août 1982 [NC 186]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 22,87 €	120,00
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 20,28 € et ne dépasse pas 22,87 €	105,60
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 18,29 € et ne dépasse pas 20,28 €	96,00
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 15,55 € et ne dépasse pas 18,29 €	86,40
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 15,55 €	67,20
III. – Morvan	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 12 août 1982 [NC 186]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 21,19 €	80,64
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 19,36 € et ne dépasse pas 21,19 €	73,92
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 17,53 € et ne dépasse pas 19,36 €	67,20
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 14,48 € et ne dépasse pas 17,53 €	60,48
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 14,48 €	50,40
IV. – Arrière-Côte	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 12 août 1982 [NC 186]).	
Un coefficient de correction de 0,80 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 14,94 €	101,64
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 12,20 € et ne dépasse pas 14,94 €	84,70
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 9,45 € et ne dépasse pas 12,20 €	67,76
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 7,17 € et ne dépasse pas 9,45 €	54,21
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 7,17 €	40,66
V. – Plaine	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 12 août 1982 [NC 186] et 31 août 1986 [N ° 202]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 28,97 €	163,85
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 25,31 € et ne dépasse pas 28,97 €	129,95
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 21,95 € et ne dépasse pas 25,31 €	113,00
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 17,99 € et ne dépasse pas 21,95 €	96,05
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 17,99 €	67,80
VI. – Val de Saône	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 12 août 1982 [NC 186]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 36,74 €	134,24
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 33,54 € et ne dépasse pas 36,74 €	109,38
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 30,64 € et ne dépasse pas 33,54 €	99,44
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 24,54 € et ne dépasse pas 30,64 €	89,50
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 24,54 €	64,64
58 – NIÈVRE	
I. – Elevage	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 25 août 1983 [NC 196]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 25,03 €	146,90
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 22,64 € et ne dépasse pas 25,03 €	124,30
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 20,56 € et ne dépasse pas 22,64 €	113,00
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 18,70 € et ne dépasse pas 20,56 €	101,70
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 18,70 €	90,40
II. – Bourgogne nivernaise	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 25 août 1983 [NC 196]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 17,23 €	158,20
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 15,07 € et ne dépasse pas 17,23 €	113,00
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 15,07 €	101,70
III. – Morvan	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 25 août 1983 [NC 196]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 17,49 €	102,83
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 16,16 € et ne dépasse pas 17,49 €	87,01
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 13,39 € et ne dépasse pas 16,16 €	79,10
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 11,54 € et ne dépasse pas 13,39 €	63,28
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 11,54 €	55,37
IV. – Puisaye	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 25 août 1983 [NC 196]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 13,25 €	90,97
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 11,67 € et ne dépasse pas 13,25 €	79,10
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 11,67 €	71,19
89 – YONNE	
I. – Sénonais	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel du 28 août 1991 [N ° 200]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 29,58 €	190,44
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 23,78 € et ne dépasse pas 29,58 €	158,70
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 23,78 €	126,96
II. – Gâtinais	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel des 12 août 1982 [NC 186] et 28 août 1991 [n ° 200]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 27,44 €	165,60
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 24,39 € et ne dépasse pas 27,44 €	151,80
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 23,17 € et ne dépasse pas 24,39 €	138,00
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 20,12 € et ne dépasse pas 23,17 €	124,20
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 20,12 €	110,40
III. – Pays d'Othe	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel des 12 août 1982 [NC 186] et 28 août 1991 [n ° 200]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 22,26 €	130,55
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 19,51 € et ne dépasse pas 22,26 €	118,68
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 19,51 €	100,88
IV. – Vallées et zones avoisinantes	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel des 12 août 1982 [NC 186] et 28 août 1991 [n ° 200]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 27,14 €	181,19
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 24,09 € et ne dépasse pas 27,14 €	153,32
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 21,34 € et ne dépasse pas 24,09 €	139,38
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 18,29 € et ne dépasse pas 21,34 €	118,47
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 18,29 €	104,54
V. – Plateaux de Bourgogne	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel des 12 août 1982 [NC 186] et 28 août 1991 [n ° 200]).	
Les exploitations comportant plus de 20 % de leur superficie en prés bénéficieront d'un déclassement d'une catégorie et déclass ement de deux catégories sur les communes de Thory, Lucy-le-Boirs, Givry, Saint-Père, Annay-la-Côte, Girolles, Domecy-sur-le-Vault, F oissy et Fontenay-près-Vézelay.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 21,34 €	160,22
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 18,29 € et ne dépasse pas 21,34 €	130,55
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 16,77 € et ne dépasse pas 18,29 €	118,68
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 14,48 € et ne dépasse pas 16,77 €	106,81
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 14,48 €	83,08
VI. – Puisaye	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel des 12 août 1982 [NC 186] et 28 août 1991 [n ° 200]).	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 22,11 €	115,92
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 20,12 € et ne dépasse pas 22,11 €	106,26
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 19,36 € et ne dépasse pas 20,12 €	96,60
4e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 18,29 € et ne dépasse pas 19,36 €	91,77
5e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare ne dépasse pas 18,29 €	86,94
VII. – Terre-Plaine	
Délimitation des années précédentes maintenue (Journal officiel des 12 août 1982 [NC 186] et 28 août 1991 [n ° 200]).	
Un coefficient de correction de 0,70 est appliqué au revenu cadastral des prés.	
1re catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 22,87 €	120,00
2e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare est supérieur à 18,60 € et ne dépasse pas 22,87 €	96,00
3e catégorie : exploitations dont le revenu cadastral moyen corrigé à l'hectare ne dépasse pas 18,60 €	76,80

Deuxième tableau. Élevage et cultures spéciales *(JO du 21/09/2010)*

NATURE DES PRODUCTIONS — Enoncés des tarifs	ÉLÉMENTS À RETENIR POUR LE CALCUL des bénéfices forfaitaires imposables (exploitant-fermier) (en euros) — Bénéfices forfaitaires à : l'hectare	Bénéfices forfaitaires à : l'are	Autres éléments
1	2	3	4
21 – COTE–D'OR			
• Apiculture			
– par ruche à cadres			10,040
• Aviculture			
I. – Vente d'œufs et de volailles :			
1° Poules pondeuses :			
– Œufs de consommation (par pondeuse)			0,150
– Œufs de couvaison (par pondeuse)			0,500
2° Autres espèces produisant des œufs à couver			
– canes (par pondeuse)			0,900
– pintades (par pondeuse)			0,600
– dindes (par pondeuse)			1,200
II. – Vente d'œufs, de volailles et autres produits :			
– par pondeuse			1,020
– par mille ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs (à l'exclusion de celles des éclosoirs), sous déduction d'une capacité en œufs égale à quinze fois le nombre de pondeuses taxées			80,800
III. – Vente de volailles de chair et de poussins démarrés :			
– par kg de poids vif de poulet vendu			0,031
– par poulet vendu sous label			0,200
– par poulet biologique vendu			0,200
– par canard vendu			0,175
– par canard sauvageon vendu			0,087
– par chapon vendu			0,900
– par dinde ou dindon vendu (production fermière)			0,420
– par dinde ou dindon vendu (production industrielle)			0,150
– par oie à rotir vendue			0,400
– par pintade vendue			0,075
– par pintade vendue sous label			0,200
– par couple reproducteur, pour les pigeons vendus ou livrés vivants			1,500
– par couple reproducteur, pour les pigeons vendus ou livrés après abattage			2,000
III *bis* :Vente d'oies et de canards gras			
1° oie			
– prêt à gaver (par oie vendue ou livrée)			1,500
– gavage seul (par oie vendue ou livrée)			3,000
– élevage et gavage (par oie vendue ou livrée)			4,500
2° canard			
– prêt à gaver (par canard vendu ou livré)			0,450
– gavage seul (par canard vendu ou livré)			1,100
– élevage et gavage (par canard vendu ou livré)			1,400
IV. – Vente de poulettes démarrées (par unité vendue)			0,130
• Cultures des champignons			
– pour le premier salarié			4 275,000
– par salarié en sus			1 118,000
• Elevages			
CAPRINS : par chèvre			87,000
CHIENS : par reproductrice			1 021,000
LAPINS :			
Naisseurs et naisseurs–engraisseurs : par reproducteur (mâle et femelle)			0,000
Engraisseurs : par lapin vendu ou livré			0,000
OVINS : par brebis			18,500
PORCS :			
Naisseurs			
– par porcelet vendu ou livré			1,200
– naisseurs avec vente au sevrage: par porcelet vendu ou livré			1,200
– post–sevreurs : par porcelet vendu ou livré			0,550
Engraisseurs			
– par porc vendu ou livré			1,200
– post–sevreurs : par porcelet vendu ou livré			1,200
Naisseurs–engraisseurs			
– par porc vendu ou livré			2,400
VEAUX: par unité vendue ou livrée			6,600
• Escargots			
– chairs vives : par mètre carré			3,020
– chairs blanchies : par mètre carré			4,390
– chairs transformées : par mètre carré			10,530
• Cultures florales			
I. – Exploitations ne comportant pas de superficie chauffée Superficie couverte :			
a) Egale ou inférieure à 20% de la superficie totale :			
– pour chacun des 50 premiers ares		177,02	
– par are en sus		108,50	
b) Supérieure à 20% et ne dépassant pas 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 30 premiers ares		261,90	
– par are en sus		151,94	
c) Supérieure à 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 30 premiers ares		331,87	
– par are en sus		186,66	
II. – Exploitations comportant des superficies chauffées Superficie chauffée :			
a) Egale ou inférieure à 20% de la superficie totale :			
– pour chacun des 50 premiers ares		197,30	
– par are en sus		112,46	
b) Supérieure à 20% et ne dépassant pas 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares		311,74	
– par are en sus		168,34	
c) Supérieure à 40% et ne dépassant pas 60% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares		434,06	
– par are en sus		247,42	
d) Supérieure à 60% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares		582,04	
– par are en sus		331,76	
• Cultures fruitières			
CASSIS		1,00	
FRAISIERS		70,00	
FRAMBOISIERS		18,00	
POIRIERS :			
– pour chacun des 3 premiers hectares	340,00		
– par hectare en sus	0,00		
POMMIERS :			
– pour chacun des 3 premiers hectares	655,00		
– par hectare en sus	275,00		
VERGERS DIVERS			
Application du bénéfice forfaitaire afférent, dans chaque région, à la dernière catégorie de la généralité des cultures			
Culture du houblon			
Application du bénéfice forfaitaire afférent, dans chaque région, à la première catégorie de la généralité des cultures			
• Cultures légumières de plein champ	1406,00		
• Cultures maraîchères			
I. – Plein air			
– pour chacun des 100 premiers ares		97,00	
– par are en sus		77,60	
II. – Sous abris froids			
– pour chacun des 50 premiers ares		149,00	
– par are en sus		119,20	
• Cultures diverses sous serres chauffées (forceries)			
– pour chacun des 10 premiers ares		234,00	
– par are en sus		163,80	
• Pépinières			
GENERALES			
– pour chacun des 2 premiers hectares	6412,00		
– par hectare en sus de 2	3636,00		
VITICOLES :			
Greffés–soudés			
– pour chacun des 50 premiers ares		153,40	
– par are en sus		122,72	
• Pisciculture	75,00		
• Plantes aromatiques et médicinales			
– pour chacun des 50 premiers ares		33,00	
– par are en sus		23,00	
• Salmoniculture			
– pour chacun des 500 premiers mètres carrés			23,000
– par mètre carré en sus			13,800

NATURE DES PRODUCTIONS — Enoncés des tarifs	ÉLÉMENTS À RETENIR POUR LE CALCUL des bénéfices forfaitaires imposables (exploitant-fermier) (en euros)		
	Bénéfices forfaitaires à :		Autres éléments
	l'hectare	l'are	
1	2	3	4
• Sapins de Noël			
– pour chacun des 7 premiers hectares	2530,00		
– par hectare en sus	1341,00		
• Culture des truffes	710,00		
58 – NIEVRE			
• Apiculture			
– par ruche à cadres			10,040
• Aviculture			
I. – Vente d'œufs et de volailles :			
Poules pondeuses :			
– Œufs de consommation (par pondeuse)			0,150
– Œufs de couvaison (par pondeuse)			0,500
II. – Vente d'œufs, de volailles et autres produits :			
– par pondeuse			1,020
– par mille ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs (à l'exclusion de celles des éclosoirs), sous déduction d'une capacité en œufs égale à quinze fois le nombre de pondeuses taxées			80,800
III. – Vente de volailles de chair et de poussins démarrés :			
– par poulet vendu			0,050
– par poulet vendu sous label			0,200
– par poulet biologique vendu			0,200
– par canard vendu			0,175
– par canard sauvageon vendu			0,087
– par dinde ou dindon vendu (production fermière)			0,420
– par dinde ou dindon vendu (production industrielle)			0,150
– par oie à rotir vendue			0,400
– par pintade vendue			0,075
– par couple reproducteur, pour les pigeons vendus ou livrés vivants			1,500
– par couple reproducteur, pour les pigeons vendus ou livrés après abattage			2,000
III *bis* :Vente d'oies et de canards gras			
1° oie			
– élevage et gavage (par oie vendue ou livrée)			4,500
2° canard			
– élevage et gavage (par canard vendu ou livré)			1,400
IV. – Vente de poulettes démarrées (par unité vendue)			0,130
• Elevages			
CAPRINS : par chèvre			87,000
Application d'un abattement de 65 têtes pour les élevages annexés à une exploitation de polyculture, au–delà d'1/2 SMI nationale. En decà, tarif élevage spécialisé exclusivement			
CHIENS : par reproductrice			1 021,000
EQUIDES			
– par équin viande			172,000
– par équin reproducteur			206,000
FAISANS :			
– pour chacune des 250 premières pondeuses			14,000
– par pondeuse en sus de 250			9,000
– par faisan vendu, acheté à un jour			0,300
LAPINS :			
Naisseurs et naisseurs–engraisseurs : par reproducteur (mâle et femelle)			0,000
Engraisseurs : par lapin vendu ou livré			0,000
OVINS : par brebis			18,500
Application d'un abattement de 65 têtes pour les élevages annexés à une exploitation de polyculture, au–delà d'1/2 SMI nationale. En deçà, tarif élevage spécialisé exclusivement			
PERDRIX :			
– production de perdreaux à un jour et élevage: par couple			14,000
– par perdreau vendu, acheté à un jour			0,350
PORCS :			
Naisseurs			
– par porcelet vendu ou livré			1,200
– naisseurs avec vente au sevrage: par porcelet vendu ou livré			1,200
– post–sevreurs : par porcelet vendu ou livré			0,550
Engraisseurs			
– par porc vendu ou livré			1,200
– post–sevreurs : par porcelet vendu ou livré			1,200
Naisseurs–engraisseurs			
– par porc vendu ou livré			2,400
VEAUX: par unité vendue ou livrée			6,600
• Escargots			
– chairs vives : par mètre carré			3,020
– chairs blanchies : par mètre carré			4,390
– chairs transformées : par mètre carré			10,530
• Cultures florales			
I. – Exploitations ne comportant pas de superficie chauffée			
Superficie couverte :			
a) Egale ou inférieure à 20% de la superficie totale :			
– pour chacun des 50 premiers ares	177,02		
– par are en sus	108,50		
b) Supérieure à 20% et ne dépassant pas 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 30 premiers ares	261,90		
– par are en sus	151,94		
c) Supérieure à 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 30 premiers ares	331,87		
– par are en sus	186,66		
II. – Exploitations comportant des superficies chauffées			
Superficie chauffée :			
a) Egale ou inférieure à 20% de la superficie totale :			
– pour chacun des 50 premiers ares	197,30		
– par are en sus	112,46		
b) Supérieure à 20% et ne dépassant pas 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares	311,74		
– par are en sus	168,34		
c) Supérieure à 40% et ne dépassant pas 60% de la superficie totale :			
d) Supérieure à 60% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares	582,04		
– par are en sus	331,76		
• Cultures fruitières			
CASSIS	1,00		
FRAISIERS	27,00		
FRAMBOISIERS	18,00		
PETITS FRUITS	17,00		
POMMIERS :			
– pour chacun des 3 premiers hectares	660,00		
– par hectare en sus	280,00		
• Cultures légumières de plein champ	1406,00		
• Cultures maraîchères			
I. – Plein air			
– pour chacun des 100 premiers ares	77,60		
– par are en sus	62,08		
II. – Sous abris froids			
– pour chacun des 50 premiers ares	149,00		
– par are en sus	119,20		
• Cultures diverses sous serres chauffées (forceries)			
– pour chacun des 10 premiers ares	234,00		
– par are en sus	163,80		
• Plantes aromatiques et médicinales			
– pour chacun des 50 premiers ares	33,00		
– par are en sus	23,00		
• Sapins de Noël			
– pour chacun des 7 premiers hectares	2530,00		
– par hectare en sus	1341,00		
89 – YONNE			
• Apiculture			
– par ruche à cadres			10,040
• Aviculture			
I. – Vente d'œufs et de volailles :			
Poules pondeuses :			
– Œufs de consommation (par pondeuse)			0,150
– Œufs de couvaison (par pondeuse)			0,500
2° Autres espèces produisant des œufs à couver			
– canes (par pondeuse)			0,900
– pintades (par pondeuse)			0,600
– dindes (par pondeuse)			1,200
II. – Vente d'œufs, de volailles et autres produits :			
– par pondeuse			1,020
– par mille ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs (à l'exclusion de celles des éclosoirs), sous déduction d'une capacité en œufs égale à quinze fois le nombre de pondeuses taxées			80,800
III. – Vente de volailles de chair et de poussins démarrés :			
– par poulet vendu			0,050
– par poulet vendu sous label			0,200
– par poulet biologique vendu			0,200
– par canard vendu			0,175
– par canard sauvageon vendu			0,087
– par chapon vendu			0,900
– par dinde ou dindon vendu (production fermière)			0,420
– par dinde ou dindon vendu (production industrielle)			0,150
– par oie à rotir vendue			0,400
– par pintade vendue			0,075
– par couple reproducteur, pour les pigeons vendus ou livrés vivants			1,500
– par couple reproducteur, pour les pigeons vendus ou livrés après abattage			2,000
III *bis* :Vente d'oies et de canards gras			
1° oie			
– prêt à gaver (par oie vendue ou livrée)			1,500
– gavage seul (par oie vendue ou livrée)			3,000
– élevage et gavage (par oie vendue ou livrée)			4,500
2° canard			
– prêt à gaver (par canard vendu ou livré)			0,450
– gavage seul (par canard vendu ou livré)			1,100
– élevage et gavage (par canard vendu ou livré)			1,400
IV. – Vente de poulettes démarrées (par unité vendue)			0,130
• Cultures des champignons			
– pour le premier salarié			4 275,000
– par salarié en sus			1 118,000
• Culture des endives			
1: Endiviers n'employant pas de main–d'œuvre salariée	330,00		
Ce tarif est également applicable aux endiviers à titre exclusif, ainsi qu'aux producteurs dont les superficies cultivées en endives sont égales ou supérieures à la moitié des autres superficies cultivées quel que soit le montant des salaires versés.			
2: Endiviers employant de la main–d'œuvre salariée	108,00		
Doit être considéré comme n'employant pas de main–d'œuvre salariée tout endivier dont la déclaration (modèle 2460), pour l'année considérée, comporte un montant de salaire net inférieur à 4202 €, cette somme étant ramenée à 2521 € pour les endiviers livrant toute leur production à un centre de conditionnement			
3: Endiviers forçant des endives à partir de racines achetées :			
bénéfice égal à la différence entre le bénéfice forfaitaire des endiviers et le bénéfice forfaitaire afférent à la polyculture (catégorie moyenne de la région agricole concernée)			
• Elevages			
CAILLES			
– par unité vendue ou livrée			0,150
– engraisseurs : par caille ordinaire			0,010
– engraisseurs : par caille sous label			0,020
CAPRINS : par chèvre			87,000
Application d'un abattement de 65 têtes pour les élevages annexés à une exploitation de polyculture, au–delà d'1/2 SMI nationale. En deçà, tarif élevage spécialisé exclusivement			
CHIENS : par reproductrice			1 021,000
FAISANS :			
– pour chacune des 250 premières pondeuses			14,000
– par pondeuse en sus de 250			9,000
– par faisan vendu, acheté à un jour			0,300
– production de faisandeaux d'un jour: par pondeuse			9,000
LAPINS			
Naisseurs et naisseurs–engraisseurs : par reproducteur (mâle et femelle)			0,000
Engraisseurs : par lapin vendu ou livré			0,000
OVINS : par brebis			18,500
Application d'un abattement de 65 têtes pour les élevages annexés à une exploitation de polyculture, au–delà d'1/2 SMI nationale. En deçà, tarif élevage spécialisé exclusivement			
PERDRIX			
– production de perdreaux à un jour et élevage: par couple			14,000
– par perdreau vendu, acheté à un jour			0,350
– production d'œufs de perdrix et de perdreau à un jour: par couple			7,500
PORCS :			
Naisseurs			
– par porcelet vendu ou livré			1,200
– naisseurs avec vente au sevrage: par porcelet vendu ou livré			1,200
– post–sevreurs : par porcelet vendu ou livré			0,550
Engraisseurs			
– par porc vendu ou livré			1,200
– post–sevreurs : par porcelet vendu ou livré			1,200
Naisseurs–engraisseurs			
– par porc vendu ou livré			2,400
VEAUX: par unité vendue ou livrée			6,600
• Escargots			
– chairs vives : par mètre carré			3,020
– chairs blanchies : par mètre carré			4,390
– chairs transformées : par mètre carré			10,530
• Cultures florales			
I. – Exploitations ne comportant pas de superficie chauffée			
Superficie couverte :			
a) Egale ou inférieure à 20% de la superficie totale :			
– pour chacun des 50 premiers ares		177,02	
– par are en sus		108,50	
b) Supérieure à 20% et ne dépassant pas 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 30 premiers ares		261,90	
– par are en sus		151,94	
c) Supérieure à 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 30 premiers ares		331,87	
– par are en sus		186,66	
II. – Exploitations comportant des superficies chauffées			
Superficie chauffée :			
a) Egale ou inférieure à 20% de la superficie totale :			
– pour chacun des 50 premiers ares		197,30	
– par are en sus		112,46	
b) Supérieure à 20% et ne dépassant pas 40% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares		311,74	
– par are en sus		168,34	
c) Supérieure à 40% et ne dépassant pas 60% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares		434,06	
– par are en sus		247,42	
d) Supérieure à 60% de la superficie totale :			
– pour chacun des 25 premiers ares		582,04	
– par are en sus		331,76	
• Cultures fruitières			
CASSIS		2,00	
CERISIERS	150,00		
FRAISIERS		59,00	
FRAMBOISIERS		18,00	
POIRIERS :			
– pour chacun des 3 premiers hectares	340,00		
– par hectare en sus	0,00		
POMMIERS :			
– pour chacun des 3 premiers hectares	530,00		
– par hectare en sus	150,00		
• Cultures légumières de plein champ	1406,00		
• Cultures maraîchères			
I. – Plein air			
– pour chacun des 100 premiers ares		77,60	
– par are en sus		62,08	
II. – Sous abris froids			
– pour chacun des 50 premiers ares		149,00	
– par are en sus		119,20	
• Cultures diverses sous serres chauffées (forceries)			
– pour chacun des 10 premiers ares		234,00	
– par are en sus		163,80	
• Pépinières			
GENERALES			
– pour chacun des 2 premiers hectares	6034,00		
– par hectare en sus de 2	3422,00		
SYLVICOLES :			
– pour le premier hectare	8476,00		
– pour chacun des 2 hectares suivants	5340,00		
– par hectare en sus de 3	3556,00		
VITICOLES :			
Greffés–soudés			
– pour chacun des 50 premiers ares		153,40	
– par are en sus		122,72	
• Pisciculture	75,00		
• Salmoniculture			
– pour chacun des 500 premiers mètres carrés			23,000
– par mètre carré en sus			13,800
Salmoniculteurs disposant d'une installation spéciale, procédant à la fumaison de tout ou partie de leur production			
– pour chacun des 500 premiers mètres carrés			36,800
– par mètre carré en sus			22,080
• Sapins de Noël			
– pour chacun des 7 premiers hectares	2530,00		
– par hectare en sus	1341,00		

Équipement

Des chenilles pour limiter la compaction et respecter le gabarit routier

Le poids et le gabarit croissants des moissonneuses-batteuses justifient plus facilement le recours aux chenilles pour augmenter leur surface au sol et limiter la largeur au transport.

Jusqu'à présent réservés aux conditions de récoltes extrêmes comme le riz en Camargue ou le maïs dans des régions humides, les trains de chenilles répondent à de nouvelles exigences apparues avec l'augmentation du gabarit des moissonneuses-batteuses. Les machines non conventionnelles équipées de trémies de plus de 12 000 litres et de barres de coupe de plus de 10 mètres dépassent couramment les 25 tonnes en charge. Malgré les récentes évolutions des pneus gros volumes encaissant de lourdes charges sans augmenter les pressions, les chenilles conservent un avantage indéniable pour limiter la compaction. Argument qui pourrait séduire de plus en plus les agriculteurs engagés dans une simplification de leurs itinéraires culturaux.

L'efficacité de la chenille réside dans l'augmentation de la surface au sol. Claas annonce ainsi une réduction de 66 % de la compaction avec sa chenille Terra Trac par rapport à des pneus de 800/65 R32. Quant au spécialiste Tidue, celui-ci compare la portée de 1,7 mètre carré de sa chenille avec les 0,45 m² d'un pneu 900/60 R32.



Photo : Claas

Les moissonneuses-batteuses Lexion Terra Trac sont homologuées pour le transport routier à 25 km/h et avec une largeur de moins de 3,50 mètres.

Rester sous la barre des 3,50 mètres

Autre avantage lié à l'augmentation de la surface au sol, la capacité de traction peut être multipliée jusqu'à quatre dans des conditions extrêmes. Claas n'avance toutefois qu'un gain de traction de 25 % avec les machines Terra Trac. Il faut en effet relativiser le bénéfice de traction, comme le souligne Philippe de Deguin, chef produit chez John Deere : « En conditions sèches à la récolte des céréales, la chenille n'apporte rien de plus qu'un pneu en traction ». Outre la capacité de traction, dans les régions au relief accidenté, les chenilles offrent une meilleure stabilité dans les dévers. Cette stabilité se retrouve par ailleurs dans les parcelles chaotiques où les chenilles absorbent mieux les trous et les bosses, assurant une plus grande précision de suivi du sol de la barre de coupe.

Contrairement aux pneus larges basse pression, les chenilles permettent de concilier la diminution du tassement avec les contraintes de gabarit routier. Ainsi, chez Claas, les versions Terra Trac des grosses Lexion (670, 760 et 770) bénéficient d'une largeur hors tout de 3,49 mètres permettant un convoi sans véhicule accompagnateur. « Et même si l'on opte pour des pneus moins larges, on s'expose à un dépassement de l'indice de charge des pneus. En comparaison, notre train de chenilles peut supporter une charge de 25 tonnes », illustre Paul Le Roch, directeur commercial pour la marque Tidue.

À partir de 45 000 euros

Concernant le comportement routier des moissonneuses-batteuses équipées de chenilles, l'intégration de systèmes de suspension (chez Claas et Tidue) a permis d'améliorer le confort de conduite et la stabilité dans les courbes. La vitesse de 25 km/h est également conservée dans la plupart des cas. Reste le surcoût lié à l'adoption d'un train de chenilles. Suivant les équipements et les modèles, l'équipement de l'essieu avant demande un investissement de 45 000 à 60 000 euros. Claas annonce un surcoût de 3,7 euros par hectare avec un amortissement sur une surface de 800 hectares et une durée de 5 ans (incluant une valeur résiduelle de revente). En comparaison des pertes liées à la compaction des sols, l'équipement pourra se justifier sur certaines exploitations. Autre argument pour rentabiliser un train de chenilles, le constructeur Tidue propose des chenilles qui pourront être démontées de la moissonneuse-batteuse pour servir sur une autre machine ou des tracteurs de forte puissance. En effet, à la différence des chenilles Claas et Soucy Track qui sont adaptées à un châssis d'automoteur, les chenilles Tidue sont fixées uniquement sur les arbres de roues, ces derniers supportant à la fois le poids de la machine et les efforts de traction.

MICHEL PORTIER



Photo : Tidue

Équiper l'essieu arrière de chenilles ne peut se justifier que pour des conditions extrêmes comme le travail en rizières.



Tendances

Les petites non conventionnelles allient gabarit et performances

Les moissonneuses-batteuses de petit gabarit intéressent de plus en plus les exploitations céréalières de petite et moyenne tailles.



Photo: M. Portier

Les non conventionnelles de «petit gabarit» délivrent les performances d'une grosse six secoueurs avec les dimensions d'une cinq secoueurs pour les parcellaires morcelés.

Les moissonneuses-batteuses non conventionnelles représentent environ 35 % des ventes en 2008/2009 (source Axema), alors qu'elles ne représentaient que 17 % cinq ans auparavant. Plusieurs raisons expliquent leur développement. À commencer par la limite atteinte par les grosses machines à six secoueurs.

On distingue cependant deux catégories de machines non conventionnelles : les «grosses» (à partir de 400 chevaux) et les «petites» de 300 à 370 chevaux. Quelles soient axiales ou hybrides, leurs rotors, en position longitudinale, leur offrent une surface de séparation forcée supérieure à celles des conventionnelles. Concernant les «petites», cette conception permet également de conserver des dimensions plus que raisonnables, bien souvent inférieures à 3,50 mètres de large.

Deux catégories de puissance

Aujourd'hui, tous les constructeurs de moissonneuses-batteuses, ou presque, proposent une gamme de machines non conventionnelles. Souvent partis d'un modèle imposant aux performances étonnantes, ils sont de plus en plus nombreux à élargir leur offre et à proposer des modèles moins puissants, de petit gabarit. Claas, avec ses modèles hybrides suit aussi cette tendance en proposant une machine de gabarit inférieur. Cette dernière se démarque par l'adoption d'un seul rotor de séparation au lieu de deux. Le constructeur annonce, grâce à ce système, un rendement supérieur d'environ 15 % entre une Tucano hybride et le plus gros modèle à secoueurs de la série. Case IH, pionnier en matière de battage axial, a opté pour la méthode inverse. Celui-ci s'est concentré dès le départ sur des machines de petits gabarits pour arriver aujourd'hui, comme ses concurrents, à des modèles de 500 chevaux et plus.

200 à 400 hectares

Avec l'objectif de battre une plus grande surface en un minimum de temps possible, certains agriculteurs n'ont pas hésité à troquer leurs secoueurs contre un système de battage non conventionnel équipé d'un rotor longitudinal. De plus en plus accessible, les moissonneuses-batteuses non conventionnelles de petit gabarit attirent les exploitations céréalières de 200 à 400 hectares, à la recherche de performances, et moins regardantes sur la qualité de la paille. Selon Claas, on achète ce genre de machine pour son débit de chantier, ses qualités de battage et non pour faire de la belle paille. Cependant, on s'aperçoit que sur nos machines hybrides équipées d'un seul rotor, la paille est mieux préservée qu'avec le modèle muni de deux rotors. Même si la paille des céréales est un peu plus brisée qu'avec une machine à battage conventionnel, il est possible de réduire cet effet en ajustant, entre autres, la vitesse des rotors. De plus, la conception et le dimensionnement des rotors permettent de préserver la paille et d'être moins sensible à l'humidité, même si dans le cas de pailles vertes, on trouve plus facilement les limites de ce type de battage. Dans tous les cas, cela n'empêche pas le pressage. Et que dire du respect de la paille quand la majorité des balles, une fois arrivées dans les élevages, passent au travers d'une turbine de paillage.

De conception simple

Outre les performances, ces machines sont très prisées pour leur simplicité de conception et par conséquent leur entretien aisé. Les coûts s'en trouvent considérablement réduits. *«Sur notre modèle 9695, on trouve au total 12 courroies et 3 chaînes»*, indique Bruno Villette, responsable produits Massey Ferguson. Le fait qu'il y ait moins d'éléments en mouvement sur ces machines permet, en plus d'augmenter la productivité, de conserver une qualité du grain optimale.

Même si ces machines sont plus simples de conception, ce n'est pas pour autant qu'il faut négliger certains équipements. *«Il est préférable d'équiper sa machine d'un bac à pierres, le rotor étant plus sensible qu'un batteur transversal avec secoueurs»*, avertit Philippe Deguin, responsable produits John Deere.

Un gabarit avantageux

Les moissonneuses-batteuses axiales sont compatibles avec toutes les cultures. *«D'ailleurs, 25 à 30 % de nos clients qui moissonnent des céréales utilisent également leurs machines pour battre le maïs»* constate Jacques Manet, responsable produits Case IH. De plus, sur ce type de machine, la préparation au battage du maïs est rapide, notamment le changement des grilles. De par leur conception, les axiales se règlent plus facilement que les autres systèmes, conventionnel ou hybride. Pourtant bon nombre d'agriculteurs pensent le contraire.

La construction du rotor permet de desserrer le flux et de travailler avec la force centrifuge, pour conserver une qualité de battage du grain optimale. Diminuer la vitesse de rotation des rotors permet d'obtenir moins de grains cassés ou fissurés, source de développement de mycotoxines.

Même s'il n'est pas le critère de choix numéro un, le gabarit des non conventionnelles de 300 chevaux reste cependant très avantageux lors des déplacements routiers, ce qui n'est pas le cas des six secoueurs de même puissance. Ces machines passent sous les 3,50 mètres de large et ne nécessitent plus d'escorte. Tout le monde s'accommode parfaitement de ces mensurations adéquates.

Certaines exploitations n'hésitent pas à acheter en commun ce type de matériel, afin de diminuer les charges d'investissement, d'entretien et dans certains cas, d'apporter de la souplesse à l'organisation de chantier.

GAËTAN COISEL



• LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS • LES NOUVEAUTÉS •

Case IH Capacité accrue

Les gammes de moissonneuses-batteuses Axial-Flow de Case IH bénéficient d'évolutions pour la saison 2010. Ainsi, elles adoptent un nouvel embout de goulotte plus long et redessiné pour mieux guider le flux de récolte. Pour une utilisation en autoguidage par satellites Accuguide, un pré-équipement d'usine des circuits électriques et hydrauliques facilite l'intégration du boîtier et de l'antenne pouvant être partagés avec les tracteurs de l'exploitation. En option, les axiales peuvent désormais recevoir un compresseur d'air couplé à une réserve de 60 litres à 8 bars, à plusieurs sorties réparties et à un tuyau de 6 mètres pour nettoyer au champ n'importe quel équipement de la machine. Par ailleurs, la gamme 88 bénéficie d'un nouveau capteur de trémie ouverte. Les trémies de la gamme 20 offrent des capacités accrues, avec une ouverture en entonnoir. Désormais, la 7120 peut contenir 11 100 litres, tandis que les 8120 et 9120 affichent une autonomie de 12 300 litres. Par conséquent, la gamme de pneumatiques admissibles sur ces moissonneuses-batteuses s'étoffe tout en conservant le gabarit routier de 3,50 mètres.

De plus, ces trois machines s'équipent de nouvelles tôles de guidage de paille, redessinées pour former des andains, en cas de volumes de paille importants. La gamme 20 accède également aux nouvelles barres de coupe de la série 3050, déclinées en largeurs 7,60 et 9,20 mètres en plus de la largeur de 10,70 mètres présentée au Sima 2009. Celles-ci se distinguent par un tablier télescopique de 575 mm contre 500 mm auparavant. Visible depuis le poste de conduite, un curseur informe le chauffeur de la position du tablier.



Photo: Case IH

Les Axial-Flow série 20 bénéficient de capacités accrues et des nouvelles coupes 3050 à tablier télescopique.

Conçues avec des éléments mécaniques renforcés, ces coupes disposent d'un pré-équipement pour recevoir une scie à colza à entraînement hydraulique : des coupleurs hydrauliques facilitent le montage et le démontage rapides. Autre outil frontal, le nouveau cueilleur à maïs de 12 rangs entre au catalogue de Case IH.

Claas Troisième génération de Lexion

Le constructeur allemand renouvelle son offre de moissonneuses-batteuses hautes performances Lexion. Elle se manifeste notamment par une nouvelle dénomination, qui explicite le mécanisme de séparation du grain de la paille. Désormais, les machines à secoueurs se regroupent sous la gamme Lexion 600, tandis que les Lexion 700 cachent un système de battage hybride à séparation forcée à deux rotors. Ces deux gammes héritent des Xérion et nouvelles Jaguar d'un nouvel habitacle plus spacieux, gagnant 15 cm en largeur et en profondeur. Le siège ventilé à suspension pneumatique supporte un accoudoir multifonctions. Réglable en profondeur, en hauteur et en inclinaison, ce dernier loge un nouveau terminal Cebis à écran couleur piloté depuis des commutateurs rotatifs. Un second terminal, baptisé Cebis Mobile, prend place au-dessus du premier. Il intègre l'outil d'aide à la décision Cemos pour une optimisation des réglages de battage. L'ensemble du réseau électrique a également été revu et simplifié, intégrant le multiplexage.

Le système hydraulique abrite désormais une pompe load sensing débitant jusqu'à 120 l/min à une pression maximale accrue de 180 à 200 bars. Les Lexion gagnent ainsi 10 % en capacité de levage et 50 % en vitesse d'élévation des outils frontaux. De plus, la réactivité de la compensation de dévers des outils est nettement améliorée, Claas annonçant une vitesse triplée.

Parmi les évolutions, signalons également les capacités de trémies accrues de 500 à 1 300 litres sur les cinq plus petits modèles.

Concernant la traction, Claas est le seul constructeur d'engins de récolte à bénéficier en monte d'origine des nouveaux pneumatiques basse pression Michelin CerexBib.

Par ailleurs, le constructeur allemand dévoile une nouvelle génération de chenilles Terra Trac disponible sur les modèles 670, 750, 760 et 770. Elle se distingue par une suspension oléopneumatique travaillant indépendamment sur les deux roues principales motrices et porteuses, ainsi que sur les deux rouleaux intermédiaires. Sur route, dans les virages la suspension se durcit automatiquement sur la chenille extérieure pour lutter contre la force centrifuge et gagner en confort. Pour clore le chapitre traction, signalons que seuls les modèles 630, 670 et 750 sont désormais disponibles avec le système Montana combinant la traction sur les quatre roues, la table de nettoyage 3D, ainsi que les corrections jusqu'à 17% en dévers et jusqu'à 6% en montée ou en descente.



Photo: Claas

Les nouvelles Lexion 600 (à secoueurs) et 700 (hybrides) adoptent une nouvelle cabine plus spacieuse et un nouveau train de chenilles à suspension indépendante sur chaque roue.

▶ Du nouveau dans les coupes pour Claas

Claas réactualise la coupe Vario 1050, qui hérite de sa grande sœur de 12 mètres des deux demi-lamiers à mouvement antagoniste, de la transmission synchrone sans courroie ni chaîne des différents organes et d'une vis d'un diamètre accru à 660 mm. Claas propose également deux nouvelles coupes de 12 m, la MaxFlex à lamier flexible pour la récolte du soja et la MaxFlo, dont la vis sans fin a été remplacée par deux tapis convoyeurs. Celle-ci est conçue pour les céréales dont les rendements ne dépassent pas 60 q/ha.



MASSEY FERGUSON
ROUGE ET LEADER
VISIONNAIRE PIONNIER LEADER SÉRIEUX FIABLE DISPONIBLE FIER ENGAGÉ
Avec les 3 modèles de la nouvelle gamme de moissonneuses-batteuses FORTIA, Massey Ferguson crée pour les grandes surfaces cultivées une nouvelle référence. Grâce à la technologie axiale et au concept exclusif de coupe à tapis MF PowerFlow, vous disposez d'un rendement inégalé même dans les conditions climatiques les plus difficiles. Avec des capacités de trémie allant jusqu'à 12300 litres et une nouvelle génération de rotor, votre productivité atteindra aussi des sommets. Pour encore plus d'efficacité, Massey Ferguson vous assure un service de maintenance et de pièces détachées de tout premier ordre et vous propose un financement adapté et le contrat de couverture en réparation manager.
MASSEY FERGUSON, UNE EXPERIENCE D'AVANCE
MF FORTIA

AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc/Tille 03 80 63 07 77
Ménétreux-le-Pitois 03 80 96 08 05
BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09
Ets GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93
SARL LUCAS et Fils
89 Cruzy-le-Chatel 03 86 75 20 98
Antenne à Nuits/Ravières 56 03 86 55 71
Antenne à Leuglay 03 80 81 86 60
SOMAC
89 Auxerre 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19

• *LES* NOUVEAUTÉS • *LES* NOUVEAUTÉS • *LES* NOUVEAUTÉS •

Deutz-Fahr **La série 60 complétée par le bas**



Photo: Deutz-Fahr

La 6040 est une moissonneuse-batteuse simple et économique.

Lancée il y a un an, la série 60 accueille un nouveau modèle avec la petite 5 secoueurs 6040. Cette moissonneuse-batteuse économique hérite du système de battage et de la turbine à 44 pales de ses grandes sœurs. En revanche, le convoyeur ne dispose pas de barrettes alternées, le rouleau appuyant le tapis de récolte avant le batteur est supprimé, de même que la séparation forcée derrière le batteur. La table de préparation est monobloc, tandis que les deux grilles adoptent des mouvements synchrones et non alternés.

À l'avant, cette moissonneuse-batteuse reçoit une coupe de 4,20, 4,80 ou 5,40 mètres, rendant optionnel le cadre pendulaire. Précisons cependant qu'elle conserve la gestion électronique du suivi du sol.

Reprenant les réducteurs avant des Topliner, la transmission propose trois vitesses. La cabine hérite également de la structure des Topliner, mais a été entièrement réhabillée à l'extérieur comme à l'intérieur, avec notamment la nouvelle console et un module de contrôle CCM sur le montant droit des plus gros modèles.

Enfin, la trémie de 6 500 litres se vidange par une vis haute à embrayage mécanique.

Massey Ferguson **Autoguidage et puissance accrue**



Photo: Massey Ferguson

Les Centora et Fortia peuvent recevoir un système d'autoguidage signé TopCon.

Les moissonneuses-batteuses axiales Fortia et à huit secoueurs Centora bénéficient en option pour la saison 2010/2011 d'un système d'autoguidage intégré issu de sa collaboration avec le spécialiste TopCon. Les Fortia MF 9695 et 9795 voient leur puissance maxi grimper de 30 chevaux (330 et 380 chevaux), valeurs auparavant obtenues uniquement avec le boost au moment de la vidange de la trémie.

Laverda **Voie variable et dévers sur les M400**



Photo: Laverda

La voie variable des M400 leur procure un gabarit compact sur route.

Avec la nouvelle gamme de moissonneuses-batteuses M LC Advanced, Laverda propose un système inédit de correction de dévers sur moissonneuses-batteuses. En effet, en lieu et place des classiques réducteurs pivotants sur le pont avant, le constructeur italien équipe ses machines de demi-ponts montés sur parallélogramme. Cette construction autorise non seulement une correction de dévers jusqu'à 20 %, mais aussi une largeur de voie variable (30 cm de chaque côté), permettant un encombrement minimal au transport. Les trois modèles de cette nouvelle gamme héritent en standard d'une plate-forme de coupe Free Flow et de la transmission à quatre roues motrices. La technologie Isobus fait son apparition en cabine. Le nouveau joystick gagne en ergonomie par rapport aux séries M 300. Un écran couleur de 10,5 pouces à commande manuelle (tactile en option) assure le contrôle des principaux paramètres de fonctionnement, l'enregistrement et la visualisation des cartographies de rendement et d'humidité (exportables par carte SD), ainsi que le contrôle électronique de la gestion des ôtons. À cela s'ajoutent la possibilité d'intégrer de l'autoguidage ou encore le contrôle de flottes de machines par GSM Telematics. Enfin, les vérins du convoyeur ont été renforcés par rapport aux M 300 pour accueillir de lourds cueilleurs à maïs.



• *LES* NOUVEAUTÉS • *LES* NOUVEAUTÉS • *LES* NOUVEAUTÉS •

Geringhoff **Un cueilleur à tournesol de 8 à 12 rangs**



Photo: M. Portier

Le cueilleur Sun Star pèse moins de 4 t en version 12 rangs repliable.

Le cueilleur à tournesol Sun Star de Geringhoff est disponible en versions 8 et 12 rangs, fixes ou repliables. Celui-ci reçoit à chaque rang un système de double lame rotative et des chaînes de transport verticales entraînées hydrauliquement à vitesse variable. Un broyeur horizontal entraîné par engrenage comme les autres composants, est disponible en option.

New Holland **Les CX8000 passent Tier 4 i**



Photo: New Holland

La gamme de moissonneuses-batteuses à secoueurs CX8000 culmine désormais à 490 chevaux.

Pour passer les normes antipollution Tier 4 i, New Holland dote ses moissonneuses-batteuses CX8000 d'une nouvelle motorisation FTP Cursor intégrant le traitement des gaz d'échappement à l'Adblue SCR. En abandonnant l'EGR, ces moteurs respirent à pleins poumons et gagnent en puissance.

Au passage, deux modèles, la CX 8030 en cinq secoueurs et la CX 8060 en six secoueurs, disparaissent du catalogue.



Michelin **La technologie Ultraflex en récolte**

L'équipementier français lance la nouvelle gamme de pneumatiques basse pression CerexBib à destinations des engins de récolte. Héritant de la technologie Ultraflex équipant les pneus tracteurs XéoBib et AxioBib, les CerexBib bénéficient de capacités de flexion élevées permettant de travailler à des pressions inférieures à 2 bars.
À charge équivalente, un pneu CerexBib de dimension 680/85R32 offre une empreinte au sol supérieure de plus de 22 % qu'un pneu classique en 800/70R32. De plus, à pression identique, il offre une capacité de charge accrue de 20 % par rapport à un pneu classique de même dimension.



Photo: L. Vimond

Du fait d'un récent accord entre Claas et Michelin, la nouvelle gamme CerexBib n'est proposée en monte d'origine que sur les machines de récolte de la marque allemande. Elle est par ailleurs proposée en rééquipement pour toutes les marques.



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toutes reproductions et communication interdites

Céréales 05 novembre

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 4,26 du 1er au 15 novembre pour toutes céréales.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	nov.-déc.	207,00	T C
Saône-et-Loire	BPMF 220/11%	nov.-déc.	214,00	V C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	4 de nov.	208,00 à 210,00	T C
Nord Côte d'Or	BPMF 220/11% Mini	-	-	C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2010

Sud-Est	normes export	nov.-mai	230,00	V C

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	63kg/hl	6 de nov.	177,00	A C
Aube/Yonne	62-63kg/hl	nov.-janv.	170,00 à 172,00	N C
Sud Est	66-68kg/hl	nov.-mars	195,00	V C

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or Saône et Loire		nov.-déc.	193,00	Y C
Sud Est		2 de nov.	210,00 à 215,00	V C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or Saône et Loire	48-50kg/hl	nov.-déc.	158,00	NC
Yonne	50-51kg/hl	nov.-juin	158,00	N C

Viande bovine

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement

1er au 07 novembre

RACE CHAROLAISE

Cat.	Âge	Poids	Classe	SEM. PRECEDENTE		SEMAINE EN COURS	
				Cot Reg.	Diff.	Cotation	Ecart
MÂLES	6/12 M	250	E	INC		INC	
			U	INC		INC	
			R	INC		INC	
		300	E	INC		INC	
			U	2,46	-0,02	2,46	=
			R	2,36	-0,02	2,30	-0,06
		350	E	INC		INC	
			U	2,33	-0,02	2,32	-0,01
			R	2,28	-0,02	2,23	-0,05
		400	E	INC		INC	
			U	2,27	-0,02	2,27	=
			R	2,15	-0,02	2,15	=
	12/18 M	450	E	INC		INC	
			U	2,21	-0,01	2,21	=
			R	2,16	-0,01	2,13	-0,03
		500	E	INC		INC	
			U	2,13	-0,03	2,13	=
			R	2,06		2,06	=
FEMELLES	6/12 M	270	E	INC		INC	
			U	2,12	0,03	2,11	-0,01
			R	2,00	0,05	2,00	=
	12/24 M	400	E	INC		INC	
			U	1,99	-0,02	1,99	=
			R	1,87	0,02	1,87	=

Tendance de la semaine :
Marché lourd, cours difficilement reconduits.

SANCOINS

Amenés 1371 dont 938 agneaux, 29 agneaux d'embouche, 382 brebis et 18 béliers.
Vente toujours calme en brebis en brebis. cours reconduits en toutes catégories. Bonne demande en agneaux mâles destinés aux fêtes musulmanes, cours reconduits en toutes catégories.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 78,00-120,00-95,00 (=). Agneaux d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,45-5,80-5,60 (=); R 5,15-5,50-5,35 (=); 19-22 kg U 5,10-5,40-5,30 (=); R 4,75-5,15-5,00 (=); plus de 22 kg U 4,75-5,10-5,00 (=); R 4,60-5,00-4,90 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,95-2,25-2,10 (=); R 1,55-1,70-1,60 (=); O 1,10-1,24-1,20 (=).

Veaux d'élevage

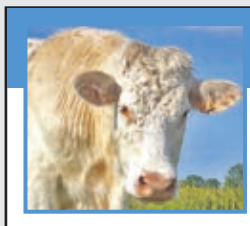
Amenés 30 Cours reconduits.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 175,00-255,00-220,00 (=); lourds 270,00-335,00-305,00 (=); conformation supérieure 345,00-410,00-370,00 (=); Charolaises femelles légères 160,00-215,00-190,00 (=); lourdes 220,00-295,00-275,00 (=); conformation supérieure 305,00-360,00-335,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 175,00-250,00-210,00 (=); lourds 255,00-315,00-295,00 (=); conformation supérieure 325,00-385,00-355,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 160,00-215,00-190,00 (=); lourdes 220,00-280,00-270,00 (=); conformation supérieure 290,00-345,00-320,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Moyenne des correspondants - Commission régionale de cotations gros bovins entrée abattoir de Dijon

du 25 au 31 octobre

	E	U	R	O	P
BOEUFS	-	-	3,30 (=)	2,85 (=)	-
GENISSES	-	4,05 (=)	3,36 (=)	-	-
VACHES	-	3,62 (=)	3,20 (-0,04)	2,77(-0,04)	2,45 (-0,04)
TAUREAUX	-	-	-	-	-
JEUNES BOVINS)	-	3,55 (+0,01)	3,30 (+0,01)	2,92 (=)	

▶ Des professionnels à votre service


EARL CUNIN
PÉDICURE ET ÉCORNAGE
Tous bovins
Tel. 06 17 49 08 63 21210 JUILLENAY

METALBAC
ZA DES CHAMPS GILBARDS
89240 POURRAIN
Tél : 03 86 418 814
Tôles de couverture, bardage, tôles tuile - Fer au détail - Quincaillerie
Grillage - Pliage - Bois de charpente

L'Éleveur Bourguignon
Nettoyage des trayons à sec diminue les gerçures et boutons du trayon + de confort pour le trayeur qui garde les mains sèches 100% naturel et biodégradable.
aqua clean

Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

SARL BOUTOT E.T.A.P.
TRAVAUX AGRICOLES
Recherche Moisson de maïs avec cueilleur 6 rangs repliable et broyeur de tiges sous cueilleur - Ensilage - Débroussaillage avec bras de 7 m - Terrassement - Curage de fossés

Z.I. La Noire - 03230 BEAULON
Tél./Fax 04 70 42 72 17 - Port. 06 09 33 16 20
www.sarl-boutot-etap.com


Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 05 novembre

Ovins: 506	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux maigres	52-85	1,93-2,13
Agneaux-44kg	83-118	2,09-2,90
Agneaux+44kg	90-131	2,03-2,74
Brebis	14-70	0,18-0,98

Cous en hausse en agneaux surtout en sujets mâles, vente rapide et quasi totale. Baisse en brebis maigres ou âgées, tarifs reconduits en bonne qualité. **Collecte de laine le 9 novembre de 8h à 10h.**
Prochain marché : 08 NOVEMBRE

MOULINS ENGILBERT 08 novembre

Amenés 1476 - 99% de vendus - L'offre reste importante mais la qualité a baissé d'un cran.
Agneaux: La proximité de la fête de l'Aïd continue de doper les ventes. Les cours sont stabilisés. **Brebis, béliers, caprins :** Cours fermes et sans grands changements.
PROCHAIN MARCHÉ : JEUDI 04 NOVEMBRE (pesée 6h - vente 9h).

	E	U	R	O
Brebis	-	0,78 à 1,13 (50 à 88€)	0,45 à 0,78 (22 à 58€)	0,05 à 0,35 (3 à 20€)
Béliers: 76 à 153 € - Chèvres: 10 à 26 € - Boucs : 20 à 35 - Agneaux maigres: 65 à 100 (2,06 à 2,87)				
Agneaux gras -38 kg (88 à 107 €)	-	2,50 à 2,90	2,26 à 2,70	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (90 à 129 €)	-	2,50 à 3,11	2,30 à 2,65	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (100 à 151 €)	-	2,35 à 3,08	2,00 à 2,50	-
Agneaux gras + 50 kg (110 à 163 €)	-	230 à 2,92	2,00 à 2,30	-

PROCHAIN MARCHÉ LE lundi 29 novembre 2010 (pesée 6h00, vente 9h00) www.sicafome.frwww.sicafome.fr

NOUVEAUX Chargeurs télescopiques CAT
Une gamme d'avance
TH255 - TH336 -TH337
TH406 - TH407

CATERPILLAR
AXEQUIPEMENT 21 Juilly 03 80 97 09 28
SV-PRO
89 Monéteau 03 86 72 09 30
89 Sens 03 86 65 55 67
21 Châtillon 03 80 91 53 26

Matériel

Tracteur

07 - Vds tracteur John Deere 2040S 9000h pneus neufs 12000 euros à deb + 2 remorques fruits 4 PAL
✆ **06 84 05 75 05**

07 - Vends tracteur John Deere 1640 pour pièces
✆ **04 75 34 94 60**

21 - RECHERCHE tracteur agricole environ 100 cv en bon état, budget 15 à 20 000 € (4402)
✆ **06 98 41 59 45**

26 - Vds tracteur Landini vision 85 500 H annee 2005 etat neuf
✆ **06 48 26 26 36**

38 - Vds Valmet 505, 4 rm, 5650 hr chargeur 4 vérins bon état rem Gilibert 6 t 2 r 14 bottes 120
✆ **06 88 48 31 26**

38 - Vend tracteur Renault 551, bon état, prix : 5500 euros
✆ **06 31 90 52 47 HR**

38 - Vds tract Fendt 310 vario TMS, 2009, TBE + cover crop 20 dsq + faneur Kuhn 4201 NH BE prix négoc curieux s'abst
✆ **06 23 66 31 42**

42 - Cse cess vds tracteur Claas617 ATZ 110 ch 2008 tbe 1800H
✆ **04 77 24 60 94 ap 20h**
ou 06 60 89 20 62

57 - Vends Case IH CVX 170 3 900 H an 2002 - JD 7930 1 100 H an 09 - Herse Quivogne 7 35 GD dégagé
✆ **06 64 99 52 52**

58 - VENDS tracteur MF type FF 30, diesel, cylindrée, percée (4504)
✆ **03 86 30 76 28 HR**

Travail sol

58 - VENDS charrue reversible 4 corps Rabewerk 1992, BE, aucun frais à prévoir, 3 500 h (4502)
✆ **03 86 26 29 26 HR**

Récolte

26 - Achete Bourgoin MD8 GX300 400 406 407 410 dans l'état en panne
✆ **06 17 70 29 12**

26 - VDS MB CLAAS Dominator 96 inverseur hydro broyeur climatisation coupe 3,96 m chariot 5020 H
✆ **06 81 60 53 83**

38 - Vds ramasseuse à noix Rousset médiane 2006, 720 h, option : pickup 2m20, crabe, gyro + cabine
✆ **06 84 42 31 64**

38 - Vends ramasseuse à noix RB 2000 (Rousset), Céderais élévateur Samas longueur 6,50 m
✆ **06 81 51 71 20**

69 - Cherche mois-batt Claas consul protector mercator dominator 80 85 J Deere 960 965 970 975 New Holland 1530 1540 8040 8050 Mas Ferg 307 440 506 507
✆ **06 84 61 38 25**

71 - VENDS MB TX66, 2001, coupe 6 10 m , 2 200 h , chariot de coupe, rallonge colza, 2 scies, 66 000 € (4506)
✆ **06 85 02 41 79**
ou 03 85 87 32 30

88 - Vends MB John Deere 1157 bon état 1600 H bec maïs Claas 4 rangs série 600
✆ **/fax 03 29 62 23 78**

Arbo-viti

38 - Cherche broyeur à marteaux, double paroi neuf ou occasion et atomiseur 1000 L occasion, laveuse à noix occasions
✆ **06 12 15 91 75**

Distribution

07 - Vds désileuse Agram neuve 2500 euros HT
✆ **04 75 58 25 71**

Irrigation

26 - Vds tuyaux irrigation Seppic Bancilhon 100 longueur de chaque diam 70 environ 6 m, perches 30 50 longeur diam 50
✆ **06 77 76 09 28**

Manutention

89 - VENDS cause retraite, télesco Cath 407, 2009, nombreuses options, 2 000 h , garantie 02/12 plusieurs outils (440B)
✆ **03 86 33 10 63**

Agri divers

01 - Vds RLT 10314 TX 751 2R 56 2 R covercrop Gard 20 di ; semoir à engrais Kuhn RDS972 ; semoir à blé Nodet 3m ; herse plate 440 ; vibro Quivo 5,20 ; herse Lely 3m
✆ **04 74 00 85 03 hr**

01 - Vds cellule 25m3 70 Elouve Legrain 2000 état marche + pièces 60E poss. livraison ; achète cover crop crop ou déchaumeuse à disques portés largeur 2 à 3m
✆ **04.50.68.00.16. hr**

07 - Vds intérieur poulailler poules pondeuses pl air complet nids ch spark-up silo TBE
✆ **06 74 03 12 12**

21 - VENDS cornadis, - applatisseur, - vêleuse, - vis, - buvette, - faucheuse, - portes planes, - volets bois (44VB4)
✆ **06 33 87 00 91**

21 - RECHERCHE presse moyenne densité, - semoir Nodet PN 2, - tracteur 4 RM Massey ou JD (450A)
✆ **06 73 80 16 97**

26 - Vds herse 4m20 faucheuse cond NH 444 andaineurs kuhn autochargeuse NH1006 elevateur samas
✆ **06 81 60 53 83**

38 - Rare vend pont élévateur hydro man idéal moto-quad micro-tracteurs, 1600 euros à débattre
✆ **06 12 15 91 75**

38 - Vd presse Claas 2200 rotocut 120x70x240 an 2002 éjecteur essieu tandem prix : 28500 euros
✆ **06 09 34 26 33**

38 - Vds tank à lait Melotte 2000 litres + pièces détachées machine à traire Melotte 2x4
✆ **06 80 12 69 57**
ou 04 76 55 92 45

38 - Vends silo céréales polyester sur pied, 3T500, raccord pompier, bon état, 1000 euros à débattre
✆ **06 07 80 96 56**

38 - Vds remorque Gilibert TBE, rem distributrice, remorque 3,5 t, bétaiilère camion transformer, treuil, chisel 5 dents, cultivateur 13 dents, herse 3,20 m, chambre froide 4/5 m3, remor camion transf cage ensilage gros tonnage
✆ **06 03 80 35 05**
ou 04 74 80 22 42 HR

38 - Cause retraite vends divers matériels agricoles
✆ **04 76 38 33 85 HR**

38 - Vds serre BN 9 m large 20 m de long à démonter + terreaux mini 1 m3 idéal pour jardin ou massif prix 40 m3
✆ **04 74 54 12 25**

38 - Vds chaudière à bois 90 foyer, tracteur, tondeuse coupe 90 marque MTD TBE
✆ **04 76 93 53 04 HR**

42 - Rech tank à lait maxi 200 l + cuve à fromage + plonge + baratte + grif vach chevre
✆ **06 89 90 72 35**

58 - VENDS remorque Louhault 4 T Hydraulique BEG, - Quad Yamaha 250 2 roues et 350 4 roues BEG (440A)
✆ **06 75 86 52 20**

58 - VENDS dérouleuse Calvet basculement hydraulique bras chargement + tracteur 624 (44VB1)
✆ **03 86 22 43 39 HR**

69 - Vds Tank à lait Japy 1425L cause capacité Bon état 4500 euros à débattre
✆ **06 29 51 18 31**

84 - Vds, prix pr 1 : 15 citernes plast 1000L : 50 E, 100 bidons fer émail 60 et 30L : 10E, 1000 sacs jute GM/PM: 0,30E, bal auto 500kg s/roues : 300 E
✆ **04 90 72 91 56 HR**
ou ap 20 h (+rép)

84 - Vds tracteur MF152 Vigneron TBE + compresseur taille cuve 800L avec enrouleurs et sécateurs
✆ **06 13 04 24 38**

88 - AV tract MX100C 2560 H - Benne Brimont 7 T - Epandeur Miro 7 T - Andaineur Krone 4,2 m - Charrue Huard 3 fers révers - Herse Quivogne 4,2 m - Vibro 3,3 m - Presse Vicon 156 L - Logette Guerletub
✆ **06 80 31 63 92**

Elevage

89 - VENDS remorque Leboulch 10 T Gold 10 000 plus divers options, an 2000, TBE, 7 000 € (4505)
✆ **06 25 13 52 51**
ou 03 86 81 77 01

Véhicule

Utilitaire

38 - Recherche camion benne ou plateau 3t5 + Achète Fendt 3 s petit prix
✆ **06 07 90 43 17**

58 - VENDS J9, bétail 176 000 kms, 1987, direc assistée 5 vitesses, dans l'état ou pour pièces (4401)
✆ **03 86 29 83 56 HR**

70 - Vends Cam IVECO Bétaillère 12T 120EL21 AM 06 250000 km caisse alu Harmand TBE + Bétaillère 3,5T AM 01 Mercedes 411 480000 km.
✆ **06 07 68 28 70**

71 - Vends Citroën Berlingo, 1999, 1,9 l diesel, 104 000 km, bon état
✆ **06 72 71 66 32**
ou 03 85 45 37 90
heures repas

Achat-Vente

Récolte

26 - Achete noix seches paiement au comptant
✆ **04 75 05 09 68**
ou 06 13 50 36 33

26 - vends paille luzerne HD qualite assurree rendu CR SARL COMTE DEP 26
✆ **0613912849**
ou 04 75 90 18 82

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03 84 32 30 91**
ou 06 86 08 38 02

Bât Pro



43 - Vds EXPLOITATION Agri caprine 38 Ha + BATIMENTS 700 m2 + Hab 120 m2 à Rénover 280 000 euros Duplay C
✆ **06 64 15 27 14**

Propriété

01 - Cse retraite cède ferme polycult élev 95 DPU + 45 PVA + élev porcs maïs/engr poss dissoc
✆ **06 16 64 89 54**

26 - fils d'agri cherche élevage ovin à reprendre pr agrandissement et installation région Valence, Romans Vercors
✆ **06 12 56 72 10**

26 - sud Drôme vds ferme bio 50 ha bat elev hab 150m2 TBE et fonctionnel gite www ferme-du-bachas com
✆ **04 75 53 35 80**

38 - Vds propriété 7 Hec 5 de terrain sans locataire tout confort grandes dépendances situées en Huate-Loire 260000 euros
✆ **04 71 03 93 07 HR**

38 - Vds propriété 7 Hec 5 de terrain sans locataire tout confort grandes dépendances situées en Huate-Loire 260000 euros
✆ **04 71 03 93 07 HR**

69 - Recherche reprise exploitation arboricole achat location parcellaire un seul tenant
✆ **06 30 70 58 87**

Divers

21 - VENDS 3 portes en bois de 3 m de haut et 1 50 m de large (4501)
✆ **03 80 90 86 76**
ou 06 42 04 93 17

38 - Services - Casseuse à noix à domicile ou sur place, triage en option, en sus
✆ **06 12 15 91 75**

38 - Vds pomme de terre Monalisa pour consommation 25 kg - 15 euros, bennes en bois pour décoration, ramasse bottes hydraulique, cherche 1 quart de tour charrue tuilles (Paul Haguet), vds cuve de 1000 litres plastique sur palettes
✆ **06 77 01 42 90**
ou 06 30 81 76 33

38 - Cherche matériels étalages pour marché (parasol, balance etc)
✆ **06 12 15 91 75**

38 - Vds clapier 9 cages TBE + accessoires
✆ **04 76 06 02 94**

38 - Personne disponible pour recherche d'eau en vue de captage.
✆ **06 33 31 30 71**

42 - Vds tombereau pneus attel tract cheval pot à traire inox génisses 2 ans 23 x 38
✆ **04 77 28 65 23 HR**

69 - Vends bois de chauffage sec chêne hêtre charme coupe liure prix intéressant
✆ **04 74 09 18 97**
ou 06 35 57 13 54

71 - A l'approche des fêtes de fin d'année, offrez un cadeau original : le livre «L'agriculture en Saône-et-Loire, 60 ans d'engagement au service d'un département». Un précieux ouvrage de 416 pages qui recèle près de 250 témoignages, de très nombreuses photos et une mine d'informations sur les productions de ce grand département agricole et viticole. Un vibrant hommage aux agriculteurs de la Saône-et-Loire et pour que perdure l'humanisme et le bon sens qui les animent toujours. Le livre est disponible auprès de L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire au prix de 30 € + 4 € de participation aux frais de port.
✆ **03 85 29 55 29**

Location

Agricole

26 - Arbo 20 ans experience cherche plantations abricotiers cerisiers à louer paie 1 an avance
✆ **06 08 42 62 25**

71 - Loue en fermage vignes en MAV, BV, Chénas, entièrement mécanisable ou à vendre Vends aussi terrain pour replantation vigne Beaujolais
✆ **03 85 35 54 50**

Offre

Emploi

42 - Expl laitière avec transformation cherche jeune motivé en vue d'une installation Loire
✆ **06 09 25 15 64**

69 - Exploitation laitière recherche salarié agricole en CDI à mi-temps avec expérience
✆ **04 74 05 27 46 HR**
ou 06 10 60 08 06

Demande

Emploi

71 - Tâcheron avec expérience recherche tous travaux viticoles à la tâche Si intéressé,
✆ **06 49 19 05 83**

Offre

Service

69 - Viticulteur retraité cherche vignes à tailler dept 71 ou 69
✆ **06 98 78 00 94**

Mariage

Rencontre

54 - Paysagiste 58 ans recherche compagne 50-60 ans milieu agricole
✆ **06 07 73 49 97**

71 - J H , 35 A, agri , célib , sér et sinc , rech J F , 22 à 38 A, sér et motivée pour vie à deux
✆ **ou SMS 06 47 34 94 59**

89 - JF 35 ans RECHERCHE JH de 40 à 55 ans pour relation mariage, situation sérieuse Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 21074 Dijon Cedex ou paterres-de-bourgogne net
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Bovin

EARL PETIT
89110 Merry la Vallée
03 86 44 05 39 - 06 70 70 51 21
PORTES OUVERTES
12 et 13 novembre 2010
Présentation de veaux mâles HBC, 18 mois et 1 adulte ainsi que leurs ascendants

01 - Vds taureaux charolais 3 ans gros gabarit
✆ **06 87 55 29 38**

01 - Vds veaux reproducteurs + laitonnes cause surnombre HBC FCO 1 et 8 Ibra - Gaec Berthaud
✆ **06 30 34 62 14**

01 - Vds vaches Aubrac prêtes ou à vêler, génisses 1 et 2 ans, poss livraison
✆ **06 10 33 64 00**
ou 04 66 42 87 04

03 - VENDS reproducteurs limousins HBL 1 an + 4 ans, laitonnes, génisses et vaches pleines, vêlage automne Elevage LENA (32VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

21 - VENDS taureaux charolais 18 mois origine viande, TGS GAEC Loiseau Frères (40VB2)
✆ **03 80 90 86 75**
ou 06 78 09 53 79

21 - Lycée Agricole VEND veaux reproducteurs et vaches gestantes, HBC, type élevage, GS, FCO (4205)
✆ **06 18 47 57 16**

21 - VENDS 20 vaches montbéliardes en lactation IA CL (430E)
✆ **03 80 93 74 77 HR**
06 45 65 16 90

21 - VENDS taureau charolais 4 ans HBC et veaux de l'année Tursin B 21210 Villargoix (4303)
✆ **03 80 64 25 25**

21 - VDS Taureau charolais 18 mois origine Pinay, génisses 18 mois pour reproduction (440D)
✆ **03 80 64 08 75**

21 - Cause cessation laitière VENDS 8 génisses pleines de race brune + 2 génisses à inséminer + VL en lactation en mars (45VB1)
✆ **06 78 75 83 87**

25 - Vends Génisses Limousine
✆ **03 81 92 71 07**
après 20 h

26 - cse cessation vds 3 vaches prêtes Nov Dec 5 vaches en lactation Race Montb et Abond
✆ **04 75 45 50 67 hr**

38 - Vds VL Montbéliardes au lait et génisses prêtes cause surnombre toutes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78**

42 - Vends reproducteurs holstein (red et noir), haute génétique, mâles et femelles, tout âge
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds génisses Montbéliardes pleines TBO indem tt vaccins
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vds mâle holstein issu de mère à taureaux ISU 203 Million x Shottle
✆ **06 82 24 99 84**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, très bonnes origines Transport assuré Ferme Picasso
✆ **06 86 85 54 30**

57 - Vends femelles Rouge des Prés 10 18 30 mois Christian Perrin Ste Barbe
✆ **06 83 77 06 04**

58 - VENDS bons veaux reproducteurs, choix dans 80 veaux Clément Buteau (4206)
✆ **06 70 48 56 75**
ou 03 86 85 07 01

58 - VENDS taureaux HBC 1 an et 2 ans, maigres IBR A GAEC Pelle G et J - Jailly (4403)
✆ **03 86 58 36 54**
06 47 59 78 09

71 - GIE Monts du charolais propose en permanence reproducteurs M et F.
✆ **06 16 18 61 05**
ou 06 09 33 42 14

71 - Vds génisses Blondes d'Aquitaine pleines, veaux mâles repro Blonds Gaec Meunier
✆ **06 08 98 60 48**

71 - Vds T B taureaux charolais, 2 ans, HBC, IBR A, FCO + vaches suitées et pleines
✆ **03 85 24 24 96**
ou 06 07 57 55 40

71 - GAEC Goulliard VENTE amiable permanente reproducteurs HBC, choix, qualité, origines. (430B)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends génisses normandes pleines
✆ **06 80 08 78 45**

71 - Vends laitonnes limousines pour repro , calmes, origine I A , indem paratub, IBR, FCO OK
✆ **06 61 20 11 67**

71 - Vends taureaux repro 18 mois Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque
✆ **06 83 36 42 40**
ou 06 77 09 68 07

71 - Vends 15 génisses charolaises de 14 à 18 mois
✆ **03 85 58 94 56 H R**
ou 06 16 62 76 37

71 - Vends vaches charolaises pleines, IBR A Bovins Croissance, génisses salers pleines
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Sélectionneur limousin vend mâles 1 an et génisses 18 mois Gaec Robin Vannier, 71 Chapaize
✆ **06 89 86 56 85**

71 - Vends 25 taureaux 18 mois, HBC, 20 laitonnes, 8 génisses 18 mois, le tout pour reproduction (charolais), T B qualité et origine Gaec Bonnot, 71220 La Guiche
✆ **06 81 89 18 52**

Caprin

26 - vds chevrettes boucs alpjines indemne CAEV troupeau 1100 kgs naissances fev 2011
✆ **04 75 46 06 43**

26 - Vds 20 chevrettes alpine ne 150110 cause surnombre presure pleine cont lait
✆ **04 75 25 02 13**
ou 06 87 47 83 48

42 - Vds chèvres pleines MB janvier moy 1 000 kg Saanen
✆ **06 80 45 62 30**

Ovin

07 - Vds 35 brebis 2-6 ans, 1 bélier 4 ans UPRA BMC VAC FCO 1-8 + CHLAM 50 euros BR 150 euros BEL
✆ **04 75 64 01 42**

24 - CHER lots agneaux et troup brebis à tondre Prix/animal tondu suiv race et quantité(inf 300)
✆ **06 16 51 14 41**

26 - vds brebis agnelles cause sur nombre heures repas
✆ **04 75 47 71 11**
ou 06 89 62 53 32

38 - Vends agnelles
✆ **06 75 02 79 17**

Porcin

26 - vds cochettes repro et porcs 120 kgs livraison pr 26 et 07
✆ **06 73 47 78 29**
ou 04 75 62 80 43

Equin

15 - 15 PENSION box 189euros herbage 120euros mixte 150euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur + Pur Frison + débour dressage + mise bas VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison Arabofrison Haras Loup Blanc 15190 St Amandin
✆ **04 71 78 53 26**

Volaille-Lapin

69 - Vends poules de réforme Faire offre
✆ **06 73 10 83 06**

Chien

07 - A réserver chiots petits bergers des Pyrénées mâle/femelle n° mère 2GLS211
✆ **06 59 23 05 62**

58 - VENDS chiots Fox Terrier à poils lisses nés le 30/07/2010, mère n° 250269602486709 (4503)
✆ **03 86 84 76 92**

71 - Vends chiots Border 3 mois 1 M fauve, 1 F noire marron, tatoués 2 GBM677-2EJN217, vaccinés
✆ **06 75 58 85 96**

89 - VENDS chiots Beauceron, bonne souche né 10 08, M 28WJ573 (4302)
✆ **03 86 32 20 52**

Fourrages

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

VOTRE PETITE ANNONCE EST URGENTE !
*UTILISEZ LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE**
pa@terres-de-bourgogne.net
** Annonces acceptées jusqu'au lundi 12h00. Réglement par carte bancaire uniquement.*

Les offres d'emploi de l'APECITA

AK009500 - RHONE BOURGOGNE
TECHNICO-COMMERCIAL H/F
Fabricant de semences, secteur espaces verts, agriculture, animalerie. Rattaché au Directeur Commercial, développer un réseau de professionnels et magasins. Le secteur sera étendu à l'Alsace Lorraine, après expérience et maîtrise. Connaissance d'un de ces réseaux. 1ère exp serait un plus. CDI. Rémunération 25 à 40 K€ (dont environ 85% de part fixe). Voiture service. Formation produits assurée.

AK009486 - DEPT 71
TECHNICIEN EXPERIMENTATION DEPT 71 H/F
Pour société leader en prestation de services dans le domaine de l'expérimentation agronomique. Responsabilité technique sur le terrain des expérimentations de produits phytosanitaires, grandes cultures, maraîchage. (Piquetage, notation,...) BTS PV, avec 1 à 3 ans d'expérience en expérimentation. Anglais souhaité, informatique obligatoire. Sens de l'initiative, travail en équipe, rigoureux et observateur. CDD Février 2011 option CDI.

AK009504 - NORD-EST DE LA FRANCE
INGENIEUR CHARGE D'AFFAIRES H/F
Société novatrice spécialisée dans la fourniture de systèmes pour la végétalisation des toitures et la conception de parkings perméables, en développement. Conseiller les prescripteurs (Architectes, Architectes-paysagistes, Economistes, Ingénieurs) et les maîtres d'ouvrages (promoteurs, villes). Analyser les projets et adapter la technique des systèmes. Chiffrer les affaires, négocier, prendre des commandes et faire le suivi clientèle. - Participer aux salons professionnels. Organiser et coordonner la mise en oeuvre des chantiers. De formation Ingénieur (horticole, paysagiste, environnement), autonome et fortement motivé pour développer le secteur et l'activité qui vous seront confiés. Le monde du bâtiment, les aménagements extérieurs et les projets environnementaux vous attirent. Votre esprit technique, votre sens du contact et vos fortes capacités d'organisation servent le travail d'équipe. Votre sens développé du relationnel vous permet de gérer tout type de situation. Mobile, vous êtes disponible pour effectuer des déplacements sur votre secteur. Poste en CDI. Vous recevrez une formation de 3 mois dans l'entreprise pour appréhender tous les aspects techniques et commerciaux du poste. Rémunération selon expérience. Salaire fixe + variable sur résultats. Poste à pouvoir immédiatement sur le nord-est de la France.

AK009506 - SAONE ET LOIRE
CAVISTE H/F
Pour hypermarché atypique et indépendant qui ouvre une cave climatisée de 120 m². Cette cave proposera à la vente au minimum 800 références de vins uniquement avec des vins de propriétaires. Missions : Conseils aux clients, prise de commande, tenue du rayon au quotidien (remplissage...), gestion des stocks et des achats, participation à l'évolution permanente du rayon (gammes, assortiments...), tout cela en relation avec le responsable de rayon liquide qui sera le supérieur hiérarchique. Bonnes connaissances techniques du monde du vin. Passion de ce domaine indispensable et sens commercial développé. Diplôme associant le commerce et des connaissances vinicoles serait un plus mais pas indispensable. Dans tous les cas, les exigences vont de paire avec la qualité de l'offre proposée. CDI. Rémunération : 13ème mois + participation + intéressement.

AK009490 - MEURTHE ET MOSELLE (AVEC DÉPLACEMENTS SUR LA RÉGION LORRAINE)
CONSEILLER FORESTIER H/F
Pour OPA. Estimer la valeur d'une forêt, négocier des acquisitions tant des petites parcelles boisées que des massifs forestiers, analyser et élaborer des projets en partenariat avec vos interlocuteurs. Formation supérieure dans domaine de la forêt. Exp. en négociation et en conduite d'opérations forestières. CDI. Rémunération selon convention. Contrat d'intéressement. Véhicule de service.

AK009513 - SAONE ET LOIRE
TECHNICO-COMMERCIAL H/F
Spécialiste du pneumatique. Vous développez un fichier de prospects et fidélisez un portefeuille de clients composés de professionnels du Poids Lourds, d'entreprise de travaux public, de société de matériel agricole. Doté d'un tempérament commercial fort, vous connaissez l'environnement industriel et agricole. Salaire entre 30 et 35 K€.

AK009514 - VOSGES
PROFESSEUR DE MATHS, INFORMATIQUE, BIOLOGIE ET SCIENCES H/F
Pour Ecole d'horticulture et de paysage. Missions : Sera chargé d'enseigner les maths, l'informatique, la bio et les sciences auprès des classes de CAP à BAC PRO en Lycée et Apprentissage. BAC+3/4 SVT, Ingénieur Horticole ou équivalent. Sens pédagogique. Entrée : courant novembre 2010. CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

AK009552 - DOUBS
DIRECTEUR H/F
Pour association de préservation et valorisation du patrimoine fruitier. Missions : Mise en oeuvre de la politique définie par le CA, gestion administrative et de l'équipe salariée, développement de la structure, recherche de financements. Gestion de projets, fonctionnement association, relations collectivités et règles financements publics. CDI, statut cadre groupe G conv. collective animation.

AK009569 - MOSELLE (INTERVENTIONS EN LORRAINE, ALSACE, VOIR CHAMPAGNE-ARDENNE)
CHARGE D'ETUDES EN ECOLOGIE H/F
P/un Bureau d'étude. Etude du milieu naturel (inventaires faune-flore/habitats) dans le cadre d'études règlementaires (études d'impact/dossiers de dérogation/incidences Natura 2000) & de plans de gestion. Exp. d'au moins 2 ans souhaitée. Connais.: milieux naturels/flore/faune Est de la France. Spécialité dans l'un de ces domaines: chiroptérologie/botanique/cartographie des habitats/entomologie. CDI.

AK009575 - SAONE ET LOIRE
ASSISTANT COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF H/F
Pour domaine viticole et négoce en vins. Missions : Taches administratives, secrétariat, saisie commandes, soutien du responsable commercial, gestion stocks et diverses déclarations douanières. Bac mini. Maîtrise du logiciel ISAVIGNE serait un plus. Experience professionnelle souhaitée. Connaissance du milieu du commerce du vin. CDI. Tps plein. Entrée le 1er décembre.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Materiels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Equins
- ❑ Volailles/Lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

PLACE VENDOME

SARL au capital de 20000 €
Siège social:
38 rue du 8 mai 1945, 21250 Seurre
500 772 215 RCS Beaune

L'AGE du 15/10/2010 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :
VPG EQUIPEMENTS
Modification au RCS de Beaune

AL21452815

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2010, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :M² Express
Objet social : Transport de Marchandises (véhicules de moins de 3, 5 T)
Siège social :32 rue de la Grande Légie, 21800 Sennecey-les-Dijon
Capital : 6000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Boussebha Mohamed, demeurant 32 rue de la Grande Légie - 21800 Sennecey-les-Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21452819

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Dénomination : METAL INNOVATION
Siège social : Moloy (21120), 5 Rue de Labergement
Objet : Serrurerie, ferronnerie, réparation machines agricoles et toutes autres activités connexes.
Durée :99 années
Capital : 8.000 €uros
Gérant : Monsieur Sébastien Lopes demeurant à Moloy (21120),
5 Rue de Labergement
Immatriculation au RCS de Dijon
La Gérance

AL21452824

DISSOLUTION LIQUIDATION

PREFIMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.623 euros
Siège social
68, rue des Godrans
21000 Dijon
392 312 120 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Monsieur Guy Marchand, demeurant 79-81, rue Chabot Charny, 21 000 Dijon, a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 68, rue des Godrans, 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL21452804

TRANSFERT DE SIÈGE

BURGUNDY PAINT-HORSES

Société Civile au capital de 50 €
Siège social : 1 Rue du Chatelois,
21200 Ste Marie La Blanche
519649099 RCS Dijon

L'AGO du 20/10/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au 16 Pondrevaux, 71350 Bragny Sur Saône, à compter du 26/10/2010
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Chalon-sur-Saône

AL21452818

HOLDING FORTIN MUSSET

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 92, route de Dijon 21600 Longvic
502 238 132 RCS Dijon

Le 19 octobre 2010, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 92, route de Dijon, 21600 Longvic au 13, rue Philippe Le Bon 21850 Saint Apollinaire à compter du 19 octobre 2010, et de modifier les statuts en conséquence.

AL21452780

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'HABITATION MODERNE

Société civile immobilière
au capital de 5 161 EUR,
Beaune (21200) (France),
«La Montagne» Avenue Paul Bouchard ,
SIREN 442837126 Dijon.

Suivant assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2010, les associés ont accepté la nommination de Monsieur Jean-Noël Lavorel, en remplacement de Madame Evelyne Briault à compter du 15 octobre 2010.
Ancien Gérant :
Evelyne Briault
Demeurant à Paris (75013)
35 rue de la Glacière
Nouveau Gérant :
Jean-Noël Lavorel
Les Plantés
71960 Davaye
Greffe : RCS Dijon

AL21452820

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA PROPRIETE MODERNE

Société civile au capital de 512 EUR,
Beaune(21200) (France),
lieudit La Montagne avenue Paul Bouchard
SIREN 784826216 Dijon

Suivant assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2010, les associés ont accepté la nommination de Monsieur Jean-Noël Lavorel, en remplacement de Madame Evelyne Briault à compter du 15 octobre 2010.
Ancien Gérant :
Evelyne Briault
Demeurant à Paris (75013)
35 rue de la Glacière
Nouveau Gérant :
Jean-Noël Lavorel
Les Plantés
71960 Davaye
Greffe : RCS Dijon

AL21452821

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE DES VOLONTAIRES

Société civile au capital de 21343 EUR,
Beaune (21200), Lieudit La Montagne»
avenue Paul Bouchard
SIREN 443262514 Dijon

Suivant assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2010, les associés ont accepté la nommination de Monsieur Jean-Noël Lavorel, en remplacement de Madame Evelyne Briault à compter du 15 octobre 2010.
Ancien Gérant :
Evelyne Briault
Demeurant à Paris (75013)
35 rue de la Glacière
Nouveau Gérant :
Jean-Noël Lavorel
Les Plantés
71960 Davaye
Greffe : RCS Dijon

AL21452822

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA CITE DU LABYRINTHE

Société civile au capital de 1594 EUR
Beaune (21200),
La Montagne-Avenue Paul Bouchard
SIREN 427468731 Dijon

Suivant assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2010, les associés ont accepté la nommination de Monsieur Jean-Noël Lavorel, en remplacement de Madame Evelyne Briault à compter du 15 octobre 2010.
Ancien Gérant :
Evelyne Briault
Demeurant à Paris (75013)
35 rue de la Glacière
Nouveau Gérant :
Jean-Noël Lavorel
Les Plantés
71960 Davaye
Greffe : RCS Dijon

AL21452823

IFAC
Société d'Avocats
28 Boulevard du 14 Juillet
10000 Troyes

S.C.H.B.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 10 A rue de la Tournelle
21110 Rouvres en Plaine
508 155 157 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 14 Janvier 2010, Madame Valérie Drouot épouse de M. Franck Boisselier, demeurant à Rouvres En Plaine (21110), 10 A rue de la Tournelle, a été nommée en qualité de co-gérante à compter du 14.01.2010.
De sorte que le collège de gérance est désormais composé de :
-M. Franck Boisselier,
-Mme Valérie Boisselier.
Pour avis.

AL21452827

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Champagne-sur-Vingeanne, en nature de terre
4 ha 39 a 88 ca - Combe de preaule: ZK-94 - Peute branche: ZD-20 - Piece geoffroy: ZB-23 - Prairie haute: AB-76 - Ramaladot: ZK-44-45 - Vigne trepas: ZC-82
1 ha 91 a 18 ca - Longeage: ZL-47 - Prairie haute: AB-61 - Vigne trepas: ZC-70
Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/11/2010 à Safer de BOURGOGNE, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21452826

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL SIMON

Les Marlots - 58310 Bouhy
Société civile au capital 78 419,77 €
RCS Nevers - 380 196 378

Suivant acte sous seing privé en date du 9 octobre 2010, l'assemblée constate :
- la démission de gérance de M. Roger SIMON et la nomination de Mme Ghislaine SIMON demeurant Les Marlots - 58310 Bouhy en qualité de gérante à effet du 30 septembre 2010,
- la prorogation de durée de 79 ans à compter du terme inscrit au RCS.
Pour avis, la Gérance

AL58452842

FIDAL Société d' Avocats
41, bd du pré Plantin
58000 Nevers

SAMIFRA

SAS au capital de 171.040 euros
Siège social : 12 route de Paris
(anciennement RN7 Le Bengy)
58640 Varennes Vauzelles
302 331 889 RCS Nevers

Il résulte de l'assemblée générale du 30 octobre 2010, les mentions ci-après à publier :
Anciennes mentions :
Commissaire aux comptes titulaire :
SELAFA Denis Cecotti-Thierry Cecotti
10 rue des pins
32550 Pavie
Commissaire aux comptes suppléant :
M. Christian Pouviot
11 rue de la lombardie
03100 Montluçon
Nouvelles mentions :
Commissaire aux comptes titulaire :
M. Christian Pouviot
36, rue des grands prés
03100 Montluçon
Commissaire aux comptes suppléant :
M. Paul Reyne
13 rue Henri Choquet
58640 Varennes Vauzelles
Pour avis, le Président C. de Saint Phalle

AL58452852

EARL PAUTET

Le Bois Gizet
58170 Savigny Poil Fol
Capital de 318 320 €
RCS Nevers - 491 369 237

Par effet d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2010, ont été prises les résolutions



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 03/11/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de:
ESCORIZA JEAN NOEL
Pl. du 25 Juin 1944 - 58230 Montsauche
RCS 58: 408 716 017
Le greffier

AL58452849

• sur le site
www.infogreffe.fr
• par minitel
3617 Infogreffe*
• par téléphone
0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises.

Par jugement en date du 03/11/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
EURL CHATELAIN YVES (SARLU)
Le Bourg - 58800 Montreuillon
RCS: 482 623 949
Le greffier

AL58452850

Par jugement en date du 03/11/2010, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de:
FEU THOMASSET JEAN
Entreprise d'électricité - 79, Rue du Dr Jean Pidoux - 58320 Pougues les Eaux
RM 58: 312 922 842
Le greffier

AL58452850

suivantes :
- Entrée de Melle Pautet Karelle en qualité d'associée gérante
- Transformation de l'EARL en GAEC prenant effet le 30 octobre 2010 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Groupement Agricole d' Exploitation en Commun
Objet : activités agricoles
Dénomination sociale : GAEC PAUTET
Siège Social : Le Bois Gizet - 58170 Savigny Poil Fol
Associés Gérants : M. Joël Pautet demeurant Le Bois Gizet - 58170
Savigny Poil Fol
Melle Karelle Pautet demeurant La Villeneuve - 58250 La Nocle Maulaix
Capital Social : 318 320 € divisé en 31 832 parts de 10 € représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL58452837

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC BONNET FRÈRES

Au capital de 234.710,51 €
Coujard - 58120 Château Chinon Campagne
RCS Nevers - 387.985.757

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2010, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 1er octobre 2010 et disposant des caractéristiques suivantes
Forme : Société Civile à responsabilité limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL BONNET Didier
Siège social : Coujard - 58120 Château Chinon Campagne
Associés : M. et Mme Bonnet Didier et Christelle - Coujard - 58120 Château Chinon Campagne
Gérant : M. Bonnet Didier
Capital social : 234.710,51 € divisé en 15.396 parts représentatives de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société fera l' objet d'une modification au Greffe du
Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL58452840

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB
et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jacob, Notaire à Cosne Cours sur Loire, le 28 octobre 2010, Monsieur Laurent Maurice Robert Couderc, en invalidité, et Madame Nathalie Anita Chantal Petit, aide soignante, son épouse, demeurant ensemble à Alligny-Cosne (58200), 27 Route de Cosne, Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Cosne-Cours-Sur-Loire (58200), le 2 octobre 1982 ; ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception à Me Jacob, Notaire à Cosne Cours sur Loire.
Pour Insertion
Me Jacob, Notaire.

AL58452841

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Avis de création de la SCI VAILLANT 26 LA PLAINE, le 2 novembre 2010, l'objet est l'acquisition et la gestion de tous immeubles, le capital initial est de 120 000€, correspondant à1200 parts sociales, le siège social est au 8, lieu-dit saint Baudière, 58180 Marzy, le gérant est M. Dominique Vaillant. La société sera immatriculée au tribunal de commerce de Nevers.

AL58452833

Suivant acte SSP en date du 01 octobre 2010, constitution de la SARL
Dénomination :
RESTAURANT PEKIN
Capital : 8 000 euros
Siège social : 4 rue du Président Wilson, 58500 Clamecy
Objet : Restauration traditionnelle et rapide, livraison à domicile à 2 roux, buffet à volonté, import export
Gérance : Mme Han Aline, demeurant 4 rue du Président Wilson, 58500 Clamecy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Nevers

AL58452826

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 58402754 parue le 22/10/2010 il fallait lire :
Une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée EURL Restaurant Les Palmiers à capital variable de 750 Euros avec un capital maximum de 10000 Euros à Clamecy le 01 Novembre 2010.
au lieu de SARL au capital de 7 500 euros.

AL58452834

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI NEVERS COMMERCE

Société Civile Immobilière
au capital de 1524,49 €
Siège social :71 rue François Mitterrand
58000 Nevers
RCS Nevers : 348 685 082

D'une décision en date du 29 octobre 2010, prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, société coopérative à capital variable, agrée en tant qu'établissement de crédit siège social situé : 8 allée des Collèges, 18920 Bourges cedex 9, RCS de Bourges : 398 824 714
Associé unique de la Société Civile Immobilière Nevers Commerce, visée en rubrique, il résulte que la société est dissoute par confusion, tel que prévu à l' article 1844-5 du Code civil, avec effet à compter de ce jour sous réserve de la date d'effet fiscal fixée au 1er janvier 2010.
les oppositions s'il y a lieu seront faites dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.
Le gérant

AL58452832

SCEA DE LA VALLÉE

En liquidation
Au capital de 96.530,72 €
La Vallée
58300 Saint-Germain-Chassenay
RCS Nevers - 379.809.858

Dissolution
Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2010, la collectivité des associés de la SCEA de la Vallée a décidé la dissolution de la société à compter du 15 octobre 2010.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Gisèle Guillaumin, demeurant La
Vallée - 58300 St Germain Chassenay et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à La Vallée - 58300 St Germain Chassenay, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du
Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL58452824

SCEA DE LA VALLÉE

En liquidation
Au capital de 96.530,72 €
La Vallée
58300 Saint-Germain-Chassenay
RCS Nevers - 379.809.858

Clôture de liquidation
Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2010, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Mme Gisèle Guillaumin, demeurant La Vallée - 58300 St Germain Chassenay, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour l'avis, le liquidateur

AL58452825

CROUSTI-CHAUD

Société à responsabilité limitée
au capital de 34 348 euros
Siège social
31 rue Saint Martin
58000 Nevers

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 15/09/2010, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé La Garenne, 58390 Dornes.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Hertel Sylvie demeurant La Garenne, 58390 Dornes lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL58452739

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CPB FORET

Société Civile au capital de 110 000 €
Siège social : 12 bis rue A. Millien
58000 Nevers
RCS Nevers 508 390 044

Par décision d'assemblée générale du 1er Novembre 2010, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 25 000 € à 110 000 € par création de nouvelles parts sociales.
Les statuts ont été modifiés comme suit :
Ancienne mention :
capital social 25 000 €
Nouvelle mention :
capital social 110 000 €
Pour avis
La gérance

AL58452836

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDAL
Société d'Avocats
41 bd du Pré Plantin
58000 Nevers

PROTHESES DENTAIRES J.B.

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 c, rue de Satinges
58320 Pougues les Eaux
487 742 793 RCS Nevers

L'associé unique a décidé de transférer, à compter du 04 octobre 2010, le siège social de «La Ferme Anglaise» 58320 Pougues les Eaux au 2 c, rue de Satinges 58320 Pougues les Eaux.
Pour avis, JB Moiny, gérant

AL58452835

C.P.B. INVESTISSEMENT

SCI au capital de 110000 €
Siège social:
5 Rue des filles, 58660 Coulanges les Nevers.
319559803 RCS Nevers

L'AGE du 15/10/2010 a décidé de transférer le siège social de la société à Résidence Cap Marine, Bât C, Appt 321/330, Chemin des Mannes, 83240 Cavalaire sur Mer , à compter du 15/10/2010.
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Fréjus.

AL58452806

➜ DÉMISSION

CASINO DE SAINT HONORE LES BAINS

Société par actions simplifiée
au capital de 46 332 €
Siège social
Parc de l'Etablissement Thermal
58360 Saint Honoré les Bains
671 880 235 R.C.S. Nevers

Le conseil d'administration en date du 02/11/2010 a pris acte de la démission, à effet au 31/10/2010, de Mr Marc Zenou de ses fonctions de Président et a nommé en ses lieu et place Mr Jean Doutreligne demeurant à St Honoré les Bains, 2 avenue de Remilly, qui occupait les fonctions de Directeur Général Délégué.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL58452847

➜ CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers (58) du 28 octobre 2010, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 2 novembre 2010, bordereau n° 2010/ 1 333, case n° 2 la Société Nouvelle des Etablissements COURBION, SARL au capital de 52 500 € ayant son siège social à Nevers (58) - 21, bd de la République, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 450 487 863, a cédé à la société S.N.E.C. Nouvelle Energie, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à Nevers (58) - 8, rue du Ravelin, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 527 868 434, des éléments de la branche d'activité chauffage sise et exploitée à Nevers (58) - 8, rue du Ravelin dépendant de son fonds artisanal de couverture plomberie zinguerie chauffage central et installations sanitaires, moyennant le prix de 7 877 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2010.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales par la société d'avocats LEXCONSEIL sise à Nevers (58) - 3, rue Vauban où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

AL58452843

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers (58) du 29 octobre 2010, enregistré au pôle départemental d'enregistrement de Nevers (58) le 4 novembre 2010, bordereau n° 2010/1 350, case n°1, Mr Antonio Pardal dt à Neuilly le Réal (03), les Maréchaux a cédé à la société à la société Centre Equipements Véhicules, Sarl au capital de 7 600 € ayant son siège social à Challuy (58) 209 bis, route de Lyon, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 445 254 733, un fonds artisanal d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers sis et exploité à Marzy (58). Les Fondereaux, moyennant le prix de 40 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 30 octobre 2010.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales par la société d'avocats LEXCONSEIL sise à Nevers (58), 3 rue Vauban où il a été fait, à cette élection de domicile.

AL58452845

➜ FUSION

TEXROD
SAS au capital de 952.000 €
Siège social : «Les Carrières », RN 76,18026 Bourges
312 681 075 RCS Bourges

MOBEX
SAS au capital de 360.000 €
Siège social : Rue Voltaire ,aí 58640 Varennes Vauzelles
387 805 278 RCS Nevers

AVIS DE PROJET DE FUSION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 octobre 2010 à Nantes :
La société TEXROD, SAS au capital de 952.000 euros dont le siège social est situé « Les carrières » , RN 76 à
Bourges (18026), inscrite au RCS de Bourges sous le n° 312 681 075, société absorbante, et la société MOBEX, société par actions simplifiée au capital de 360.000 euros, dont le siège social est situé Rue Voltaire à
Varennes,àíVauzelles (58640), inscrite au RCS de Nevers sous le n° 387 805 278, société absorbée, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MOBEX par la société TEXROD à qui la société MOBEX ferait apport de la totalité

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 58)
se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Alligny Cosne (AP 10/079)
Terres-Sols : Bâtiments exploitation + capital d'exploitation:
45 ha 56 a 02 ca
- La fosse aux couvreurs: YB-1 - La grosse metairie: ZS-1 - Le grand jaroire: YC-58 - Le pre berry: ZT-386[288] - Les asserties: YE-18- Les cailloux: ZE-54-55-147-335[148]-338[149] - Les champs carroirs: ZV-38-39-40-139
- Les champs des rayes: YE-21 - Les champs des vignes: ZD-8-9 - Les champs du bois joly: YC-24- Les champs morin: ZV-73 - Les champs renoel: ZT-2-3-4 - Les charbonnieres: ZC-17-29- Les chaumes de la bernotte: YA-39
- Les criots: ZE-48 - Les gatines: ZS-41-42-59-67 - Vignes de savrau: AC-298-300-345-346
Et, par extension,
Cmne de Ciez:
3 ha 69 a 10 ca
- Le grand champ: YI-4-5-6-7
Cmne de Donzy:
2 ha 02 a 40 ca
- Les poiriers: YA-120-121
Cmne de St Vérain:
6 ha 85 a 09 ca
Gatines d alligny: C-297 - La grosse metairie: C-264VA-12
Cmne de Cercy-la-Tour(AA 10/077)
Bois:
41 a 04 ca
- Usages de champlevois: F-207-209
Cmne de Chalaux (AA 10/106)
Terres-Prés-Bois
Biens loués sur partie:
16 ha 94 a 59 ca
- Champ de poirier: B-307-308 - Champ du fourneau: B-275- Champs de la grande coupe: B-403-410-411-412-413 - Coupes des gabarres: B-397-398 - La queue de fouleau: B-11-12 - Les bourriots: B-342-597[343]-599[344]
- Les champs de moutet: B-333- Les roches: B-384-385-386 - Pre de charmois: B-366-367 - Pres de chalaux: B-21- Pres de la cure: B-306 - Sessot: B-289-290-294
Et, par extension,
Cmne de Marigny-L Eglise:
1 ha 53 a 48 ca
- Le montillot: F-351-801[352]
Cmne de Lys (AA 10/096)
Terres:
12 ha 96 a 11 ca
- Grand champ: ZC-68-70- La poiree: ZB-18-19 - Les pres riots: ZH-5 - Les tournis: ZA-37-38-39-43
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/11/2010 à Safer de BOURGOGNE, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58452846

de son actif, évalué à 620.430 euros à charge de la totalité de son passif, évalué à 190.115 euros, soit un apport net de 430.315 euros.
La société absorbante, détenant la totalité des actions de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune
augmentation de capital.
De même, l'apport,áifusion consenti par la société MOBEX à la société TEXROD n'étant pas rémunéré par
l'attribution de titres émis par la société Absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.
Le montant prévu du boni de fusion s'élève à 162.014 euros.
Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet de traité de fusion ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bourges le 2/11/2010 pour la société absorbante et deux exemplaires de ce même projet ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers le 2/11/2010
pour la société absorbée.
Pour avis.

AL58452838

TEXROD
SAS au capital de 952.000 €
Siège social : « Les Carrières »
RN 76 - 18026 Bourges
312 681 075 RCS Bourges

ENTREPRISE ROUTIERE DU CENTRE ERC
SAS au capital de 450.000 €
Siège social : Rue Voltaire,
58640 Varennes Vauzelles
711 880 062 RCS Nevers

AVIS DE PROJET DE FUSION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 octobre 2010 à Nantes :
La société TEXROD, SAS au capital de 952.000 euros dont le siège social est situé «Les carrières», RN 76 à
Bourges (18026), inscrite au RCS de Bourges sous le n° 312 681 075, société absorbante, et la société ERC,
société par actions simplifiée au capital de 450.000 euros, dont le siège social est situé Rue Voltaire à Varennes Vauzelles (58640), inscrite au RCS de Nevers sous le n° 711 880 062, société absorbée, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ERC par la société TEXROD à qui la société
ERC ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 1.173.218 euros à charge de la totalité de son passif, évalué à 750.989 euros, soit un apport net de 422.229 euros.
La société absorbante, détenant la totalité des actions de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune
augmentation de capital.
De même, l'apport, fusion consenti par la société ERC à la société TEXROD n'étant pas rémunéré par l'attribution
de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.
Le montant prévu du boni de fusion s'élève à 86.520 euros.
Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet de traité de fusion ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bourges le 2/11/2010 pour la société absorbante et deux exemplaires de ce même projet ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers le 2/11/2010 pour la société absorbée.
Pour avis.

AL58452839

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

Maître Laurent Topin
Notaire à Maligny (89800)

Avis de transformation et démission de gérant

Aux termes d'un acte reçu par Me Laurent Topin, notaire à Maligny, le 28 octobre 2010, les associés du GAEC FRANCLET, ont décidé la transformation de cette société en exploitation agricole à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, et ont adopté comme nouvelle dénomination «EARL FRANCLET» étant ci précisé que la durée a été modifiée, l'objet, le siège et le capital sont inchangés.
Dénomination :
Ancienne mention : GAEC FRANCLET
Nouvelle mention :EARL FRANCLET
Durée :La société expirera le 10 octobre 2048
Aux termes dudit acte Madame Rolande, Alexandrine Roblot, demeurant à Beine, 7 grande rue, épouse de Monsieur Robert, Louis Franclet, née à Beine, le 24 juillet 1938, a démissionné de ses fonctions de gérant.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis et mention,
Me Laurent TOPIN

AL89452835

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP P. Bazin - E. Persenot-Louis
C. Signoret
Avocats
7 rue Alexandre Marie
89000 Auxerre
tél. 03 86 52 75 55

Vente aux enchères publiques
sur surenchère
le vendredi 17 décembre 2010
à 14 heures
au Palais de Justice d'Auxerre (Yonne)

COMMUNE DE MIGE (YONNE)
Une maison d'habitation «Bourgeoise» 7 rue de la petite fontaine, comprenant :
- rez-de-chaussée : entrée, salle à manger, cuisine, pièce surélevée en chantier avec présence d'anciens wc, salon surélévé, salon, salle de bains, wc
- premier étage : pallier, dressing, salle de bains en cours d'installation, trois chambres avec chacune une cheminée
- deuxième étage (en cours de travaux et d'installation) : pièce centrale sous combles, une pièce, une chambre (en chantier)
- dépendances : pièce à usage de rangement, wc, pièce sur cour, buanderie, écurie, grenier au-dessus de l'écurie et de la buanderie, grange, grenier au-dessus de la grange, deuxième cour arrière,
- 2 caves voûtées
- garage sur rue

Le tout cadastré section :
- H n° 325 lieudit «Le village» pour 2 a 01 ca,
- H n° 326 lieudit «Le village» pour 3 a 30 ca,
- H n° 327 lieudit «Le village» pour 12 ca, passage desservant la cour arrière de la propriété voisine

Un terrain à usage de jardin, séparé de la maison par la rue de la petite fontaine, cadastré section H n° 329 lieudit «Le village» pour 4 a 20 ca et H n° 413 lieudit «Le village» pour 18 a 13 ca, jardin d'agrément.
MISE A PRIX : 122 100 €
Pour tous renseignements s'adresser :
A la SCP P. Bazin - E. Persenot-Louis - C. Signoret,
Au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre
Enchères par avocat inscrit au barreau d'Auxerre obligatoires.

AL89452829

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Laurent TOPIN
Notaire à Maligny (89800)

Aux termes d'un acte reçu par Me Laurent Topin, Notaire à Maligny, le 28 octobre 2010, il a été constitué un groupement foncier agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous
Dénomination : GFA DE VAULIGNAUD
Siège :7 grande rue à Beine (89)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Objet :la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole.
Capital social : 1 109 200 euros
Apports en nature :Diverses parcelles de terres et vignes AOC Chablis et Petit Chablis sur la commune de Beine.
Gérants : Monsieur Robert, Louis Franclet, né à Montreuil sous Bois, le 19 juin 1936 et madame Rolande, Alexandrine Roblot, son épouse, née à Beine, le 24 juillet 1938, demeurant à Beine, 7 grande rue, Monsieur Didier Franclet, célibataire, demeurant à Beine, 49 grande rue, né à Auxerre, le 24 janvier 1965, pour une durée illimitée.
Les statuts contiennent une clause d'agrément par la collectivité des associés en cas de cession à titre gratuit et onéreux à toutes personnes autres que associés, ascendants et descendants.
Le Groupement sera immatriculé au registre du Commerce et des sociétés d' Auxerre.
Pour avis et mention
Me Laurent TOPIN

AL89452834

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 septembre 2010 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
SCI La Gabinette
Siège social : 6 rue du patis, C/O Mr et Mme Sylvain Lebrun, 89800 Aigremont
Forme : Société Civile
Sigle : SCI La Gabinette
Nom commercial : SCI La Gabinette
Capital : 100 €
Objet social : La société a pour objet l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par vois d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Gérance : Monsieur Sylvain Lebrun, 21 rue d' Essling, 92400 Courbevoie
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL89452831

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : SCI du 41 rue du Pont
Siège social : 41 rue du Pont, 89700 Tonnerre
Objet :
- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 41 rue du Pont, 89700 Tonnerre.
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années
Capital : 200 euros
Apports en numéraire : 200 euros
Gérance :
Monsieur Romain Petit demeurant 1 voie de Bailly, 10210 Coussegrey
Madame Maryse Petit demeurant 1 voie de Bailly, 10210 Coussegrey
Cession de parts :
1 - La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Toute cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, être signifiée à la Société ou acceptée par elle dans un acte authentique. La cession n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et dépôt au registre du commerce et des sociétés de deux copies de l'acte authentique ou de deux originaux de l'acte sous seing privé de cession.
2 - Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
3 - Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Auxerre.

AL89452826

CONVOCATION

C.A.PRO.GA.
LA MEUNIERE

« Les Docks » - 45120 Chalette sur Loing

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra dans les communes ci-dessous désignées :

- Mardi 30 Novembre 2010
à 9 heures
Section DOUCHY/CHATEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY

- Mardi 30 Novembre 2010
à 15 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD

- Mercredi 1er Décembre 2010
à 9 heures
Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE

- Mercredi 1er Décembre 2010
à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ

précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **MARDI 7 DECEMBRE 2010.**

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance du rapport aux Associés et du rapport des Commissaires aux Comptes, ainsi que du bilan et du compte de résultat, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **MARDI 30 NOVEMBRE 2010 à 15 heures**, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du MARDI 7 DECEMBRE 2010.

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance du rapport aux Associés et du rapport des Commissaires aux Comptes, ainsi que du bilan et du compte de résultat, au siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le **MARDI 7 DECEMBRE 2010 à 9h 30**, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Nomination du Bureau,
2. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2009/2010, clos le 30 juin 2010,
3. Rapport sur la gestion du groupe,
4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Répartition et affectation du résultat,
8. Quitus au Conseil d'Administration,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
11. Renouvellement des mandats d'un co-Commissaire aux comptes et de son suppléant,
12. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
13. Constatation du montant du capital social,
14. Pouvoirs.

Le Président du Conseil d'Administration,
J-M. BILLAULT

AL89452827

DISSOLUTION LIQUIDATION

HDMI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : Les Cognats, 89240 Diges
499 998 094 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 septembre 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur José Isturiz, demeurant Morne Flambeau - 97290 Le Marin - Martinique, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Morne

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER de BOURGOGNE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
Blannay - terre, bois, landes
2 ha 33 a 21 ca - Champs bray: E-453 - Cotat de mondry: D-38 - Croix du bois: ZI-28 - Fond de dame jeanne: E-251 - Les hates: C-551 - Ruelle des vaux: E-175 - Sur les crots melechon: E-434
Courgenay - terre
12 ha 76 a 30 ca - Buisson de careme prenant: Z-47-48 - En bois ribault: Z-108 - Entre les deux chemins: Z-84 - Le cercueil: Y-74 - Les longues rayes: Z-248-264 - Les tauts: ZE-29(A)-29(B) - Sous le chem de saint maur: Y-93
Pont sur Yonne, terre, parcelles destinées à la zone d'activités
1 ha 92 a 80 ca - Les hautes veuves: ZA-33-167[26]
Quarré-les-Tombes, terre et hangar
22 a 04 ca - Bousson le haut: F-1089[408]-1122[405]
Saint More, terre, bois et landes
2 ha 59 a 91 ca - Chaumes blanches: F-211 - Envers du val gele: B-146-164 - La ruee des charrieres: ZB-56 - Les plantes: B-187 - Villauxerre: ZI-3
Sermizelles - bois
18 a 40 ca - Cotas de boulu: B-63
Villebougis - terre
53 a 20 ca - La mardelle grillon: ZK-18
Villemanoche - bois
1 ha 34 a 85 ca - Bel air: G-146-172-174-205 - Champ bobin: G-939[177] - La vallee lamarre: F-424 G-234 - Le moulin: ZL-15 - L esperance: D-246 - La fontaine: G-311-380 - Le champ renaud: F-549-553 - Le champ renaud est: D-269 - Le nespier: G-389(C) - Les fourneaux: C-844-876-877 - Les pierreries: F-179

VOUTENAY-SUR-CURE, terre, bois et landes
4 ha 50 a 38 ca - Bois ratellot: ZB-23 - Cote et vallee de vauillot: A-364-378-406-411-413 - Derriere boulu: B-95 - La faye: C-29 - La morache: A-643 - Le crot toulon: A-78 - Le fay: A-197-276 - Le gue fleury: C-248-250-253 - Le petit saumon: D-272-278 - Pointe des vallees de vaui: A-1421[756] - Sous le tartre: C-237 - Sous les bressottes: A-878 - Sur vauillot: A-297-308-311 - Voleau des buis: A-504 - Voleau du fourneau: A-707-726 - Voleau vaudrain: A-340-354

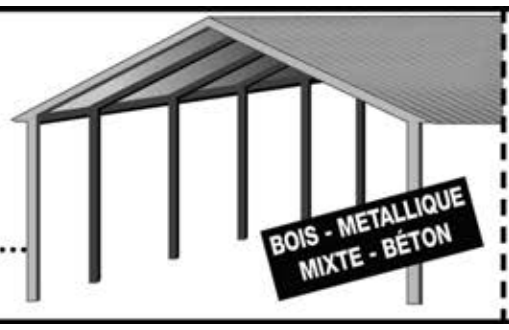
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le 29 novembre 2010 à SAFER de BOURGOGNE - 18 rue Guynemer ,Ai 89000 AUXERRE Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89452841

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

POUR TOUTES
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
CONÇUES POUR DURER

Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Flambeau - 97290 Le Marin - Martinique.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.A
Le Liquidateur

AL89452837

SARL SOGECA

Société à responsabilité limitée,
en liquidation,
au capital de 90 000 euros
26, Grande rue
89360 Flogny la chapelle
RCS Auxerre 353 094 576

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/10/2010, Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Henryk POPIELARZ, 26, Grande rue 89360 Flogny la chapelle, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal commerce d'Auxerre
Pour avis.

AL89452840

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision en date du 25/10/2010, l'associé unique de l'EURL SOLAIR ELEC au capital de 15 000 €, siège: 23 rue Emile Zola 89190 Villeneuve l'Archevêque, RCS de Sens 507 644 839 a décidé de diminuer son capital à 3 000 €.
Pour avis, la gérance

AL89452814

➜ NON DISSOLUTION

MENUISERIE BIRON ET ASSOCIES

SARL au capital de 15 000 €
Siège social :
ZAC Le Bas de la Ruelle
aux Chats 89100 GRON
503 915 191 RCS Sens

Par AGE du 30/10/2010 les associés, statuant en application de l'article L 223-42 du code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL89452836

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AWAMI

SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
34 rue Massena
93350 Le Bourget
519420509 RCS Bobigny

L'AGE du 25/10/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au 19 boulevard du Pont Neuf, 89100 Sens, à compter du 25/10/2010
Gérance : M Khalid Mehmood Sardar, demeurant 24, boulevard Charles de Gaulle - 93380 Pierrefitte sur Seine
Objet social : Menuiserie, plomberie, peinture, maçonnerie, décoration, carrelage, électricité, isolation, informatique, communication, achats et ventes de tous les produits non réglementés, import, export et télécommunication, le contrôle technique sur les chantiers et toutes les activités de bureau d'étude en général.
Radiation au RCS de Bobigny et réimmatriculation au RCS de Sens

AL89452832

➜ NOMINATION

CLARYA

SARL au capital de 90 000 euros
Siège social
66 avenue Haussmann
Bât A Lot 2 - ZAC des Clairions
89000 Auxerre
492 552 906 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, il résulte que :
M. Le Sauzé Anthony et M. Gouriou Fernand, ont été nommé seuls cogérants suite à la démission de M. Lauwers Frédéric, à compter du 28 juillet 2010.
Mention sera faite au RCS : Auxerre

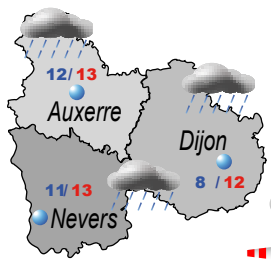
AL89452824

ANNONCES LÉGALES

legales@terres-de-bourgogne.net

▶ Prévisions météo du 12 au 21 novembre 2010

Vendredi 12 Novembre



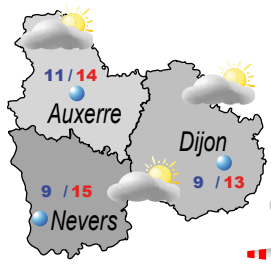
Pluvieux
Un ciel menaçant et de nombreuses précipitations en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 12 à 14 °C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Christian
Soleil : 07:57 - 17:40
Lune : 13:18 - 23:35

Samedi 13 Novembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront en légère hausse.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 14 à 16 °C

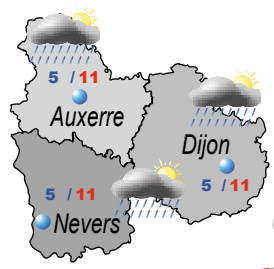
Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

St Brice
Soleil : 07:59 - 17:39

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 14 Novembre



Averses
Ce dimanche se déroulera sous un ciel couvert et de nombreuses averses. Les températures seront en baisse et les vents modérés.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 10 à 12 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 30 km/h

St Sidoine
Soleil : 08:00 - 17:38
Lune : 14:05 - 00:37

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 au Mercredi 17 Novembre :
Un ciel très nuageux à couvert avec quelques bruines.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 10 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 18 au Dimanche 21 Novembre :
Un temps perturbé avec de nombreuses précipitations pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 4 à 8 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02
mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

Abonnement Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ **Je m'abonne pour 1 an**
à Terres de Bourgogne et son supplément **Direct Affaire** **95 €**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **30 €**
Total

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**
à Terres de Bourgogne et son supplément **Direct Affaire** **185 €**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **60 €**
Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2010-1058

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

Géobiologie

Quand le courant passe

Armand Benner, géobiologue, revient sur le théâtre de ses premières armes, où il découvre, presque par hasard, qu'il dispose d'un don hors du commun, chez Christelle et Pascal Isselain, exploitants à Lucey, en Côte d'Or, en plein cœur du futur parc national.

En 2004, les associés finissent de construire un nouveau bâtiment pour leurs vaches laitières. Mais au moment de rentrer les bêtes à la fin de l'année, le cadeau de Noël est amer. Le litrage baisse, le taux de cellules augmente anormalement, totalisant 20% de nouvelles infections, contre 9% en moyenne de groupe, enfin les analyses de lait laissent apparaître du staphylocoque ubérus, un germe environnemental, alors que l'hygiène dans le nouveau bâtiment est irréprochable.

Les mammites apparaissent sur leurs meilleures vaches, dont ils sont obligés de se séparer, sans compter le stress et les nuits blanches.

Chacun y va alors de son couplet : vétérinaires, marchands d'aliments, etc. apportant «leur» solution.

Les exploitants sont contraints de pratiquer des intraveineuse dans les mamelles, ce qui stresse encore plus les vaches. Résultat : en décembre, plus de 3000 euros de frais vétérinaires. Une fortune pour des résultats inexistants, qui plus est dans un bâtiment neuf où tout aurai dû *«couler de source»*. La production diminue de façon inquiétante. Le problème est vraisemblablement d'origine électromagnétique.

La mise en terre

Armand Benner, un ami d'enfance de Pascal, est électricien de métier. Il remarque tout de suite des phénomènes caractéristiques. Les vaches *«lappent»* timidement à l'abreuvoir en inox, elles frémissent en salle de traite, au moment d'approcher la trayeuse du pis ou au contact des cornadies. La vache est plus sensible que nous à l'électricité. Au canada, les fils sont enterrés à certains endroits pour créer des passages pour les outils agricoles mais les vaches ne passent pas.

Un grand nombre d'équipements fonctionnent à l'énergie électrique dans les élevages : chiens, DAC, machine à traire... Le bâtiment wolf, bardé de bois, est cependant constitué d'une charpente métallique qui favorise la circulation de courants vagabons en l'absence de mise à la terre.

La circulation d'un milliampère environ correspond au seuil de perception des bovins. A partir de 6 milliampères, une baisse de la production de lait est incontournable. Les vaches se crispent, retiennent leur lait ce qui provoque des mammites à la chaine. L'électricien procède à un saturage avec des cosses serties. *«Les pulsateurs envoyaient des courants basse tension. L'intensité dont on ne se sert pas part à l'extérieur. Les câbles non blindés, en plastique ne peuvent pas être reliés à la terre. J'ai installé des câbles de cuivre pour récupérer les champs électriques et les conduire à la terre»* explique Armand Benner. L'environnement de la salle de traite, composé en grande partie d'inox, est en effet très conducteur.

Stéphane Le Rousic, technicien bâtiment à la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne, précise que la mise à terre fait partie du cahier des charges de tout bâtiment d'élevage. L'idéal est de mettre en place à la construction un maillage équipotentiel relié à toutes les masses de l'exploitation. La prise de terre a en effet été faite à hauteur de 80 ohms alors que pour les maisons d'habitation, la norme s'établit à 5 ohms maximum.

La géobiologie en dernier recours

La mise en terre améliore nettement le comportement des vaches *«on avait pas fini l'électricité le soir. A la traite, les vaches ne voulaient pas aller du coté qui n'avait pas été neutralisé»* relate Pascal, preuve qu'un phénomène était en train de se produire.

Cependant, coté cellules, la situation reste insatisfaisante. Un agriculteur des environs ayant rencontré les mêmes problèmes les oriente vers un géobiologue. *«J'avais confiance en cet agriculteur à qui c'est arrivé et puis on était plus à 400 euros près. C'était un peu la solution de la dernière chance»* se souvient Pascal.

Au début, Armand, électricien de métier, était sceptique face au géobiologue. Celui-ci lui indique de rester un quart d'heure à un endroit précis du bâtiment. Armand sent monter le malaise, il s'avère qu'il est très réceptif aux champs magnétiques. Il se trouve en effet que le bâtiment est construit sur une roche calcaire qui comporte de nombreuses failles liées au travail du sol. Le géobiologue les détecte à l'aide de baguettes en noisetier et les neutralise par des câbles en cuivre qui ont la propriété d'inverser les polarités et de renvoyer les champs magnétiques vers le sol. Ces fils sont enterrés aux endroits stratégiques autour du bâtiment.

Photo des baguettes côte à côte : Les baguettes en position ouvertes signifient l'absence de courants sous-terrains. Soudain, les baguettes se referment brusquement, signifiant qu'une nouvelle faille est apparue. Dans les zones sensibles, il faut faire appel régulièrement au géobiologue pour qu'il revérifie.

A la fin de la séance, le géobiologue offre ses baguettes à Armand qui commence à s'entraîner. Après plusieurs expériences concluantes, il décide de s'installer en tant qu'auto-entrepreneur... Le courant est passé.

ESTELLE DAUPHIN

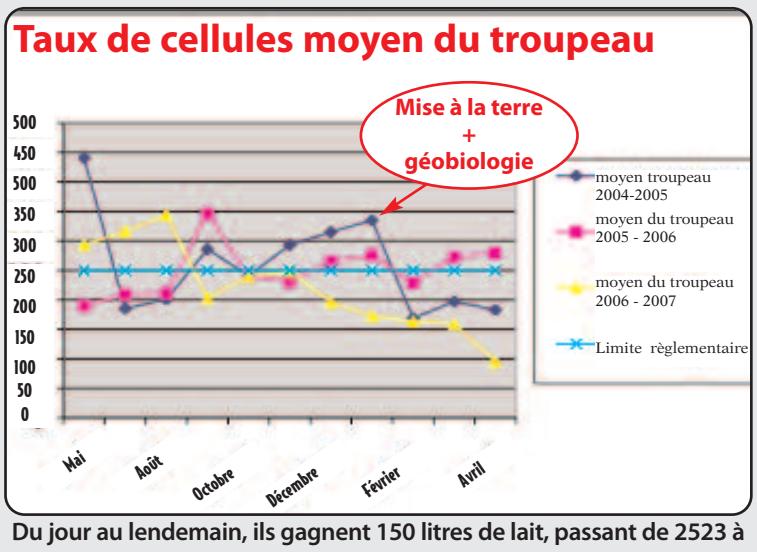
Renseignements : Armand Bennerd 06 89 38 24 16



Chez Christelle et Pascal Isselain
Les baguettes en position ouvertes signifient l'absence de courants sous-terrains. Soudain, les baguettes se referment brusquement, signifiant qu'une nouvelle faille est apparue. Dans les zones sensibles, il faut faire appel régulièrement au géobiologue pour qu'il revérifie.



▶ Les résultats ne se font pas attendre



Du jour au lendemain, ils gagnent 150 litres de lait, passant de 2523 à 2674 litres. *«Le géobiologue est intervenu le jeudi, on a annulé le passage du maquignon prévu le lendemain et on a gardé nos vaches. Deux ans après elles sont montées à 10 000 litres. On a investi dans des « formule 1»* de la production laitière. En 2004, on a pas réalisé nos 460 000 litres de quotas, l'année d'après avec 10 vaches en moins, on l'a dépassé sans changement d'alimentation. Le défaut de lappage à l'abreuvement a également disparu.

Bien sur, quand le problème a été résolu, chacun s'est attribué la victoire. Pascal et Christelle se sont sentis bien peu soutenus dans cette mésaventure et regrettent que ce phénomène soit si méconnu. Certains géobiologues travaillent avec du cuivre, d'autres avec des menhirs et des dolmen. La géobiologie a d'autres applications, notamment pour percer les forages en géothermie ou en cas d'humidité en provenance du sol.



L'environnement de la salle de traite, composé en grand partie d'inox, très conducteur, a été relié à la terres à l'aide de câbles de cuivre.